

Secretariat FIAF

F.I.A.F.

CONGRES DE CAMBRIDGE

1951.



FEDERATION INTERNATIONALE
DES ARCHIVES DU FILM

RAPPORT DU CONGRES DE CAMBRIDGE

12-26 JUILLET, 1951.

Table des Matières

Liste des délégués	iv
List des membres absents	v
Comité directeur, 1949-51	v
Ouverture officielle du Congrès par M. Anthony Asquith	1
<u>Première Séance</u>		
Excuses des absents	3
Election du Président du Congrès	3
Approbation des Minutes de Rome	3
Rapports des délégués:		
M. Thirifays (Cinémathèque Belge)	3
M. Langlois (Cinémathèque Française)	5
M. Lindgren (National Film Library, London)	13
<u>Deuxième Séance</u>		
Rapports (Continués):		
MM. Rognoni et Comencini (Cineteca Italiana)	17
Dr. Montesanti (Centro Sperimentale, Rome)	24
Mr. de Vaal (Nederlands Historisch Filmarchief)	28
M. Langlois (pour M. Gaffary, de l'Institut Persan du Film)	30
M. Favre (Cinémathèque Suisse)	30
M. Timotievic (Centralna Jugoslovenska Kinoteka)	34
* <u>Troisième Séance</u>		
Compte-rendu de la F.I.A.F., 1949-51	37
Relations avec d'autres associations internationales, l'UNESCO en particulier.	41
* <u>Quatrième Séance</u>		
Statuts (un ou deux membres de chaque pays)	47
Organisation future	48

* Séances réservées aux membres de la F.I.A.F.

Cinquième Séance

Rapports (continués):

Mme. Marion Leigh (National Film Board of Canada)...	55
M. Neureiter (Osterreichische Kinemathek, Vienna) ...	56
Mme. Munk (Det Danske Filmmuseum) ..	58
M. Puig (Cuba) ...	59
Mme. Iris Barry (Museum of Modern Art Film Library) ..	60
M. Langlois (pour M. Roland, Cinéma-thèque Argentine) ..	64
M. Sales Gomes (Filmoteca de San Paulo, Brésil) ...	65
M. Solovei (U.R.S.S.) ...	

* Sixième Séance

Sécretariat et Budget ...	68
Réunion du Comité Directeur ...	72
Prochain Congrès ...	74
Cotisation annuelle ...	75

* Septième Séance

Réunions du Comité Directeur (dates fixées) ...	77
Rapport sur les Communications faites à Dr. Montesanti et M. Timotievic ...	77
Verification des Comptes ...	77
Budget 1951-2 ...	80
Sécretariat Executif ...	81
Election du Comité Directeur ...	84
Invitation de la F.I.F.C.A. ...	85
Resolution de l'UNESCO ...	88
Resolutions de la F.I.C.C. ...	90
Catalogue de la F.I.A.F. ...	91

Huitième Séance

Comité Directeur nouveau ...	93
F.I.F.A. (rapport de Mme. Barry) ...	93
F.I.C.C.S. (rapport de M. Maddison) ...	94
Réponse de la F.I.A.F. à l'invitation de F.I.F.C.A. ...	97
Demande de la Biennale de Venice ..	97
Position des Membres Provisoires ..	100
Deuxième communication de F.I.F.C.A. ...	101
Préparation des rapports ...	102
Fin du Congrès ...	103

Annexe

Comptes financiers

* Séances réservées aux membres de la F.I.A.F.

Présents au Congrès:

M E M B R E S

Belgique

M. ANDRE THIRIFAYS)
M. JACQUES LEDOUX) Cinémathèque de Belgique,
Palais des Beaux Arts,
Brussels.

Brésil

M. P. E. SALES GOMES Filmoteca de Sao-Paulo

Danemark

M. OVE BRUSENDORFF)
MME. BENTE MUNK) Det Danske Filmmuseum,
Copenhagen.

France

M. HENRI LANGLOIS Cinémathèque Française,
Paris.

Grande Bretagne

M. ERNEST LINDGREN National Film Library,
London.

Hollande

M. JAN DE VAAL Nederlands Historisch
Film Archief, Amsterdam.

Italie

M. LUIGI ROGNONI)
M. G. COMENCINI) Cineteca Italiana,
Milan.

Suisse

M. RENE FAVRE)
M. FREDDY BUACHE) Cinémathèque Suisse,
Lausanne.

U. S. A.

MME. IRIS BARRY Museum of Modern Art
Film Library, New York.

M E M B R E S P R O V I S O I R E S

Autriche

M. NEUREITER
(représentatif de
M. Bieber) Osterreichische
Kinemathek, Vienna.

Italie

DR. F. MONTESANTI Centro Sperimentale,
Rome.

Yougoslavie

M. KARANOVIC)
M. TIMOTIEVIC) Centralna Jugoslovenska
Kinoteka, Belgrade.

OBSERVATEURS

MME. MARION LEIGH National Film Board
 of Canada, Ottawa.

M. PUIG Cuba.

M. SOLOVEI U.R.S.S.

INVITES

M. JOHN MADDISON Association Internationale
 des Ciné-Clubs Scientifiques.

SECRETARIAT

Administration.....Mlle. Traylen
Rapporteurs.....Mlles. Cledou et Bright.
Bureau de F.I.A.F.....Mlle Andree Catala.

** ** ** ** ** ** ** ** **

A N N E X E

1. Des excuses ont été transmis par les
membres du Congrès ci-dessus qui n'ont
pas pu être présents.

Czechoslovakie

M. BRICHTA Ceskoslovensky Filmovy
 Ustav, Prague.

Perse

M. GAFFARY Institut Persan du Film,
 Tehran.

Pologne

M. J. TOEPLITZ Kinoteka Film Polski,
 Warsaw.

Suède

M. EINAR LAURITZEN Filmhistoriska
 Samlingarna, Stockholm.

2. Comité Directeur 1949-51

President.....M. Toeplitz
Presidente Fondatrice.....Mme. Iris Barry
Vice-Presidents.....M. Lindgren
 M. Thirifays
Secrétaire Général.....M. Rognoni
Secrétaire Général Adjoint.M. Langlois
Trésorier Général.....M. Brusendorff
Trésorier Adjoint.....M. de Vaal

Jeudi, 12 Juillet

10 heures

Ouverture du Congrès

Présents: Mme. Iris Barry, M. Ove Brusendorff,
M. G. Comencini, M. Jan de Vaal,
M. Karanovic, M. Henri Langlois,
M. Jacques Ledoux, Mr. Ernest Lindgren,
Dr. Montesanti, Mme. Bente Munk,
M. Luigi Rognoni, M. Sales Gomes,
M. André Thirifays, M. Timotievic.
Avec: M. Anthony Asquith et M. Denis Forman.

M. LINDGREN: J'ai le grand plaisir d'avoir pu demander à Monsieur ASQUITH d'ouvrir notre Congrès et qu'il ait bien voulu accepter de le faire.

Ce n'est pas seulement le plus important et le plus talentueux de tous les directeurs de films britanniques, mais si les techniciens britanniques ont nommé leur favori "Puffin" (macareux) pour lui montrer leur affection et leur respect, ils l'ont également élu à la Présidence de leur Association des Ciné-Techniciens.

Lorsqu'il a démissionné en une circonstance qu'il avait considérée comme vitale et de principe, ils ne l'ont pas rejeté et l'ont élu à nouveau l'année suivante, car aucun autre Président n'était possible.

Nous sommes très honorés du fait qu'il soit dans le Conseil de Direction du British Film Institute.

Monsieur ASQUITH est tellement bien connu de vous tous, que ce n'est pas lui que je dois présenter, mais vous que je dois présenter à lui.

Monsieur ASQUITH doit savoir que la Fédération Internationale des Archives du Film est une très ancienne organisation, fondée il y a treize ans et qui compte maintenant quelques quinze membres. C'est son sixième Congrès tenu pour la première fois en Angleterre.

Nous sommes réunis par un commun enthousiasme pour le Film et par le désir de réunir et de préserver pour l'avenir les oeuvres que vous et vos collègues, nous laissez.

M. ASQUITH: Après tant de choses charmantes que Monsieur LINDGREN vient de dire je peux à peine me contenir.

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue de la part du British Film Institute et du National Film Library à l'occasion de ce Congrès de la Fédération Internationale des Archives du Film.

L'archivisme est je crois le trait d'union entre le cinéma et l'avenir et parlant pour moi en qualité de metteur en scène, je lui suis profondément reconnaissant. Je crois que les cinéastes deviennent de plus en plus conscients de l'importance de conserver les films, peut-être pas aussi conscients que vous Messieurs croyez qu'ils doivent être, mais comme vous le savez l'éducation est un procédé parfois péniblement lent malgré tout.

Les origines de nul art ne sont aussi bien documentées que celles du cinéma et comme nous serions heureux par exemple si nous avions les premières légendes grecques ou scandinaves transmises; avec une telle documentation nous aurions l'histoire de l'origine de la musique aussi bien recueillie.

Tout de même au cinéma nous sommes plus heureux parce que nous avons Lumière et Méliès, malheureusement pas complet mais nous les avons; nous avons aussi une assez belle documentation de cette époque passionnante, la deuxième de ce siècle en Chaplin, Lubitsch, Pastrone, qui ont pour ainsi dire "accouché" le cinéma en forme d'art et ce qui est très triste, c'est que personne n'a fait une collection de cette matière que vingt ans après. Pendant la guerre des tas de films de grande valeur ont été tournés et, hélas, perdues pour jamais.

Aujourd'hui, grâce au travail de pionnier de Miss BARRY, de M. LANGLOIS, etc. une pareille situation est inconcevable.

Nous avons comme M. LINDGREN nous l'a raconté, des pays membres, plus d'un douzaine de pays membres, et nul film de mérite ne peut échapper aux yeux d'argus des archivistes; et quand sa vie commerciale est terminée, ce sont eux les archivistes, ces "Charrons" bienveillants qui le conduisant à travers les Eaux de Luthé aux Champs-Élisées de leurs caves, d'où ils peuvent en instant les ramener à la vie de l'enfant.

La Fédération Internationale des Archives du Film est une grande organisation comprenant des gens dévoués au cinéma et des gens pratiques. J'espère que ce Congrès vous donnera, non seulement le plaisir d'approfondir et de thésauriser mais aussi l'occasion d'arriver à des résultats pratiques et permanents.

Mesdames, Messieurs, je n'ai pas besoin de dire, quel grand plaisir cela nous donne de vous accueillir chez nous et cela nous donne encore particulièrement un plus grand plaisir, pendant cette année de Festival quand la Grande Bretagne fait de son mieux, de rendre ses amis d'Outre-Mer tout à fait complètement chez eux.

Espérons que votre séjour ici ne vous décevra pas. Encore une fois, soyez les bienvenus!

(applaudissements)

Jeudi, 12 Juillet

10.30 heures.

Première Séance

Présents: (A voir p. 1)

Avant l'ouverture effective du Congrès, M. LINDGREN donne lecture du télégramme de Monsieur TOEPLITZ: - "Je vous remercie pour votre invitation à Cambridge, je regrette de ne pouvoir venir, mais en même temps je suis présenté comme membre du jury à Karlovy-Vary." - et transmet aux délégués les excuses et les encouragements de Messieurs BRICHTA, GAFFARY et LAURITZEN qui regrettent de n'avoir pu suivre le Congrès.

On passe alors à l'élection du Président de séance en l'absence de Monsieur TOEPLITZ.

Monsieur SALES GOMES est élu à l'unanimité.

M. SALES GOMES: Mesdames, Messieurs, je vous remercie beaucoup pour votre confiance, mais je ne vois pas pour quelle raison mes amis me demandent d'être Président de ce Congrès et je me suis laissé dire que l'une des deux raisons pour laquelle mes collègues m'ont choisi était la confiance qu'ils avaient dans mon anglais, alors j'ai voulu commencer par parler en anglais pour vous dire à quel point vous avez tort.

Personnellement j'aurais voulu que Monsieur THIRIFAYS soit notre Président, mais à cause de son départ avant la fin du Congrès, je n'ai pas insisté.

Si vous voulez bien, nous allons commencer maintenant nos travaux.

Les minutes du Congrès du Rome sont approuvées à l'unanimité des membres présents, moins des Yougoslaves qui s'abstiennent dans l'ignorance où ils étaient de leur droit de Vote.

Ce point était éclairci, les minutes sont approuvées à l'unanimité des pays représentés.

On passe alors à l'appel, par ordre alphabétique des délégués qui donnent lecture de leur rapport d'activité.

En l'absence de l'Autriche, le Président donne la parole au délégué de la Belgique Monsieur THIRIFAYS.

M. THIRIFAYS: Je crois inutile de rappeler les bases sur lesquelles la Cinémathèque de Belgique travaille, vous les connaissez déjà tous en fonction des discussions continues que nous avons d'une cinémathèque à l'autre.

Je vous dirai que la Cinémathèque de Belgique a une situation la même qu'il y a deux ans.

C'est un organisme privé qui doit subvenir à ses besoins grâce aux rentrées que lui accordent les ciné-clubs et quelquefois à des dons, des prêts et à un appui qui vient du secteur privé. Toutefois, depuis deux ans la Cinémathèque s'est amplifiée. Sa situation s'est améliorée vis-à-vis de l'Etat qui y délègue des représentants et qui promet pour l'exercice prochain une aide matérielle substantielle.

Cependant la situation de la Cinémathèque depuis six mois est difficile: la situation financière était tellement précaire que nous nous sommes vus presque dans la nécessité de fermer la Cinémathèque pendant trois mois.

Et c'est pourquoi nous n'avons pu régler la cotisation à la F.I.A.F. cette année.

Parmi les acquisitions, nous avons un nombre considérable de films, relevant de la production immédiate et donnés par des firmes britanniques, belges et françaises. En outre, nous avons acquis une collection complète de négatifs, de la I.S.F.A. point saillant de notre enrichissement. Notre dépôt de films est bien conçu du point de vue des risques de l'incendie, et cela a motivé des demandes de grosses firmes américaines, françaises et britanniques pour préserver leurs collections se trouvant dans des locaux qui n'étaient plus en règle avec les conventions locales.

Nous sommes en rapport étroit avec une dizaine de Ciné-Clubs, mais l'essentiel de notre activité et de nos revenus provient du Ciné-Club dont la Cinémathèque a le contrôle absolu.

Le fonds du Séminaire des Arts donne chaque année à Bruxelles une quinzaine de représentations au Palais des Beaux-Arts, dans une très grande salle et c'est du revenu de cette représentation qu'elle tire ses ressources.

Outre cette activité, ouverte à un public assez large, la Cinémathèque a entrepris un cycle de l'histoire du Film Italien: une quinzaine de représentations ont été données, qui ont suivi l'évolution du Film Italien depuis 1930 et même un peu avant - cycle permis grâce à l'appui effectif de la Cinémathèque Italienne et des services diplomatiques: l'Ambassade notamment.

En 1951, nous avons conçu le cycle des cinémathèques sous la forme d'essai critique. Dans celui-ci s'intégraient une étude, illustrée de multiples projections sur les problèmes de la musique à l'écran, un essai sur le roman et le cinéma, un autre sur les rapports entre le théâtre et le film. Enfin, une étude sur les problèmes philosophiques soulevés par certains aspects du cinéma a clôturé cet important cycle à Paris.

Nos relations avec les différentes cinémathèques, ont été très suivies, notamment avec Paris, cinémathèque avec laquelle nous avons des relations presque quotidiennes et avec l'Italie. Nous avons eu des rapports fructueux avec les cinémathèques

italiennes, britanniques, danoise et suisse.

Une entreprise patronnée par la commission belge de cinéma de l'UNESCO a l'intention de publier les cycles et les textes des cycles d'études que la Cinémathèque belge a envoyé régulièrement aux cinémathèques, toutes les communications belges qui ont paru, et j'ai le regret de dire que toutes les cinémathèques n'ont pas fait de même à notre regard.

Il y a quelques semaines, une association privée comprenant des producteurs de films, des maisons de distribution des films s'est fondée, s'intitulant: "L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA CINEMATHEQUE." Son but est de réunir des fonds en sollicitant des dons du secteur privé ou en organisant des représentations au profit de notre Cinémathèque.

Grâce à cette activité, nous pensons pouvoir élargir, dans le domaine matériel, notre activité.

A l'issue de ce rapport Monsieur ROGNONI demande si les films de la Cinémathèque belge projetés dans les Ciné-Clubs le sont au-travers de la Fédération Nationale ou directement.

Réponse: Les films prêtés par la Cinémathèque belge au Ciné-Club de Bruxelles le sont directement. Le bénéfice de la séance, sous réserve de frais, est versé intégralement à la Cinémathèque. Le Ciné-Club ne garde rien pour lui. Il a été fondé pour de pures raisons administratives.

Monsieur LANGLOIS demande si la Cinémathèque de Belgique a des rapports avec la Fédération Belge des Ciné-Clubs. Ce à quoi Monsieur THIRIFAYS répond par l'affirmative en précisant que la F.B.C.C. n'a eu pratiquement aucune activité propre depuis 18 mois, date de sa fondation, mais que la Cinémathèque de Belgique considère cette fondation comme essentielle, car elle a permis d'établir un statut du C.C. et de présenter ce statut aux pouvoirs publics. "Nous avons voulu éliminer les Ciné-Clubs commerciaux ou trop fantaisistes, nous ne traitons qu'avec des Ciné-Clubs qui sont des organismes présentant toutes garanties du point de vue commercial et financier."

M. SALES GOMES (Brésil) et M. BRUSENDORFF (Danemark) désirent présenter leurs rapports ultérieurement. La parole est à M. LANGLOIS.

M. LANGLOIS: Rome a marqué la fin d'une situation extrêmement désagréable, celle de la lutte menée contre nous par la F.F.C.C. organisme homolgué par l'Etat. Ce fut une longue période

d'hostilité ouverte en 1945 quand la Cinémathèque Française dû interrompre ses prêtés de films aux Ciné-Clubs pour se porter sur le plan international dans des pays où l'harmonie régnait entre Cinémathèque et Ciné-Clubs, par la F.F.C.C., lors de la création de la F.I.C.C. qui aurait pu très bien fonctionner et se fonder comme cela avait été prévu à l'origine, en accord avec nous, tout cela pour aboutir à l'acceptation de nos règlements à Rome.

C'est une question simple, mais il faut y revenir pour le cas où quelqu'un de nous voudrait la soulever et remettre en question les accords de Rome.

En France la Cinémathèque a été créée quand l'ancien mouvement des Ciné-Clubs avait pris fin. Il faut bien rappeler que les Ciné-Clubs furent la première activité non-commerciale et éducative qui ait existé dans le monde du Cinéma. C'est en 1920 en France et en 1924 à Londres que se sont fondés les premiers Ciné-Clubs qui ont joué un rôle énorme comme porte-parole et défenseurs des films artistiques, tant qu'il a été nécessaire de défendre le progrès et l'avant-garde du Cinéma.

Ils n'ont jamais fait de commerce, n'ont jamais servi à des fins intéressées, leur but était de défendre la Cinématographie jusqu'au jour où, ayant créé un public, un courant vers la fin du muet, elle fut exploitée par les salles d'avant-garde.

Si ce fut la fin pratique des Ciné-Clubs de la première période, personne ne peut se plaindre puisque c'était agrandir le cercle, élargir le but poursuivi par les promoteurs du mouvement des Ciné-Clubs.

Parallèlement, autour des salles d'avant-garde commencèrent à pousser de nombreux Ciné-Clubs qui sous couvert de défendre l'Art Cinématographique et d'ailleurs très souvent avec la meilleure foi, permettaient à leurs promoteurs de se faire un nom et d'avoir un peu d'argent de poche.

1932 vit l'écroulement des salles d'avant-garde et du même coup des Ciné-Clubs qui gravitaient autour d'elles. Ce fut également la fin de la Fédération Française des Ciné-Clubs qui avait prospéré en province autour du premier Ciné-Club de Paris, mais qui, privée de son épice, gagnée par l'anarchie des Ciné-Clubs champignons. Tout cela suivit de près le Congrès de Bâle, qui a été le premier et le dernier Congrès du Cinéma d'avant-garde, si bien qu'au moment où l'on pensait que ce mouvement allait croître et se développer, il s'est écroulé sous la pression de facteurs commerciaux, économiques, sociaux, politiques et aussi parce que, soudainement, tout semblait, en 1933, marcher à reculons.

Cependant deux ou trois Ciné-Clubs avaient survécus, ils ne pouvaient vivre qu'en montrant le passé du Cinéma, ou ce passé s'était perdu, on l'avait laissé perdre en ne s'occupant, pendant des années, qu'à une chose: aller de l'avant.

C'est donc du Ciné-Club non-commercial que se font les Cinémathèques de 1935. Il n'y a pas de hasard, ni de pure coïncidence. S'il y a coïncidence entre la naissance des Cinémathèques de New-York, de Londres, de Paris, c'est que 1935 coïncide avec le moment où il n'était plus possible de voir les chefs d'oeuvre du muet et que cette impossibilité coïncidait elle-même avec le début d'une période qui s'annonçait être celle de la décadence du Cinéma, contre-coup de bouleversements politiques, économiques, etc... Aussi, mauvaise période pour le Cinéma Français, Anglais et Italien que pour le Cinéma Américain qui subissait alors une baisse de qualité effarante pour ceux qui l'avaient vu deux ans auparavant et qui de plus avaient été habitués à voir toujours le Cinéma en progression constante. Tant que le Cinéma a été un art en production constante il n'y a pas eu de Cinémathèque. La première idée de Cinémathèque est née en 1912 dans des pays où le Cinéma commençait à piétiner sur place. Dans les décades qui suivirent, l'esprit qui devait animer les Cinémathèques était dans les Ciné-Clubs, et depuis, l'esprit des Ciné-Clubs est dans les Cinémathèques. C'est pourquoi je ne peux dissocier Ciné-Clubs et Cinémathèques: ce sont les deux faces d'une même préoccupation.

De ces Ciné-Clubs d'origine, il ne reste plus en 1950 que les Ciné-Clubs Britanniques seuls mouvements qui de 1943 à nos jours a fonctionné sans interruption et sans perdre son aspect premier..

Dans l'Europe Occupée où tout mouvement culturel était arrêté, où l'absence de l'art cinématographique était manifeste sur presque tous les écrans, il était naturel qu'éclatât à la Libération une soif de films de qualité, de Ciné-Clubs. Il était naturel que ceux-ci, connaissant l'actif de la Cinémathèque Française, se soient tournés vers la Cinémathèque, mais celle-ci était loin d'être arrivée à un accord, indispensable pour sa vie, avec l'Industrie du Cinéma: d'où l'antagonisme au départ.

La Cinémathèque Française qui n'avait pas vu, au début, le danger d'un développement trop grand des Ciné-Clubs fut obligée de faire marche arrière devant l'impatience manifestée par l'Industrie à l'égard des Ciné-Clubs et le fait que la F.F.C.C. avait donné aux distributeurs l'illusion d'une exploitation para-Commerciale des anciens films par leurs soins.

De son côté la F.F.C.C. n'ayant qu'un but: satisfaire aux exigences de ses adhérents pour éviter de les perdre, ne pouvait ni admettre, ni comprendre la fonction d'un organisme chargé de diffuser la culture du Cinéma, mais qui avait des vues moins immédiates que celle de satisfaire tel ou tel Ciné-Club et qui savait que cette diffusion et cette défense était avant tout liées à la conservation des films et à la survie de la Cinémathèque Française.

C'est ainsi que s'est ouvert un débat très violent, débat transporté sur le plan gouvernemental. On a reproché à la Cinémathèque Française de faillir à sa tâche éducative. Puis devant l'échec

de cette campagne en France, on a essayé de la porter sur le plan international et du même coup ce problème purement local fut porté sur une échelle plus vaste. Les Cinémathèques de Belgique, d'Hollande, d'Italie, en ont souffert. Quand la Cinémathèque du Brésil s'est fondée, le jour même de sa fondation l'antagonisme s'est manifesté. Tandis que partout en 1935 le mouvement Ciné-Clubs donnait naissance à une Cinémathèque locale, les Ciné-Clubs épousaient la querelle mais du côté des Ciné-Clubs.

Enfin au Congrès de Rome nous sommes arrivés à régler cette question à signer un accord qui a mis fin officiellement à la guerre. Je dis officiellement parce qu'elle peut avoir continué de façon sournoise. Mais officiellement nous sommes en possession d'un texte signé, contre-signé, approuvé et légal qui nous donne la possibilité d'intervenir et de faire la police contre tout usage illégal ou abusif des Ciné-Clubs et nous devons nous y tenir.

Peu importe si ce texte est arrivé trop tard, car il est arrivé trop tard.

Le brandon allumé par les Ciné-Clubs en France, puis dans l'Europe, s'est retourné contre eux. La France a vu naître trois Fédérations de Ciné-Clubs et les nouvelles salles d'exploitation cinématographiques dites de Cinéma d'Essai. La Télévision, le succès des reprises a revalorisé commercialement les films anciens, sans cependant ébranler la Cinémathèque Française, car la Télévision et le Cinéma d'Essai ne peuvent nous gêner en tant qu'institutions non-commerciales.

Mais curieusement à peine l'accord de Rome était-il signé que s'ouvrit un nouvel intermède: celui du dépôt légal. Il s'ouvrit à Venise avec le Congrès des Films-Clubs et Académies. Cette nouvelle Association n'a pas craint de dire au cours de son premier Congrès que la conservation des films n'était pas assurée et qu'il fallait instaurer pour ce faire le dépôt légal. Chose curieuse une fois de plus la série d'articles parus en France à l'instigation du Film-Club mettaient toujours en cause la Cinémathèque Française et le Museum of Modern Art et parlaient de la nécessité d'aider ces projections. C'était grave pour nous dont on ne voulait pas reconnaître l'efficacité, pour l'industrie cinématographique en général, pour l'industrie américaine en particulier. C'était grave pour la F.I.A.F. dont à Venise on avait voulu ignorer jusqu'à l'existence. On allait vers un nouveau système de Cinémathèques dont certains si l'on en juge les coupures de presse espéraient tirer le meilleur parti.

Car le dépôt légal des films, s'il ne résoud pas le problème de la conservation des films, pourrait aider certains à attendre d'autres résultats. Quand aujourd'hui un film arrive à fin d'exploitation, négatifs et copies demeurent indéfiniment la propriété des producteurs. Les droits appartiennent à l'auteur du sujet. Si ce

dernier veut rééditer le film, il ne peut se passer de celui qui détient la propriété matérielle du négatif. Quelle que soit la loi sur les droits de l'auteur le producteur se trouve toujours en compte grâce à la propriété matérielle dont il jouit.

Comme la situation serait différente si un double négatif ou une lavande se trouvait en d'autres mains que celles du producteur. Un simple vote et ce serait la dépossession.

Si l'on veut conserver un film, si l'on est soucieux de la protection d'une oeuvre, c'est l'oeuvre elle-même, le négatif original qu'il faut tout d'abord défendre et protéger et ce faisant on ne lèse personne. Nous y tendons sans cesse. Et s'il faut un accord ou une loi c'est dans ce sens qu'il faut aller. A quoi sert de réclamer le dépôt d'une copie ou d'un double et de laisser envoyer à la fonte l'oeuvre même. A quoi sert si l'on arrive à protéger l'oeuvre d'exiger le dépôt d'une copie?

Nous y avons travaillé et nous y sommes arrivés grâce à un accord amiable car le négatif ne peut être copié que bénévolement.

Et c'est ainsi que s'achève en France l'intermède du dépôt légal, où à l'exception des fonctionnaires on cherchait à se servir du dépôt légal et non pas à conserver le film. Chez nous cela n'aurait eu d'autres conséquences que d'accélérer l'enrichissement de la Cinémathèque devenue tout à fait officielle mais toutes les Cinémathèques trop jeunes pour être comprises de leur Gouvernement y auraient péri. Et nous-mêmes, accusés par les apparences, de l'avoir préconisé puisque nous en aurions été fatalement bénéficiaires, nous aurions été mis à l'index par l'Industrie Américaine à l'heure même où justement, peut-être parce que la réception de films américains devient chaque jour plus contrôlée et difficile, nous aurions intérêt en renforçant nos bons rapports avec la Corporation tout entière à rouvrir des pourparlers avec la M.P.A.A.

C'est pourquoi j'aimerais, dans l'intérêt de l'Art Cinématographique, que nous défendons, que cet accord de la Cinémathèque Française et de l'Industrie soit mis à l'ordre du jour et adopté par le Congrès en vue de sa généralisation dans les pays où l'industrie n'est pas nationalisée. Ce sera l'achèvement et la couronnement de toute la tâche législative que nous avons entreprise, base de l'accomplissement de tous nos buts.

Ceci dit: La Cinémathèque Française a augmenté encore son activité à l'étranger. La Cinémathèque Française a pu avec la Museum of Modern Art de New York encourager, tout comme le B.F.I., la fondation de Cinémathèques dans les pays étrangers. Cette année a vu le fondement de Cinémathèque à Cuba, au Japon, au Mexique, au Vénézuéla, en Israël ou des contacts en vue de fondation de Cinémathèques aux Indes, au Chili. Nous avons accentué nos envois en

Amérique du Sud et dans le proche Orient et permis aux Cinémathèques Argentines, Espagnoles, Canadiennes d'augmenter leur activité.

Dans la plupart de ces pays cela a commencé par la voie du Ciné-Club local auquel nous envoyions des films régulièrement. Je pense donc que lors de notre prochain Congrès ces Cinémathèques auront un passé qui nous permettra de les inviter. Car si c'est grâce à l'existence du Musée du Cinéma de Paris que nous prenons contact, nous ne manquons pas de leur parler de la F.I.A.F. et de les encourager à y adhérer. C'est ainsi que la Cinémathèque Argentine s'est vu conseiller par le Museum of Modern Art d'adhérer d'abord à la F.I.A.F. avant que de recevoir des films de leur part et que nous l'avons encouragée à poser sa candidature à ce Congrès et j'espère que demain ou après-demain il y aura un délégué qui viendra et que nous aurons la demande d'adhésion de l'Argentine.

Cette nécessité d'activité, ce champ d'activité des Cinémathèques pose pour nous un problème grave car nous ne sommes assez riches ni en argent, ni en copies. Je n'ai donc pas hésité: cette année la F.I.A.F. a pu fonctionner sans la Cinémathèque Française. La F.I.A.F. est un organisme indépendant qui a fait ses preuves, il y a suffisamment de membres pour que sans films venant de Paris toutes les Cinémathèques puissent fonctionner. Je n'ai donc pas eu de scrupules à supprimer l'échange de films en Europe pour accroître l'échange avec d'autres pays et accroître ainsi la F.I.A.F.

Sur un autre point nous sommes entrés dans une nouvelle phase d'activité. L'an dernier nous avons eu l'idée d'un Festival. "Le Festival de Demain" à Antibes. Ce fut un immense scandale et un énorme succès qui porte ses fruits en nous apportant une nouvelle mission; puisqu'il n'y a pas d'Avant-Garde, qu'elle est devenue impossible, c'est à nous qui sommes née de l'Avant-Garde à la recréer puisque les Ciné-Clubs qui auraient dû en être les tenants préfèrent consacrer leurs recettes à l'achat de films au marché libre avec l'espoir de n'avoir pas à nous les demander. A l'heure actuelle six films sont en cours: l'un de Picasso, l'autre de Matisse, l'autre de Léger, l'autre de Chagall, l'autre de Prévert, l'autre doit être mis en route par Rouault.

Que chaque Cinémathèque fasse de même. Allons vers tous ceux qui ont horreur du commerce et qui s'écartent à cause de lui du cinéma. Nous sommes le seul lieu où il n'y a pas de commerce, le seul lieu où l'on puisse faire oeuvre désintéressée dans le Cinéma.

Le représentant de la Cinémathèque Française répond ensuite à une question de M. LINDGREN qui lui demande la nature exacte de l'Accord fait avec l'industrie Française, mais il a tenu auparavant à réparer une omission en remerciant Miss BARRY d'avoir compris et aidé le projet d'une nouvelle production d'Avant-Garde cinématographique.

M. LANGLOIS: En France, avec l'Association des Producteurs, nous avons fait un Accord:

1* Refusant d'admettre que la pellicule non inflammable soit bonne pour la préservation.

La cellulose des négatifs du film Lumière, fait il y a 50 ans est encore parfaite. Maintenant pour les films non inflammables, l'industrie nous dit que les nouveaux films sont aussi bons que les vieux. Qu'en sait-on? Avec l'expérience que nous en avons, nous ne sommes pas convaincus de l'infailibilité de nos techniciens.

Je comprends que cela soit très important pour le nouveau règlement et que le film non-inflammable est une nécessité mais je sais aussi, par exemple, que le technicolor-film qui arrive de New York et qui est en pellicule non-inflammable est très difficile à manier, le contact d'une manche suffit à le casser.

Nous avons 50 mille négatifs dans la Cinémathèque Française. Si nous voulons une lavande de ces films, cela coûte très cher. Mais si nous faisons une lavande pour la perdre quatre ou cinq ans après, c'est une folie et le non-inflammable est très friable.

2* Nous devons décider que le plus important est de préserver le négatif original.

Après ce court exposé d'autres questions sont posées par MM. LINDGREN, BRUSENDORFF, ROGNONI, sur les points suivants:

La Cinémathèque Française collectionne tous les films, car il n'existe pas pour elle de films indésirables, même les plus mauvais films ont un intérêt pour l'histoire.

La Cinémathèque Française n'est selective que pour son Musée.

La Cinémathèque Française évidemment considère comme une nécessité essentielle la sauvegarde du patrimoine national. Elle n'a pas l'intention de doubler le travail de toutes les Cinémathèques, mais elle ne refusera pas pour cela, chaque fois qu'elle le peut, la sauvegarde de la totalité des films anciens qui peuvent se trouver sur le territoire national.

Il n'y a pas de recours en droit si l'industrie du film n'applique pas l'accord, sauf sur la destruction du négatif dès que la loi l'interdira et comme le commerçant qui ne peut le détruire n'a plus le droit de l'exploiter se trouvera mis dans l'embarras de la conserver par la loi de sécurité d'incendie, il faudra bien qu'il le mette quelquepart, où mieux qu'à la Cinémathèque Française, où il est soigné, conservé, répertorié, à titre gracieux.

Sur quoi M. ROGNONI fait remarquer toute l'importance de cette solution qui ouvre des

possibilités même aux pays où les Cinémathèques ne sont pas développées.

Monsieur LANGLOIS continue:

M. LANGLOIS: Le cas de négatifs intirables sont les suivants:

- a) Le film mal développé qui commence à coller. Etat de chose qu'il est encore possible de restaurer.
- b) Négatifs parlants devenus intirables par inégalité du retrait des bandes son et image. C'est pourquoi la Cinémathèque Française s'est également entendue avec l'Industrie pour bénéficier du dépôt de lavande en vue de prévenir ce danger. Il va de soi que lorsque les différents contrats seront en vigueur, tout le monde devra, par tacite acceptation, y être obligé.

SALES GOMES: Le principe de notre travail est que chaque pays conserve dans la mesure du possible tous les films.

Si d'une façon pratique cela est possible, cela dépend de chaque pays, et l'importance de sa production et de ses moyens de préserver les films.

Si vous permettez j'aimerais insister encore et demander à M. LANGLOIS une chose très importante et qui a déjà été posée par M. THIRIFAYS. Quelle est la forme juridique de cet accord entre le producteur français et la Cinémathèque Française?

Tout à l'heure M. LANGLOIS nous a dit qu'il y aurait bientôt une loi qui interdirait au producteur de brûler leurs négatifs; je vous demanderai si en ce moment déjà il y a un accord entre d'une part la Cinémathèque Française, de l'autre les Producteurs et encore de l'autre l'Etat, car la loi qui existe ne dépend que de l'Etat.

M. LANGLOIS: Il y a un accord signé entre la Confédération du Cinéma français et la Cinémathèque. Cet accord implique l'adhésion de toutes les Sociétés de production; c'est-à-dire que l'accord général entre la Confédération et la Cinémathèque sera suivi d'accords bilatéraux entre la Cinémathèque et la Production. Voilà ce qui est fait maintenant en France. A l'heure actuelle, avec le système du centre national, il suffit d'une simple circulaire pour interdire la destruction.

Une autre chose est implicite dans l'accord (je n'ai pas eu le temps d'achever) c'est que cette loi joue pour les maisons de distribution françaises. Elle joue pour tous les films distribués par les maisons françaises, mais pas pour les succursales des maisons américaines. Mais comme se sont les maisons américaines qui m'ont suggéré cet accord avec l'Industrie Française comme condition à leur adhésion, on peut espérer que tôt ou tard elles adhéreront.

Et un échange de vues a lieu entre le Président de Séance et le Secrétaire Général de la Cinémathèque Française qui souhaiteraient voir la F.I.A.F. adopter cette solution et la conseiller à ses membres. Il est entendu qu'on en rediscutera au cours d'une prochaine séance où il sera donné lecture du texte de l'accord.

Ce point clos, M. COMENCINI désire avoir des nouvelles de la Fédération Française des Ciné-Clubs et s'il en existe d'autres?

M. LANGLOIS: Nous avons en France une Fédération Française des Ciné-Clubs reconnue par un décret de l'Etat et deux autres organisations, dont l'une est la Fédération Centrale des Ciné-Clubs et l'autre la Fédération Indépendante des Ciné-Clubs, mais aucune de ces deux n'est reconnue par l'Etat.

Le Club du Quartier Latin n'est pas reconnu par l'Etat et c'est le centre du marché libre.

Il y a deux nouvelles Fédérations, l'une qui a pour siège l'Union qui est une Fédération plutôt commerciale, une autre qui est la Fédération Centrale des Ciné-Clubs, dont le Président est Cocteau et dont je ne sais rien.

La discussion étant épuisée le Président de Séance passe la parole à M. LINDGREN rapporteur du "British Film Institute, National Film Library.

M. LINDGREN: Depuis le Congrès de Rome, les divers travaux du British Film Institute ont continué avec beaucoup de succès, notamment depuis deux ans. Le B.F.I. reçoit une subvention plus forte du gouvernement, ce qui montre l'intérêt croissant du gouvernement britannique pour les travaux du B.F.I. parmi lesquels ça du National Film Library a une grande importance.

Peut-être certaines vues du National Film Library en ce qui concerne les travaux ont un peu différé de certaines vues d'autres cinémathèques. Notamment son intérêt pour l'art du cinéma est important de même que son intérêt pour le film document historique, pas seulement pour l'historique de cinéma mais de l'histoire tout court.

En Angleterre les journaux cinématographiques ont été préparés pour être télévisés. Ils ont un intérêt remarquable et la télévision anglaise a donné au National Film Library toute la collection des actualités qui ont été faites depuis 3 ans.

Le National Film Library continue à recevoir des copies des principaux films distribués en Angleterre. Il obtient ces films par l'intermédiaire des distributeurs. La seule difficulté est que les distributeurs auraient préféré donner les copies seulement après la fin de la carrière commerciale normale du film, ce qui parfois est d'un lointain délai.

Les rapports du National Film Library et du Ciné-Club sont excellents.

Nous sommes tout à fait d'accord avec M. LANGLOIS en ce qui concerne l'attention qu'il faut mettre aux rapports avec les commerçants du cinéma et les industriels.

En ce qui concerne la télévision, il y a une différenciation entre le point de vue de M. LINDGREN et certaines inquiétudes émises par M. LANGLOIS.

M. LINDGREN: La télévision a permis de donner à nos travaux c'est à dire l'enseignement du public dans l'art du film une énorme diffusion. Par exemple par la télévision nous avons pu donner en Angleterre un cours sur Chaplin, un autre sur l'histoire du Cinéma. Mais bien entendu, ce n'est pas possible qu'un cinémathèque aide tels programs sans le co-opération de l'industrie filmique et la connaissance et la permission des ayant droits.

Les travaux de préservation ont continué sur le même rythme.

Nous n'avons pas comme M. LANGLOIS le même scepticisme en ce qui concerne les techniciens. L'expérience du National Film Library a montré que ce qui est fondamental pour un film, c'est qu'il faut faire passer le film par des tests chimiques, les seuls qui permettent de voir si le film est ou non en voie de désintégration. Le cas des films Lumière cité par M. LANGLOIS, qui depuis 50 ans sont toujours bons, ne veut rien dire et dans deux ans ils ne seront peut-être plus bons, car on ne peut pas voir le chemin de la désintégration en examinant le film entre les mains.

Ce n'est pas visible, c'est une évolution presque secrète à l'intérieur même de la pellicule qui peut exploser en réduisant le film à néant d'un moment à l'autre.

Le résultat de l'expérience du film est que de toutes façons, jusqu'à maintenant, le film non-inflammable est plus stable.

Le National Film Library n'a pas encore réussi à avoir sa propre salle de cinéma, mais il continue à faire des projections chaque semaine, dans la salle prêtée par l'Institut Français. Il y a à Londres pendant le Festival, un télécinéma et le B.F.I. a l'espoir qu'à la fin du Festival, le télécinéma ne sera pas détruit et qu'il pourra faire ses travaux de projections dans cet endroit.

Au B.F.I. on a pu, grâce à des moyens fournis à l'occasion du Festival, et sous l'impulsion donnée par M. FORMAN, faire certaines productions expérimentales du cinéma (de ces productions nous vous présenterons le film DAVID).

La collection du B.F.I. a encore augmenté. Une chose importante, est la publication du nouveau catalogue. Le dernier date de 1938 et depuis cette date, les collections se sont enrichies. Le nouveau catalogue (1ère partie) est déjà sous presse et sera prêt dans un mois à peu près.

Cette première partie s'occupe surtout des vieux journaux cinématographiques, et elle commence avec une introduction par le grand historien anglais G.M. Trevelyan.

Un évènement important en Angleterre est la modification de la loi du droit-d'auteur, pour lequel il existe un comité d'enquête.

Le B.F.I. veut profiter de cette opportunité pour poser la question du dépôt légal et il est possible qu'on arrive à de bons résultats.

A l'ouverture des échanges de vue autour du rapport, M. LANGLOIS demande la parole pour éclaircir un malentendu:

M. LANGLOIS: Ce n'est pas le fait qu'un film passe à la télévision qui est inquiétant, mais c'est que dans la possibilité d'exploiter un film à la télévision on coupe dans ce film pour le réduire et qu'une copie déposée dans une Cinémathèque reparte alors que nous n'avons pas la possibilité matérielle d'avoir toutes nos archives en double.

Par exemple, René Clair, et c'est son droit, a fait une nouvelle version de "A NOUS LA LIBERTÉ" en changeant le négatif. Il a remonté le film et fait des coupures. J'ai obtenu qu'il y ait une copie intégrale du film à la Cinémathèque, dans sa version originale.

Si pour tous les films produits depuis 25 ans les metteurs en scène font des coupures, et qui pis est dans un but commercial, où trouverons-nous l'argent pour conserver l'original?

Pour la question du test chimique et des films Lumière, je ne suis pas technicien mais je parle de la commission supérieure technique française qui est moins une association de techniciens que d'intérêts.

Si à l'heure actuelle on tire une copie de tous les films produits à l'origine, on fait une avance d'argent considérable, mais si on attend le moment où le film commence à être périmé cela permet de gagner du temps et de savoir si le film est vraiment remarquable.

Si le dépôt légal avait existé sous sa forme absolue en 1900 on serait parti en 1950 d'un tirage 1900 qui n'aurait pas eu la qualité comme ceux qu'on fait en 1950. D'autre part, si l'on veut faire une sélection elle sera faite par le metteur en scène, mais on peut toujours la faire d'après un négatif, cinquante ans après si le négatif est toujours bon. La conservation du négatif présente une période intérimaire et l'on peut gagner de temps au point de vue de la conservation.

Le Président de séance prend alors la parole, aucune question n'ayant été posée, pour signaler, avant de terminer la séance, qu'à Cambridge, dans un autre Collège, se tient le Congrès de la F.I.F.C.A.

Les délégués de ce Congrès sont en train de discuter de questions, de problèmes qui intéressent et touchent la F.I.A.F., puisqu'elles sont de son ressort, comme la question du dépôt légal. Il laisse prévoir que la F.I.A.F. pourrait être invitée à rencontrer la F.I.F.C.A.

Ce à quoi M. LANGLOIS fait remarquer que lorsque la F.I.F.C.A. s'est réunie l'année dernière à Venise pour traiter du dépôt légal entre autre, M. FORMAN leur a parlé de la F.I.A.F. et ils lui a été répondu au cours de cette séance qu'on ne connaissait pas la F.I.A.F.

Dans ce cas, pourquoi la F.I.A.F. devrait-elle ne pas en faire de même à Cambridge?

Séance levée à 13 heures.

Jeudi, 12 Juillet

15 heures

Deuxième Séance

Présents: Mme. Iris Barry, M. Ove Brusendorff, M. Freddy Buache, M. Jan de Vaal, M. René Favre, M. Karanovic, M. Henri Langlois, M. Jacques Ledoux, M. Ernest Lindgren, Dr. Montesanti, Mme. Bente Munk, M. Luigi Rognoni, M. Sales-Gomes, M. Solovei, M. André Thirifays, M. Timotievic.

À l'ouverture, le Président de la Séance souhaite la bienvenue au nom du Congrès à l'observateur de l'U.R.S.S., Monsieur Solovei, et aux délégués des Archives Suisses, MM. Buache et Favre.

Puis il passe la parole à la Cineteca Italiana:

M. ROGNONI: Notre Rapport rend compte de toute notre activité depuis le dernier Congrès de la F.I.A.F., c'est à dire il comprend l'activité des années 1950 et 1951.

Je rappellerai que la Cineteca Italiana a été fondée en 1935 et a surgi par l'initiative privée. Sa collection a toujours grandi, elle est devenue d'abord la "Cinémathèque Milanaise", puis après la mort de son promoteur, Mario Ferrari, elle s'est appelée la "Cinémathèque Mario Ferrari". Pendant la guerre, nous groupions 600 titres et nous avons tout sauvé en cachant ces films dans la campagne.

Notre activité a repris en 1945-46 et a pu, dans le délai de quelques années jusqu'à présent, se développer d'une façon satisfaisante.

Il a fallu construire la Cineteca Italiana (qui en effet au point de vue légal s'est constituée en 1947), et si nous avons eu des difficultés de moyens pour poursuivre nos travaux et nos recherches, dans les années 1950 et 1951 on peut dire que notre activité est plus que triplée.

Au point de vue Archives, jusqu'en 1949, la plupart des déposants étaient des privés.

En 1949 on a commencé à recevoir des dépôts de films de Sociétés et de Distributeurs. C'étaient pour la plupart des films étrangers. Pour les films italiens modernes même aujourd'hui nous avons encore des difficultés, car les producteurs sont bien disposés à donner des copies à la cinémathèque, mais la plupart demandent que les frais du tirage soient remboursés.

Le travail de la Cineteca Italiana dans ces deux dernières années s'est surtout développé sur le plan des recherches des anciens films muets.

Dans l'esprit de la F.I.A.F. nous avons surtout poussé nos efforts pour sauver de la destruction tous documents concernant le vieux cinéma.

La plus importante acquisition que la Cineteca Italiana ait faite jusqu'en 1951 est constituée par 80.000 mètres de négatifs originaux de vieux films italiens muets. Parmi ces 80.000 mètres il y a presque tous les films historiques italiens produits depuis 1910 jusqu'en 1924. Nous avons les négatifs originaux et on vient récemment de découvrir un film qui est très intéressant au point de vue historique, car il s'agit du premier film réalisé par Giovanni Pastroni, la Chûte de Troie, un film qu'il a tourné en 1911 et qui anticipe déjà son style grandiose.

Ces négatifs originaux nous permettent de tirer des copies tout à fait parfaites parce qu'ils sont en bonne condition: il y a aussi plusieurs films de Lyda Borelli, presque tous ceux de Bartolomeo Pagano (Maciste) et beaucoup d'autres films importants au point de vue historique.

Nous avons aussi trouvé un grand stock de documents, tournés en Italie ou en tout cas parvenus en Italie, en négatifs; beaucoup de journaux se rapportant à la période 1905-1915, sur tous les arguments politiques de cette époque.

La question la plus importante se rapporte à l'utilisation de ces négatifs que nous avons trouvés presque tous sans indication de sous-titres.

Par conséquent nous avons créé une section spéciale dans la cinémathèque pour la reconstruction, disons "philologique" des sujets de ces films.

Pour les films tirés de romans ou de pièces célèbres, on arrive très facilement à la reconstruction. Pour les autres films qui ont été créés sur des sujets originaux, la chose est plus compliquée: on peut y arriver à travers des recherches, surtout à travers la Presse de l'époque; et c'est bien par exemple le cas du film célèbre, Ma l'amor mio non muore, interprété par Lyda Borelli, que nous avons pu reconstruire uniquement d'après un résumé publié par un journal de l'époque.

Cette année nous avons eu surtout des dépôts de films qui pour nous n'ont pas une grande valeur au point de vue archives. Ce sont des copies de la vente ou des copies d'originaux de films étrangers: Diable au corps, Symphonie pastorale, et des films anglais tels que The Fallen Idol etc.... Ce sont des films que nous gardons à fin conservative, mais qui ne constituent pas notre plus grande préoccupation, car nous sommes convaincus que le but de chaque cinémathèque est celui de sauver surtout les films nationaux. Suivant ce principe qui est dans l'esprit fondamental de la F.I.A.F. nous pourrions garder les films de chaque nation à l'histoire du cinéma et établir des échanges entre cinémathèques

a fin de garantir a tous les archives les chefs d'oeuvres du cinéma.

Dans ces deux années, nous avons continué nos échanges au sien de la F.I.A.F. La Cineteca Italiana doit sa vie initiale grâce surtout à l'aide plus qu'amicale, fraternelle de la Cinémathèque Française qui a donné son grand appui à notre cinémathèque qui ne pouvait initialment envoyer une contre partie equivalente des films que la Cinémathèque Française lui avait envoyé. En 1950, ces rapports ont continué entre les deux cinémathèques, auxquelles se sont ajoutés les cinémathèques hollandaise, belge, danoise et suisse.

Cette année les échanges ont continué, mais sur un plan de parité, grace au developpement de notre activité et à l'aide de l'etat. Nous avons effectué d'importants échanges avec la National Film Library de Londres, laquelle a porté cette année concours à l'organisation de nos Festivals rétrospectifs annuels de Rome et de Milan. Cette année aussi, nous avons eu des échanges avec la Hollande, la Suisse, le Danemark, la Belgique à l'occasion d'un Festival rétrospectif du film d'avant-garde que nous avons organisé a Milan.

Pour ce qui concerne nos services techniques, ils se sont beaucoup améliorés et developpés.

Jadis, nous avions un petit service technique pour le contrôle des films, aujourd'hui, nos services techniques sont plus importants et nous avons en projet aussi des traveaux d'anthologie.

Nous nous préoccupons beaucoup du tirage des films en suivant le travail avec des techniciens spécialisés. Nous sommes arrivés à contre-typer des films qui étaient dans une situation épouvantable; nous avons pu contre-typer des films dont la perforation était restreinte. Nous avons fait des essais, pas encore tout à fait parfaits, pour réussir à obtenir les copies des films muets que nous contre-typons, dans la forme la plus voisine possible de ce qui était à l'origine, en y ajoutant la couleur unique pour chaque scène, couleur qui est indiqué très clairement sur les négatifs originaux.

Les premiers résultats ont donné de bonnes espérances pour l'avenir. Malheureusement, pour ce qui concerne le film colorié, à la main, on n'a pas encore trouvé une méthode qui puisse faire un contre-type le plus possible à l'original.

Nous avons essayé de faire quelques tentatives en portant au technicolor certains films primitifs italiens et français. Nous avons fait des essais avec des fragments originaux de Méliès mais les tentatives ont été négatives: on ne peut pas

traduire la couleur même des films de Méliès dans le technicolor, comme on ne peut pas traduire la couleur de Giotto ou de Tintoretto dans des reproductions.

Des essais plus prometteurs ont été obtenus grâce à la collaboration d'un peintre photographe très doué, Luigi Veronezi, lequel a reconstruit sur des copies de contre-type les couleurs originales en les coloriant à la main, comme on faisait, l'époque de Méliès et de Pathé, mais il s'agit d'un travail purement philologique et je ne sais si on pourra l'appliquer sur une grande échelle.

Nous avons aussi développé, cette année, notre section de 16mm. en vue de l'intérêt toujours croissant que les Universités italiennes démontrent au cinéma et à l'idée de créer sinon des cours réguliers, au moins des cours temporaires sur l'histoire et l'esthétique du cinéma.

Presque tous les films italiens que nous sommes en train de tirer sont réduits au 16mm. afin de pouvoir consentir aux Universités de développer leurs cours sur l'histoire du cinéma italien.

M. Comencini vous dira ce que nous avons déjà fait avec l'Université de Rome et de Padoue.

Une autre section à laquelle nous donnons aussi une grande importance est constituée par la section qui s'occupe de la création des anthologies intéressantes l'histoire du cinéma.

Nous avons déjà fait, l'an passé, une anthologie sur le cinéma primitif, sur Chaplin, et nous sommes en train de mettre au point une grande anthologie (4.000 m.) sur l'histoire du film comique muet, de ses origines jusqu'en 1930. Pour cela, nous demanderons la collaboration de vous tous, car pour certains aspects du film comique, nous n'avons pas encore pu compléter notre choix.

Cette anthologie qui pourra vous intéresser tous sera prête à la fin de cette année, j'espère. Une autre anthologie déjà formée, mais pour laquelle il faudra encore un an de travail et de recherches, est une anthologie sur le film historique italien, et une autre anthologie encore sur la naissance du néo-réalisme italien.

Ce sont les deux plus importants travaux de l'anthologie, que nous sommes encore entrain de mettre au point.

Pour ce qui se rapporte à nos travaux strictement d'Archives, ils nous ont coûté beaucoup de sacrifices, car la Cineteca Italiana ne peut pas compter sur des subventions régulières de la part de l'Etat.

Le gouvernement italien, qui a reconnu la Cineteca Italiana lui a donné son appui depuis 1947, mais cet appui a toujours été très irrégulier et toujours très en retard.

L'année passée, nous avons présenté au gouvernement, avec un grand programme d'activités nationales, internationales et de recherches, un bilan qui comportait la demande de 18 millions de lires. En 1950, l'Etat n'a jamais pris aucune décision et pour ce que la Cineteca Italiana avait demandé cette année, l'Etat n'a accordé que la subvention de 4 millions de lires.

Nous avons eu heureusement d'autres subventions privées, et nous nous sommes basés sur nos forces et sur notre volonté d'activité. Nos initiatives nous ont mis en condition de pouvoir nous faire mieux connaître dans le pays. La Presse unanime nous a beaucoup soutenu et malgré l'apport très modeste de la part de l'Etat, nous avons pu développer notre activité en 1950 d'une façon très grande et en tous cas nettement triplée par rapport à l'activité des années passées.

Nous sommes arrivés à présent à étudier la possibilité de réaliser un Musée sur l'exemple de la Cinémathèque Française, qui s'ouvrira dans un grand Palais de la ville de Milan. Il comprendra plusieurs salles à l'exemple de la Cinémathèque Française, avec une exposition sur l'origine et naissance du cinéma qui devrait constituer une section permanente du musée de la cinémathèque et une section périodique, changeant chaque année, groupée dans d'autres salles et qui contiendraient chaque fois les différents thèmes, tels que l'époque primitive, le cinéma et les arts figuratifs, le réalisme et le néoréalisme dans le cinéma etc....

Dans l'intérieur de ce musée, nous espérons pouvoir réaliser des séances continues chaque jour, avec des films concernant l'histoire du cinéma. J'espère que l'année prochaine, au cours de notre Congrès, je pourrai dans mon rapport vous parler déjà du musée de la cinémathèque, comme une chose complètement réalisée.

M.Langlois nous a parlé de l'importance d'une directe de la cinémathèque, de façon à obtenir des documents uniques dans ce genre, pas seulement au point de vue artistique mais aussi au point de vue de l'histoire de la culture; il s'agit par exemple de voir, en effet, comment un peintre complètement libre, sait utiliser les moyens du cinéma selon son monde et son expérience. Ce que M. Langlois nous a dit m'a fait beaucoup de plaisir, car cela a toujours été un de mes vœux et mes préoccupations. Nos moyens ne nous ont pas encore permis de pouvoir commencer, jusqu'à présent, cette activité de production, mais cette année finalement nous avons pris la décision de commencer à faire quelques petits essais et nous avons cherchés avec nos plus célèbres peintres italiens à préparer de courts métrages sur un sujet interprété par eux-mêmes dirigé pas eux-mêmes en cherchant à utiliser la caméra comme ils utilisant le pinceau.

Nous espérons pouvoir réaliser les deux premiers essais dans le courant de l'année et quand ils seront prêts, ils seront communiqués à toutes les cinémathèques.

Je crois n'avoir rien oublié pour ce qui concerne les Archives de la Cineteca Italiana et je prie mon collègue Comencini de continuer ce rapport en ce qui concerne nos autres activités.

M. COMENCINI: En même temps que l'activité des Archives de la Cineteca Italiana, s'est développée l'activité des manifestations de la culture cinématographique en Italie, car la Cineteca Italiana s'est aussi développée et a augmenté, après le Congrès de Rome de 1949 où a été signé le "Gentlemen's Agreement" entre la F.I.A.F. et la Fédération Internationale des Ciné-Clubs.

Nous avons également signé un accord avec la Fédération Italienne de Ciné-clubs. Avec cet accord, nous avons pu donner un groupe de à la Fédération de Ciné-Clubs pour qu'ils les passent dans les ciné-clubs comme l'avait prévu l'accord. Il s'agissait uniquement de films de contre-type dont nous avions déjà le négatif ou qui étaient en double.

Dès le début de Janvier 1950, nous avons passé à la Fédération Italienne de Ciné-clubs, une dizaine de programmes, à titre absolument gratuit, pour trancher toute speculation ultérieure dans les vieux différents entre clubs - Fédération - Cinémathèque.

La Fédération des Ciné-Clubs pouvait disposer de ces copies et en faire passer aux autres clubs. Cette activité s'est développée jusqu'en Juillet 1950, car en Italie la période des ciné-clubs se développe de Janvier à Juillet. Mais la fourniture purement gratuite à la Fédération n'a pas donné les résultats que nous espérons.

D'autres activités de la cinémathèque italienne en 1950 ont été le Deuxième Festival rétrospectif du film qui s'est déroulé à Rome au mois de Juin avec la collaboration du Cercle du cinéma de Rome.

Ensuite, nous avons organisé, dans la même période, un autre Festival à Bologne, qui a duré une dizaine de jours.

Nous avons participé à la section rétrospective du Festival de Suisse de Locarno, en Juin-Juillet 1950, enfin en 1951 a eu lieu le Troisième Festival rétrospectif du film à Milan, qui a été repris aussi à Rome avec cette fois le concours du British Film Institute qui nous avons envoyé des films.

Nous avons ensuite organisé des cours d'histoire du cinéma en 16mm., dans l'Université de Padoue et ce cours s'est composé d'une série de 10 leçons sur le cinéma français du muet au parlant avec des bandes en 16mm. et deux conférenciers donnaient ces leçons.

Nous avons collaboré avec la Radiodiffusion Italienne (RAI) qui nous avait demandé de transmettre des hommages à certains metteurs en scène, hommages composés de textes écrits et de transmissions de bandes sonores.

Ont été effectués aussi: un Hommage à Eisenstein, à René Clair (demandé aussi par la Radiodiffusion française).

Je précise qu'il ne s'agit que de transmissions par Radio, et pas par télévision. En Italie la télévision n'existe pas encore, mais il y a de bons espoirs que dans une ou deux années, elle pourra commencer à se développer. Alors, il faudra examiner les rapports pouvant exister entre cinémathèque et télévision, pour la transmission des films.

Pour terminer le résumé de l'activité de la Cineteca Italiana, je voudrais encore pouvoir dire que dans l'année 1951, il ne nous a pas été possible de prolonger l'accord avec la Fédération Italienne de Ciné-clubs pour des nouveaux différents surgis et nous avons décidé de passer les films auprès de certaines ciné-clubs répandus dans toute l'Italie contrôlés directement par nous.

Une autre activité a été l'organisation d'une Exposition du Cinéma italien se rapportant aux décors et au costumes.

En outre, nous avons toujours en activité notre Les Amis de la Cinémathèque de Milan et nous passons des films rétrospectifs dans une salle entièrement équipée par nous.

M. ROGNONI: Dans mon rapport concernant l'activité d'Archives, j'ai oublié une question importante: c'est la question du blockhaus.

Nos archives ont grandi et elles grandissent toujours, car après l'activité de l'année 1950 et surtout de cette année, à cause de la renommée prise par la Cineteca Italiana de tous les milieux italiens ou nous propose des affaires de films, soit pour nous les vendre, soit pour les déposer ou nous les donner. Notre blockhaus à présent est trop étroits. Il a été construit avec beaucoup de peine, de sacrifices, car il faut beaucoup d'argent pour construire des blockhaus selon les règlements de sûreté, très compliqués et sévères en Italie; déjà il y a deux ans, de ces graves problèmes: alors l'Association des producteurs italiens était entrain de bâtir dans chaque ville de grands blockhaus collectifs; nous avons fait une demande pour prendre part à cette construction, en demandant quels étaient les frais à soutenir, et en précisant que le minimum qu'il nous fallait pour notre activité future (en gardant les vieux blockhaus) était d'un volume pouvant contenir 50.000 boîtes.

L'Association des Producteurs Italiens n'a

pas répondu, parce que le projet est resté sur le papier et l'on n'a rien fait.

La situation est grave en Italie pour la question du lieu de conservation des films. Beaucoup de producteurs se plaignent de ne pas pouvoir garder les films selon un règlement convenable.

Maintenant nous avons un projet: la construction d'un blockhaus est réalisable seulement si l'Etat peut nous aider, car il s'agit de plusieurs millions de lires, pour arriver à construire un blockhaus qui puisse nous garantir la conservation des nos films et la possibilité de recueillir les autres films à venir. Notre blockhaus est maintenant dans une condition tellement pénible, que la collocation des films pratiquement ne peut plus être gardée, car elle exige de la place pour l'Archiviste qui doit rechercher les films. Nous avons deux ou trois sections de notre blockhaus qui sont tellement pleines que lorsqu'on ouvre la porte on ne peut pas entrer.....

Ces sections du blockhaus fonctionnent, ou plutôt ont très bien fonctionné, car nous faisons trois fois par an des contrôles techniques et une fois par an un inventaire complet. Nous gardons les films dans des boîtes; selon la méthode qui s'est démontrée jusqu'à présent la plus utile, nous mettons du camphre dans les boîtes avec des petites enveloppes de papier. Nous contrôlons la température, la densité de l'humidité à l'aide d'un hygromètre, et notre service technique fait des rapports à chaque contrôle. Malheureusement, tous les ans, nous nous trouvons en présence d'un certain nombre de films qui ne peuvent être sauvés.

L'année passée, le dernier inventaire général que nous avons fait nous a permis de trouver 28 films primitifs parmi lesquels 15 films italiens de 1900 complètement abîmés et collés.

A l'issue de rapport, aucune question.
M. Langlois informe simplement M. Rognoni d'un essai de transcript de film de Méliès, colorié au pochoir sur GEVACOLOR. Il s'est avéré intéressant, mais extrêmement coûteux.

L. Président donne ensuite la parole au Docteur Montesanti, délégué du Centre Expérimental du Cinéma de Rome, membre provisoire de la F.I.A.F.

DOCTEUR MONTESANTI: Tout d'abord je suis honoré de vous transmettre les salutations de la Direction Générale des Spectacles d'Italie et de la Cinémathèque Nationale institué près du centre expérimental du cinéma à Rome. Je crois que quelques uns d'entre vous connaissent déjà l'histoire de cette Cinémathèque mais j'en voudrai faire un petit résumé pour ceux qui ne la connaissent pas encore.

La Cinémathèque du Centre Expérimental du cinéma, a été établie à Rome, en 1939 et pendant les années suivantes elle a réussi à recueillir un volume de films qui la faisaient devenir peut-être la plus importante cinémathèque italienne. Beaucoup de chef-d'oeuvres de l'histoire du cinéma étaient présents dans la Cinémathèque à cette époque.

Pendant la guerre, tous les films de la Cinémathèque ont été volés par les Allemands. On a fait beaucoup de recherches et enfin nous avons réussi à savoir que tous nos films ont fini dans l'Allemagne de l'Est et qu'ils ont été probablement recueillis par les Russes. On espère encore pouvoir les retrouver ou au moins pouvoir avoir d'autres renseignements sur leur sort.

Après la guerre, la situation était donc très mauvaise. Il y avait chez nous seulement une dizaine de films qui avaient échappé aux Allemands. Dans les 5 années suivantes, on a acheté tous les films qu'on a pu trouver en Italie, vieux et nouveaux et maintenant on a enrichi la Cinémathèque de presque 500 titres de films à sujets et de documentaires, nombre qui va continuellement en augmentant.

En décembre 1949, la Cinémathèque du Centre Expérimental du cinéma est devenue la première Cinémathèque Nationale et actuellement la seule cinémathèque d'Etat qui existe en Italie. Grâce à un article de la loi sur le cinéma de décembre 1949, tous les producteurs italiens donnent dépôt à la Cinémathèque d'une copie positive nouvelle de leurs films.

Un an après la première représentation du film au public, et dans ces derniers jours on est en train de faire la même chose pour les films de production étrangère. De cette manière, on pourra recueillir en un organisme d'Etat, avec la meilleure assurance pour les producteurs de films, tous les films les plus importants italiens et étrangers jusqu'à ce jour.

Pourtant il faudrait remarquer, que parmi ces films, il n'y en a aucun des plus importants qui avaient été volés par les Allemands. Le vieux patrimoine de la Cinémathèque est donc presque reconstitué et l'on espère pouvoir bientôt retrouver tous les films perdus pendant la guerre.

Comme vous le savez, le Centre Expérimental a aussi une activité territoriale avec sa revue mensuelle "Bianco e Nero", les cahiers mensuels du Centre Expérimental.

Dans cette activité, il y a le secteur réservé à la Cinémathèque, une nouvelle collection de livres qui s'intitulent "textes et documents pour l'histoire du cinéma".

La collection a commencé avec un volume entièrement dédié à un film de Visconti qui a été réalisé

sans scénario. Le découpage technique du livre a été tiré du film par moi-même. Ce film a été présenté au public dans une version réduite et doublée en italien mais le découpage du livre a été tiré d'après la copie originale, parlée en dialecte Sicilien, déposé à la Cinémathèque Nationale. On a découpé aussi dans ce volume un meilleur cadrage de scènes entrecoupé de document sur le travail du metteur en scène et la préparation de ce film, qui est un des plus importants de la production italienne. On produira prochainement les découpages des scènes et des scénarios des meilleurs films de la Cinémathèque, Sunset Boulevard, Crainquebille et l'Atlantide.

Cette collection se propose de donner des documents de textes aux étudiants de l'histoire cinématographique et peu à peu, on aura une exceptionnelle bibliothèque de films rédigés et compilés d'une manière scrupuleuse d'après les copies originales et les films les plus importants.

Mesdames et Messieurs, il ne me reste qu'à vous transmettre les sentiments sincères d'amitié des dirigeants, la reconnaissance pour l'accueil trouvé en Angleterre et tous mes meilleurs voeux pour la pleine réussite de nos travaux.

A l'issue de ce rapport, le Secrétaire Général Ajoint de la F.I.A.F. demande la parole pour mettre en garde le Dr. Montesanti.

M. LANGLOIS: Pendant la guerre, la France a été occupée et la Cinémathèque Française à tout fait pour assurer la préservation de films. Mais un certain nombre de films avaient déjà été transférés à Berlin quand la Cinémathèque Française réussit en 1942 à obtenir la sauvegarde de ses stocks. Le fait avait été reconnu à l'époque par les autorités d'occupation, qui s'étaient engagées à les restituer et des lettres de 1943 prouvent que ces films étaient à Berlin, de 1942 à 1945, la Cinémathèque ayant obtenu que les films saisis ne soient pas transférés abusivement à Berlin, mais qu'ils soient considérés comme des prêts illimités, de telle manière qu'elle était en droit de les réclamer à l'issue des hostilités, une enquête a été ouverte aussitôt que l'Allemagne a été occupée aussi bien au titre de la Cinémathèque Française qu'au titre de la F.I.A.F. Au titre de délégué de la F.I.A.F. j'ai fait une enquête sur place, j'ai retrouvé les anciennes archives, et j'ai eu la preuve que les autorités américaines d'occupation avaient récupéré l'inventaire de la Reichsfilmarchiv, avec le lieu où se trouvaient ces films, et les emplacements des stocks bombardés. Si ces films se trouvaient à Steipel, comme j'en ai entendu parler et comme semble la croire Monsieur le Docteur Montesanti, on ne pourra les retrouver, car le stock de Steipel a été détruit pendant la guerre.

Mais quant à moi je doute que ces films soient jamais sortis d'Italie, car on moi a plusieurs fois signalé des projections de films ayant leurs origines dans la collection du Centre, qui se font clandestinement en Italie.

Le Dr. Montesanti n'étant pas convaincu car pour lui il s'agit d'autres copies, et que d'autre part il a des lettres des Archives du Film Allemandes, en termes officiels, M. Langlois l'assure que sur aucun des inventaires de la Reichsfilmmarchiev qui ont été retrouvés depuis la fin de la guerre, on a retrouvé trace des films du Centre Expérimental.

Quant aux renseignements qu'on peut détenir des autorités allemandes lors de l'occupation ils sont très souvent des attrape-nigauds, car lui-même a pu se rendre compte à quel point les renseignements qui lui avaient été donnés en 1944 avant la Libération étaient loin d'être exacts.

Il n'en reste pas moins que des films comme La Symphonie Nuptiale ont été projetés depuis la Libération de l'Italie, en Italie. Si le Centre Expérimental voulait bien se donner la peine de faire une enquête sévère dans son pays, il y retrouverait ces films.

Le Centre Expérimental ne s'est-il pas trouvé quinze jours durant sans personne, ouvert à tous les vents? Et il était très facile à quelque collectionneur de voler les films.

A quoi le Dr. Montesanti réplique que les Allemands ont été formels, qu'ils ont eu les films du Centre Expérimental en leurs mains et qu'ils ont su que ces films étaient ceux du Centre.

M. Langlois lui rappelle l'histoire du Musée du Cinéma, dont les pièces précieuses se trouvent en Italie entre les mains de particulier, des Clichés de la Cinémathèque Française soit-disant détruits à la Triennale de Milan et qui sont entre les mains de collectionneurs privés italiens, faits confirmés par M. Rognoni, qui rappelle que seuls ont été sauvés les films et les collections qui s'étaient trouvés aux mains de la Cineteca Italiana.

Cette controverse achevée, M. Solovei, délégué de L'URSS demande la parole:

M. SOLOVEI: De ma conversation avec Monsieur Montesanti j'ai compris qu'il n'est pas sûr, et qu'il n'a pas de documents sur les films qu'il a mentionnés. Je pense que ce n'est qu'une supposition.

M. MONTESANTI: Il ne s'agit pas d'une supposition personnelle. On moi a écrit des Archives Allemandes que probablement ces films ont été pris par les Russes.

M. Langlois lui fait remarquer qu'un des employés de la Reichsfilmarchiv était un espion américain, qu'avant la défaite de l'Allemagne il était passé avec tout l'inventaire dans les lignes américaines et que ces films du Centre ne figurent ni sur l'inventaire, ni sur la photo-copie du fichier.

Monsieur Montesanti ayant répliqué que la lettre émane de la personne qui a repris ses fonctions à Berlin, le Secrétaire Général Adjoint de la F.I.A.F. s'étonne, car il n'y a plus de Reichsfilmarchiv à Berlin et l'on finit par s'expliquer qu'il s'agit de M. Kwass c'est l'ancien directeur de la Reichsfilmarchiv, un Nazi, il a tout intérêt à brouiller les cartes, et jusqu'à preuve du contraire, le seul point précis sur lequel on puisse se poser est l'inventaire officiel fait au moment de la débacle par les Allemands et le lieu d'évacuation. Inventaire qui n'est peut-être pas lui-même véridique, puisque on ne retrouve pas les films. Or c'est par milliers que les films des pays occupés n'ont pas encore été retrouvés. Et le Secrétaire Général Adjoint de la F.I.A.F. se demande si ce n'est pas en Autriche, en Espagne ou en Angleterre qu'il ne faudrait pas plutôt les rechercher, et qu'il est persuadé, par toutes sortes de recoupements que le jour où une Cinémathèque d'Etat Allemande pourra se recréer sans crainte de contrôle, tous ces films disparus sortiront des caves. D'ailleurs, il a reçu de New York une longue liste de films allemands, muets, parmi les plus remarquables. Comment sont-ils à New York entre les mains d'un particulier?

Madame Barry fait remarquer à son tour que chaque fois qu'elle a elle-même essayé d'avoir des nouvelles de la Reichsfilmarchiv, on lui a répondu que les films étaient à Washington, à la Library of Congress, ce qui était évidemment inexact et qu'elle est persuadée, comme le Secrétaire Général de la Cinémathèque Française, que Washington et Moscou servent de jeu de cache-cache à un camouflage des stocks de la Reichsfilmarchiv que l'on verra ressortir au jour où les anciens responsables de la Reichsfilmarchiv n'auront plus aucun risque à courir.

En conclusion à ce débat, le Dr. Montesanti reconnaît qu'en effet comme l'a dit M. Solovei, on ne peut faire que les suppositions.

Le sujet étant épuisé, la Parole est à M. Jan de Vaal rapporteur du Nederlands Historisch Film Archief.

M. de Vaal fait un historique rapide des origines de la Cinémathèque Néerlandaise. Le fonds de la Cinémathèque a été procuré par le Gouvernement, avec des anciennes bobines d'Actualités

et des documentaires, il y a une trentaine d'années.

La Cinémathèque Néerlandaise a à sa direction M. Sandberg qui viendra nous rejoindre demain matin.

M. Sandberg est un grand animateur du mouvement en Hollande et il a le désir et l'intention, il lutte pour cela, d'organiser un Musée du Cinéma à Amsterdam, au Musée Municipal.

La Cinémathèque des Archives Néerlandaises a préparé le troisième Festival pour la Film sur l'Art à Amsterdam du 2 au 10 Juillet 1951.

Pour ce qui concerne la Fédération des Ciné-Clubs en Hollande, il y a en ce moment dix-sept ciné-clubs et ils reçoivent des Films de la Cinémathèque. Mais la Cinémathèque a pu amplifier son rayon d'action et elle a pu créer, avec ses films, deux Ciné-Clubs dans les Antilles Néerlandaises. En ce moment, elle essaye de créer un mouvement culturel du Cinéma en Indonésie.

Après Rome, M. de Vaal était heureux d'arriver à Amsterdam avec un texte clair sur les rapports Cinémathèque - Ciné-Clubs, mais il a eu des difficultés avec le Ciné-Club d'Amsterdam qui était un organisme plutôt commercial. Il a été content ce matin, de voir que tous les accords de Rome ont été confirmés par nous et il compte, en arrivant en Hollande, mettre ces quelques Ciné-Clubs plutôt commerciaux devant leurs responsabilités.

Le travail de préservation du film commence à être fait en Hollande, en 16mm. Il a été possible pour la Cinémathèque d'avoir un nouveau dépôt du film, c'est-à-dire, un nouveau blockhaus. Ce n'est plus à Amsterdam, mais à La Haye, et il y a là environ 2.000 bobines de films, courts et longs métrages.

M. SALES-GOMES: Quelqu'un désire-t-il poser des questions?

MME. IRIS BARRY: Monsieur de Vaal a été très modeste, il me paraît important d'avoir très vite, avec enthousiasme et par quelque mystérieux chemin, mis sur pied un Musée à Amsterdam. Je désire l'en féliciter. J'ai été touchée par la modestie de M. de Vaal car je viens de faire un voyage à Amsterdam et j'ai été enchantée de voir les installations de la Cinémathèque au Musée Municipal d'Amsterdam. Je veux le dire ici, j'ai eu l'impression que le rapport de M. de Vaal ne pouvait pas donner toute la mesure du succès de leur entreprise en Hollande.

La parole est à M. Langlois, rapporteur du mouvement en Perse.

M. LANGLOIS: Monsieur Gaffary m'a demandé de l'excuser, parceque son invitation est arrivé mais bien en retard et comme il a eu du mal à avoir ses visas et ne pourrait se rendre en Europe qu'après la fin du Congrès.

La situation en Perse est la suivante:

La Cinémathèque se trouvait dans une situation délicate car il n'y avait pas de culture cinématographique.

Il ne fallait non pas commencer comme nous l'avons fait d'une façon scientifique mais essayer d'amener le public à l'idée d'une archive et a lui donner la culture qui lui manquait.

Ils ont donc pensé créer un mouvement cinématographique d'abord après avoir obtenu tous les patronages nécessaires. Ils ont comme première activité, organisé des quinzaines de cinéma de chaque pays ce qui donne aux Persans qui l'ignorent une idée panoramique du cinéma international.

La première manifestation, consacrée au cinéma soviétique a duré quinze jours. Il y a eu une grande affluence, à tel point que des séances de projection ont du être répétées plusieurs fois dans une même soirée.

La seconde manifestation a été organisée avec le cinéma anglais et la dernière avec le cinéma français. Elle s'est achevée il y a à peine quinze jours avec un grand succès.

Les manifestations ont eu le double avantage de révéler le public qui existe et d'autre part, de révéler à ce public le cinéma national de chaque pays qu'il ignore. Elles ont suscité un énorme intérêt pour les films qui ont été projeté.

Pour le cas de la manifestation française qui retraçait un panoramique du cinéma de 1895 à nos jours, nous avons envoyé deux films récents qui ont suscité suffisamment d'intérêt pour provoquer une demande d'achat en Perse. D'autre part, la cinémathèque persane s'est enrichie de films puisque Gaffary annonce son arrivée avec 100 films. Il s'agit de films qu'il a l'intention de faire contre-typer en Europe. Je suppose qu'il s'agit vieux films muets allemands, français et suisses.

Pas de questions.

La parole est à M. Favre, rapporteur de la Cinémathèque Suisse de Lausanne.

M. FAVRE: Pour parler de la Suisse, nous sommes obligés de faire un paradoxe en disant que tout va bien et tout va mal.

Nous arrivons désespérés mais plein d'espoir. Nous sommes en train de nous demander si "l'enfant vivra".

Vous allez dire qu'il y a déjà deux ans, nous nous demandions si la cinémathèque suisse voulait vivre ou non. Depuis nous avons connu des difficultés sans nombre et nous arrivons ici avec une nouvelle qui surprendra tout le monde, c'est que Claude Emery ne compte plus parmi nous.

Nous avons déjà signalé à Rome que les Archives Suisse du film de Bâle, avaient été transférées à Lausanne le 18 Mai 1949, étant donné que les archives cinématographiques suisses de Bâle avaient fermé leurs portes faute de moyen financier.

Immédiatement, Emery et moi-même, avons compris l'importance d'une Archive en Suisse et son importance aussi pour les Ciné-Clubs de Suisse.

C'est ce qui nous a incités à provoquer le transfert de Bâle à Lausanne avec l'appui des autorités municipales de la ville de Lausanne.

Une fois le transport de tout le matériel effectué aussi bien des films, des photos que des livres, on peut dire que nous vécu un hiver pénible car tout le matériel est arrivé à Lausanne sans qu'il y ait de locaux. Les films ont du passer un hiver dans les caves d'un bâtiment de Lausanne.

Plusieurs bobines ont du être considérées comme perdues une fois que les beaux jours sont revenus. A ce moment là nous avons fait des pieds et des mains pour avoir une aide substencielle de la ville de Lausanne et des multiples autorités cantonales qui existent en Suisse.

Seule la ville de Lausanne a été très généreuse. Le 6 Juin 1950 elle a pris la décision de nous allouer 6.000 francs suisses par année et de nous installer dans les locaux et des blockhaus et dans un bureau qui représente au total une dépense de 25.000 francs pour l'installation.

En Automne 1950, nous avons effectué un nouveau déménagement. Nous nous sommes installés dans nos meubles qui consistent en 4 blockhaus à films, un petit laboratoire et un bureau administratif.

A ce moment là, Claude Emery et moi-même, avons pensé le temps était venu d'inaugurer cette cinémathèque, de lui donner un sens, un nom, une raison d'être.

Cette inauguration a eu lieu le 3 November 1950 comme vous l'avez tous appris.

Nous avons apporté aujourd'hui un livret d'inauguration et l'affiche que nous n'avons jamais pu envoyer: étant donné les conditions faites dans le service des postes, l'affiche était trop large pour franchir les frontières.

A ce moment là, une assemblée constitutive devait avoir lieu à Lausanne.

Ici je dois dire que tous les travaux d'organisation et d'inauguration ont peut-être été fatiguants et cette séance inaugurale n'a pas eu le retentissement qu'elle devait avoir aussi bien auprès des autorités cantonales que l'administration fédérale en Suisse.

Après cela, Emery nommé directeur de la Cinémathèque Suisse déjà depuis le 1er Octobre 1950 a subi un contre-coup de l'effort qu'il avait fourni. Nous en sommes encore à des suppositions étant donné ce qui s'est passé par la suite.

Durant l'hiver 1950 et 1951, nous nous sommes aperçus que l'équipage tandem, Emery et moi-même, n'avait plus l'homogénéité qu'elle avait auparavant en ce sens qu'Emery travaillait de façon individuelle et en toute qualité directoriale. Le conseil de direction qui surveillait l'organisation et l'installation de la Cinémathèque Suisse, n'a pas manqué de s'apercevoir de certaines défections de la part d'Emery et ces événements s'accroissant au début de l'année 1951, M. Emery a été mis en demeure de fournir pour le moins en catalogue de la Cinémathèque Suisse, des films conservés à la Cinémathèque de Lausanne. Ses déplacements à Paris, la maladie aussi l'ont empêché de faire ce travail mais le conseil de direction n'en a pas moins demandé à Emery s'il voulait continuer à assurer vraiment son travail de directeur et d'organisateur à la Cinémathèque Suisse. Aucune amélioration ne se faisant sentir, ce même conseil d'administration a demandé si Emery voulait bien remettre sa démission, ce qu'il a fait automatiquement. Le 31 Mars était le dernier jour de travail de directeur.

Le 1er Avril notre collègue est parti pour Paris où il est peut-être encore, mais nous n'avons aucune nouvelle de sa part. Mais pas sans croire que la cinémathèque lui tient à coeur comme chacune des vôtres et nous nous sommes trouvés passablement désorientés à la suite de cet événement. Les 6,000 francs ne pouvaient suffire à nous appuyer et nous avons pu obtenir une nouvelle subvention votée pour cette année. Nous nous sommes aperçus à ce moment là que tous les travaux assurés par Emery avaient été faits d'une façon négligée.

Tout d'un coup nous nous sommes trouvés de nouveau en face d'une chose à créer complètement était pas. Il y a eu des difficultés sans nombre avec le conseil de direction et l'autorité communale qui avait engagé 31,000 francs l'année dernière, et aussi avec les cantons suisses qui voulaient savoir ce qu'il en était définitive avec la cinémathèque.

Le fait de revoir nos statuts nous a amené à prendre contact avec toutes les personnes et organisations qui en Suisse s'occupent de cinéma. Là ont surgi de nouvelles difficultés en ce sens que la fédération Suisse du film et ciné-clubs s'est fâchée à la suite de promesses un peu trop légères faites par Claude Emery. Actuellement nous nous trouvons dans la situation suivante: après le départ de notre

collègue, nous avons pris "le taureau par les cornes" et nous cherchons à renouer toutes les relations qui existaient auparavant; aussi bien du côté des organisations culturelles que du côté professionnel.

Ceci est d'autant plus scabreux que nos finances sont en difficultés et M. Jan de Vaal m'a promis de patienter quelques mois encore à propos de la cotisation de la cinémathèque suisse à la F.I.A.F.

Sur le plan du personnel, nous n'avons pas remplacé le directeur. J'ai été moi-même prié d'en assurer la direction en intérim, jusqu'à une position meilleure. Mais ayant une autre occupation professionnelle rémunérative, j'ai été obligé de demander l'appui d'un aide précieux, et je cite ici le nouveau personnage qui n'a jamais apparu à la F.I.A.F. jusqu'à maintenant Freddy Buache qui a été mon bras droit, même avant le départ d'Emery, puisqu'il a collaboré à l'inauguration de la cinémathèque. C'est lui qui assure maintenant le courrier avec toutes les cinémathèques étrangères, expédition et travail pratique comme vous avez pu l'apprendre d'après les signatures que portaient nos lettres. Nous étions désespérés et plein d'espoir tout à la fois. Nous nous demandons comme chacun d'où viendra l'argent. Nous prenons conscience que, à part la contribution de 6.000 francs de la ville de Lausanne, ces finances peuvent nous arriver pour une bonne part de la location de films aux ciné-clubs, à la condition que nous retrouvions un contact assuré avec ces associations.

Vous parler de notre activité comme l'ont fait nos collègues italiens, c'est impossible.

Tout le travail livré depuis la dernière fois que nous nous sommes vus à la F.I.A.F., a été un travail d'organisation administrative et un travail d'approche.

La raison d'être d'une cinémathèque en Suisse est à imposer de toutes façons. Il faut chaque fois expliquer ce que nous voulons, ce que nous sommes, ce que nous voulons faire, et cela prend énormément de temps et de patience. A tel point, que la seule chose que nous ayons en cours pour l'instant, est la mise sur pied d'un catalogue, travail que promettait toujours Claude Emery, mais qu'il n'a jamais fait et que nous avons entrepris. Nous pensons mettre ce catalogue sur pied d'ici la fin de l'été.

Nous ne manquerons pas de tenir chaque cinémathèque au courant de ce qu'il peut se passer en Suisse et je profite de l'occasion pour remercier toutes les cinémathèques qui nous ont facilité l'organisation des séances avec la nouvelle disposition de films dont vous retrouverez les titres dans le petit catalogue que nous avons apporté. Un gros travail effectué par Freddy Buache est le "visionnement" des films, pour une raison toute simple, et qui vous fera sourire, c'est que quoiqu'on ait beaucoup parlé des Archives cinématographiques suisses qui se trouvaient à Bâle,

nous n'avons jamais su ce qu'elles contenaient exactement et nous sommes entrain de visionner.

Nous avons découvert plusieurs choses intéressantes.

Dernièrement la légation soviétique en Suisse, a mis à notre disposition le côté sonorisé avec 2 films dont le "Maitre de Poste". Nous sommes très heureux d'avoir ces deux films à notre disposition qui nous ont procuré quelque argent puisque nous pouvons les présenter dans un ciné-club.

Je regrette de ne pas avoir d'autres détails. Les recherches cinématographiques en Suisse n'ont pas pu avoir lieu jusqu'à maintenant, nous sommes décidés à les reprendre le plus tôt possible. Mais passer au travers d'un orage tel que celui que nous avons traversé n'a pas été sans nous ennuyer énormément.

Si j'ai parlé d'une évolution, pour terminer je dirai qu'elle est tournée vers l'étranger, c'est à dire vers les autres cinémathèques qui je crois dans notre cas sont les seules à pouvoir nous tirer du faux pas que nous avons commis et nous assurer une organisation valable jusqu'au prochain congrès.

Pas de questions.

La parole est à M. Timotievic, rapporteur pour la Yougoslavie.

M. TIMOTIEVIC: Dans la période comprise entre les deux Congrès de la F.I.A.F., l'activité de la Cinémathèque yougoslave eut avant tout pour objectif de la reorganiser d'une manière systématique et d'élargir son rayon d'action. Durant cette période, tout en enregistrant certains succès, la Cinémathèque subit, en effet, des transformations d'ordre intérieur d'une influence déterminante sur le développement que devait prendre son activité future.

En premier lieu, par une décision de toute première importance, la Cinémathèque Centrale Yougoslave rattachée administrativement, lors de sa fondation au Comité de la Cinématographie de la RPFY, dépend désormais du Comité Supérieur pour la Culture et la Science près du Ministère Central, en tant qu'Institution scientifique autonome. De ce fait, les perspectives de l'activité de la Cinémathèque se sont considérablement élargies.

C'est aussi au cours de cette période que les collaborateurs de la Cinémathèque découvrent, étudient et classifient tout ensemble de matériaux qui prendront place dans le Musée du Film que nous avons l'intention de fonder. En meme-temps, notre collection de films s'enrichissait d'un certain nombre de films rares et importants. C'est ainsi que nous avons récemment découvert un appareil de prises de vue Lumière datant de la toute première époque, puis appareil de projection pour les bandes de 28 mm. et deux bandes de films ayant des perforations rondes. Nous avons retrouvé également

quelques bobines de grands films: de Lang Metropolis, des fragments du film La Dame aux Camélias avec R. Valentino, le film complet de Charlie Chaplin Une Idyll aux Champs et bien d'autres encore. Parmi les anciens films tourné dans notre pays nous possédons un film sur le couronnement du roi Pierre I^{er} de Serbie datant de 1904 et un film du Nestor de nos cameramen, Milton Manaki, tourné en 1911, lors de la visite a Bitolj du dernier sultan turc, Rechad.

En décembre 1950, la Cinémathèque inaugura une série de présentations rétrospectives, auxquelles furent conviés hommes-de-lettres, artistes, acteurs, journalistes, professeurs etc. Au cours de ces présentations, accompagnées de conférences, on projeta les films les plus marquants de la Cinémathèque ainsi que les films les plus propres à caractériser soit certaines époques, soit l'art de tel ou tel réalisateur de renommée mondiale. Ces rétrospectives furent données à Belgrade et dans les capitales respectives des Républiques Fédérales ainsi que dans un certain nombre de villes de province. Il y en eut 17 à Belgrade et autant en provinces.

La Cinémathèque s'est donné aussi pour tâche l'acquisition de tous les films tournés en Yougoslavie. Vu le manque actuel de pellicules, il nous manque encore le quart de tous les films tournés chez nous. Cependant, toutes les Entreprises de Films du pays gardant les négatifs dans leurs archives, ils sont mis à la disposition de la Cinémathèque qui pourra les utiliser.

Conscients de nos points faibles et bien que nous puissions enregistrer certains succès, notre Cinémathèque, étant donné sa trop courte expérience a besoin d'aide et de conseils touchant l'organisation de son activité. C'est dans ce but que notre Cinémathèque désire entretenir une collaboration suivie avec toutes les autres Cinémathèques. Elle a envoyé régulièrement aux autres Cinémathèques les publications concernant les films yougoslaves ainsi que les livres et revues rédigés en langue du pays et consacrés à la Cinématographie, les priant de lui accorder leur aide sous forme de conseils ou sous toute autre forme. Jusqu'à présent, seules les Cinémathèques d'Autriche, du Danemark et l'Italienne nous ont répondu en formulant des propositions concrètes ou en exprimant le désir d'une collaboration suivie. Des pourparlers concernant l'échange de films sont en cours. Les Cinémathèques de Belgique, de Suède et de Perse nous ont envoyé un certain nombre de livres et d'autres publications, La plupart des Cinémathèques des autres pays nous ont accusé réception de nos lettres, d'autres ne nous ont pas répondu.

Bien que les pellicules nous fassent défaut, ce qui ne peut manquer de contrarier l'exercice de notre activité, nous avons réussi à faire des copies d'un certain nombre de films intéressants de notre collection. Nous serons aussi en mesure

d'établir une collaboration régulière avec toutes les Cinémathèques qui le désireront.

Un crédit de 10.000.000 de dinars a été alloué à notre Cinémathèque en vue de la construction de bâtiments où seront conservés les films.

La Cinémathèque n'a pu encore réaliser son désir d'ouvrir un Musée du Film et d'entrer en possession d'une salle de projection. Mais cette idée n'est pas abandonnée. L'automne prochain nous reprendrons nos présentations rétrospectives.

Le but principal de notre Cinémathèque est de réunir, étudier et conserver les films et tous les documents se rattachant à la Cinématographie et de propager le film en tant qu'art et expression de culture. Les problèmes qui se posent devant elle sont les suivants:

- 1- Collaboration suivie et des plus étroites avec les autres Cinémathèques.
- 2- Acquisition d'un bâtiment servant uniquement aux besoins de la Cinémathèque avec une salle de projection et un Musée.
- 3- Organisation d'une section spéciale dite "Section de la chronique" ayant pour but de filmer, d'après un plan établi, tous les événements importants et tous les monuments et documents ayant une valeur historique, scientifique, artistique, en un mot, culturelle de la Yougoslavie. Nous devons souligner que les facteurs officiels et l'opinion publique, témoignent d'une grande compréhension à cet égard.

 ETAT ACTUEL DES ARCHIVES DE LA CINEMATHEQUE CENTRALE
 YOUGOSLAVE AU 30 JUIN 1951

	<u>1949</u>	<u>1951</u>
Films muets	150	345
Films de long metrage	179	344
Films documentaires sonores	421	650
Films sur 16mm.	115	508
Films en étude		115
Actualités sonores	1326	1832
En tout -	<u>2191</u>	<u>3794</u>
Photos	4200	21000
Scenarii	90	222
Lists des dialogues	-	437
Livres et revues	550	900

Pas de questions.

Séance levée.

*

Vendredi, 13 Juillet

9 heures

Troisième Séance

(Réservée aux seuls membres de la F.I.A.F. et suivie également conformément au protocole de Rome, par l'observateur de l'U.R.S.S.)

Présents: Mme. Barry, M. Brusendorff, M. Buache, M. Comencini, M. de Vaal, M. Favre, M. Langlois, M. Ledoux, M. Lindgren, Mme. Munk, M. Rognoni, M. Sales-Gomes, M. Solovei, M. Thirifays.

Le Président de séance donne la parole au Secrétaire Général de la F.I.A.F. pour le compte-rendu d'activité de l'exercice couvrant la période écoulée entre le Congrès de Rome et le Congrès de Cambridge.

Le Secrétaire-Général, M. Rognoni, prend la parole:

M. ROGNONI: Le départ de Mme. Malewski survenu il y a quelques mois ne nous permet pas d'avoir aujourd'hui un rapport du Secrétariat Exécutif comme lors du dernier Congrès.

Mme. Malewski ayant clos son année financière, il sera possible néanmoins, à l'issue du Congrès, de fournir le bilan après avoir entendu le rapport des trésoriers, et après le quitus des deux vérificateurs désignés par l'Assemblée elle-même.

Ce rapport que je fais au nom du Comité Directeur n'est qu'une introduction générale du rapport plus détaillé et technique que vous fera tout à l'heure M. le Secrétaire général adjoint qui a pu suivre les travaux du Secrétariat Exécutif à Paris, où il habite et où se trouve le siège central de la F.I.A.F.

D'après l'examen attentif des dossiers et la connaissance des affaires et du travail accompli, l'activité de la F.I.A.F., depuis le Congrès de Rome jusqu'à ce jour du Congrès de Cambridge, a continué sans interruption.

D'une part, l'activité des échanges entre les cinémathèques est allée croissante et d'autre part, on peut constater que si chaque cinémathèque s'est développée d'une façon différente et individuelle, parallèlement l'important effort de cohésion de la F.I.A.F. n'a cessé de croître.

Notre Fédération est donc un organisme extrêmement souple, fonctionnant automatiquement, qui permet à chaque cinémathèque de poursuivre son activité et de se développer selon ses propres nécessités au sein de la F.I.A.F. elle-même.

Cette constatation est également valable pour des cinémathèques telles que la Cinémathèque Tchèque qui a pu poursuivre ses échanges au sein de la F.I.A.F. selon son rythme propre et sans que cela influe en rien sur les intérêts des autres cinémathèques.

Cependant cette souplesse ne signifie pas dispersion, et notre Fédération a conservé, de ses origines à nos jours, une ligne de conduite qui forme son visage véritable comme le témoignent fort bien les premiers jours de ce congrès et qui est l'union sacrée des cinémathèques autour de la F.I.A.F.

En effet, à notre Fédération se rattachent les cinémathèques existantes ou à venir. Il n'est pas une cinémathèque qui se crée sans vouloir adhérer et bénéficier des travaux de la F.I.A.F. C'est ainsi que l'Argentine, l'Espagne, Israël, le Mexique, le Japon, la Hongrie, la Bulgarie, le Venezuela, les cinémathèques de l'Allemagne de l'Est et celles de l'Ouest, l'U.R.S.S., la Bolivie, le Chili, Cuba et d'autres pays encore, nous demandent de s'associer à la F.I.A.F.

On doit considérer également que des Associations Internationales telles que la Fédération Internationale du Cinéma Scientifique, l'Association Internationale du Film sur l'Art, la Fédération Internationale de Filmologie, la F.I. des Ciné-Clubs, ont manifesté le désir de se rencontrer avec la F.I.A.F. en envoyant des délégués au siège de notre Fédération: c'est à dire l'importance toujours croissante de la F.I.A.F. sur le plan mondial.

Cette importance est confirmée enfin par le fait que des organismes internationaux gouvernementaux sont arrivés à demander des services à la F.I.A.F.

Ceci dit, je passe la parole à M. Langlois, qui vous donnera le rapport détaillé de notre activité.

M. LANGLOIS: Comme Monsieur ROGNONI vous l'a dit, l'activité de la F.I.A.F. est allée croissant.

L'activité de la Fédération Internationale des Archives du Film ce n'est pas, comme beaucoup de personnes semblent le croire, un échange impondant de circulaires, c'est avant tout la bonne volonté réciproque, le désir de s'associer, de travailler en commun, la volonté sans cesse affirmée de ne pas se diviser.

Si depuis le Congrès de Rome chacun de nous faisait le bilan de son activité au sein de la F.I.A.F. on s'apercevrait qu'il n'est pas une Cinémathèque qui n'ait accru ses relations internationales et ses échanges. Ainsi, par exemple, la Cinémathèque Française, avant Rome, se trouvait surtout en relations avec l'Italie, les Etats-Unis, la Belgique, l'Angleterre et la Suisse. Depuis Rome, elle n'a cessé d'élargir ses échanges et la Tchécoslovaquie, le Danemark, la Hollande, les Pays d'Amérique du Sud, la Perse, pour ne rester que dans le cadre des membres de notre Association en ont largement profité.

Si chacun de nous pouvait nous citer les chiffres des films échangés dans le courant de l'année et les comparer à ceux d'il y a deux ans, le bilan en serait si positif que nous en serions tous surpris.

Si nous comparons le nombre de Pays où il existait une Cinémathèque en 1949 et celui où il en existe depuis Rome le bilan serait tout aussi positif.

Songez maintenant à tout ce que nous perdrons si la collaboration internationale de la F.I.A.F. n'existait pas: si par exemple chacun de nous au lieu de se mettre au service de tous ne songeait qu'à lui-même et gardait jalousement ses sources d'informations, ses films, ses richesses; si les Cinémathèques les plus anciennes, les plus importantes, les plus riches et les mieux armées refusaient d'aider les jeunes. Aucun Congrès, aucune réunion, aucun amas de circulaires ne pourraient masquer la gravité d'une telle situation. Nous pourrions tenir des réunions tous les jours y consacrer des heures en discussions de principe avec beaucoup de formalisme et de bonnes paroles pour masquer cet égoïsme réciproque et cette absence totale de communion internationale, qu'en résulterait-il de positif?

J'ai dernièrement assisté à une réunion internationale où, après quatre heures de débats, j'ai entendu Monsieur Rossellini émettre le vœu qu'il n'y ait plus de censure. Les représentants de tous les Gouvernements présents où la censure s'aggrave chaque jour, se sont regardés et le Président de séance, fonctionnaire officiel d'un pays à censure, a répondu au nom de son pays à Monsieur Rossellini que l'Assemblée enregistrerait ce vœu, s'y associerait et ferait tout en son pouvoir pour faire supprimer la censure quand les circonstances permettraient de faire supprimer la censure et Monsieur Rossellini l'a remercié. Comme nous sommes loin de la F.I.A.F! Ce qui compte, c'est le travail pratique. La F.I.A.F., a toujours fait un travail pratique, constructif et positif. C'est pourquoi, pour ma part, j'attache une très grande importance au fait que nous n'ayons pas pu nous réunir l'an dernier, simplement parce qu'ayant tous décidés, choisi et promis que notre Congrès de 1950 se déroulerait chez nos amis Tchèques, nous n'avons pas voulu, en le tenant ailleurs, manquer à notre parole. N'est-ce pas un acte positif que cet acte négatif en apparence, la preuve même de notre volonté de ne pas sortir de notre rôle et de ne pas nous laisser désunir.

C'est en cela que consiste la force et la vie de la F.I.A.F. et c'est pour la même raison que nous nous rencontrons ici en 1951, aujourd'hui, comme cela avait été promis il y a un an avec la même volonté de ne pas rompre notre union et de ne pas nous laisser diriger sur une voie contraire à nos buts et à nos statuts.

Si l'on regarde d'un peu haut le bilan de deux années d'activité de notre Association que voit-on? Nous avons signé à Rome un accord avec la Fédération Internationale des Ciné-Clubs, c'est un point important aussi bien pour nous que pour l'avenir de la culture cinématographique. Non pour des intérêts personnels mais parce que cet accord peut assainir et par conséquent assurer la vie du "non-Commercial". Avant Rome nous avons été en butte à toutes sortes d'intrigues destinées à empêcher cet accord. Depuis, on a tout fait pour essayer de la rompre et de le rendre caduc, mais qu'on le veuille ou non, l'Accord de Rome constitue une trop grande victoire pour y renoncer, non pas une victoire d'une Fédération sur une autre, mais une victoire de ceux qui aiment le Cinéma contre tous ceux qui s'opposent et cherchent sous des masques divers et parfois même au sein des organismes qui doivent en bénéficier, à empêcher la libre circulation des films et la stabilisation de la non-commercialité. Si j'ajoute

qu'à la suite d'une réunion tenue au siège de notre Association, les Associations Internationales énumérées tout à l'heure par Monsieur Rognoni, et qui sont toutes d'ordre professionnel se sont disposées à s'associer à nous ainsi que nous l'avions souhaité à Copenhague et qu'il s'en faut de peu pour qu'elles viennent prendre place parmi nous, si vous rappelez que depuis 1938 nous avons cherché à nous consacrer à l'établissement d'un statut pratique international du non-commercial et que nous y sommes presque parvenus, ainsi qu'à la libre circulation des films à l'épanouissement de nos projections, vous conviendrez comme moi que c'est de ce Congrès et de notre volonté de rester fidèles à nos principes que va dépendre l'établissement final et la stabilisation des gains déjà acquis et de l'activité de la F.I.A.F.

La F.I.A.F. bénéficie à l'heure actuelle d'accords douaniers qui permettent à nos films et aux films qui nous sont confiés de circuler sans entraves douanières. Ils ne sont pas soumis à la censure dans la plupart des pays. Nous sommes autorisés à les projeter dans notre activité non-commerciale et nos musées, même si les droits d'auteurs sont expirés.

Que de résultats obtenus grâce au frein, aux travaux, aux échanges de vue, aux statuts, au règlement de notre Fédération et c'est pourquoi nous devons continuer dans ce rôle qui consiste à essayer d'instaurer un système, un contrôle, une police de la non-commercialité.

Si les résultats obtenus en France par la Cinémathèque Française peuvent s'étendre aux autres pays, si la crainte d'une concurrence commerciale déloyale qui a toujours pesé sur l'activité et les projections non-commerciales peuvent être définitivement levées grâce à l'action de police que nous sommes en mesure d'assumer, si l'industrie du film qui nous observe depuis des années et qui est chaque jour plus convaincue de notre caractère de non-commercialité et de désintéressement absolu se rallie juridiquement à nos points de vue, il n'existera plus de barrière à la protection et au soutien de l'art du cinéma et cela grâce à notre union et à la discipline de notre Fédération qui s'est toujours développée de la manière la plus positive, grâce aussi au fait que nous sommes un organisme purement professionnel et que nous ne nous sommes jamais départis de cette fonction, ni écartés des buts précis que nous nous sommes assignés et que chacun de nous assume dans son pays, d'où une permanence dont il n'est pas d'exemple dans les Associations Culturelles Internationales non-professionnelles, à but trop général, qui se sont succédées et avec lesquelles nous avons toujours entretenu des relations cordiales sans aliéner notre indépendance et notre survie, car nous avons vu se succéder comme les ministères, sans que pour cela la F.I.A.F. cesse de progresser et d'exister.

Y a-t-il meilleure preuve de cette vitalité et de la force qui découle de notre activité que nous ayons pu, non seulement fonctionner, mais amplifier, renforcer notre activité de 1949 à 1951 sans qu'il se soit tenu une seule réunion commune en raison des circonstances et de la difficulté que nous rencontrons parfois à harmoniser nos déplacements.

Qu'il me suffise, pour conclure, de prier chacun de

nous d'établir la liste et le bilan de ses échanges et de vous rappeler que, partis en 1938 avec quatre membres, nous étions quinze en 1949, que nous nous sommes retrouvés quinze en 1951 et qu'il ne tient qu'à nous d'être vingt en 1952 et que nos richesses mises en commun par la F.I.A.F. constituent de fait cette Cinémathèque Internationale qui ne peut être que par la collaboration de tous.

Avant d'achever ce discours, permettez-moi d'émettre le vœu que le plus vite possible la F.I.A.F. totalise parmi ses membres des Cinémathèques représentant toutes les nations.

Le Président de séance, M. Sales Gomes, déclare la discussion ouverte.

M. LANGLOIS: Je vais vous expliquer un point qui vous paraît peut-être obscur, celui de ces Associations Internationales qui demandent à s'unir avec nous.

Il y a quatre ans, à Copenhague, nous avons souhaité pouvoir inviter certaines Associations professionnelles à s'associer à nous de façon à nous renforcer mutuellement.

A Rome nous avons signé à la F.I.C.C. et engagé des pourparlers avec l'A.I.C.S. et l'Association du Film d'Art qui sont toujours en cours.

Dans un autre domaine nous avons depuis 1938 entretenu d'excellents rapports avec toutes les Associations Internationales sans jamais vouloir perdre ou subordonner notre autonomie. Après la guerre nous avons adopté la même ligne de conduite avec les nouvelles créations internationales. C'est dire que si nous avons eu avec ces Associations d'excellents et courtois rapports, notre indépendance est totale.

Lorsqu'après le départ de Madame de Malewsky nous avons reçu une invitation de l'UNESCO nous priant de nous rendre comme observateur à une session et écouter ce qui devait s'y passer, nous avons pensé pouvoir répondre à cette invitation par pure courtoisie sans aucun inconvénient. Comme il s'agissait d'une réunion d'information et qu'il n'était pas question d'y faire plus que d'observer nous n'avons pas demandé de pouvoirs spéciaux au Comité Directeur. Moi-même absent de Paris, Thirifays qui représentait déjà le Gouvernement Belge a pu suivre la réunion j'y appris que Monsieur Maddison de l'A.C.I.S. et Monsieur Barrot de la F.I.C.C. avaient préparé un texte de vœux et se désignaient comme intermédiaires entre les Associations signataires et l'UNESCO. La Filmologie en la personne de Mr. Cohen Séat protesta. Pour moi qui ignorais le texte j'avais été happé par un petit ballet entre MM. Maddison et Elton etc.. qui s'acheva par un rappel à l'ordre du Président de séance disant: "Vous êtes ici pour écouter, non pour parler."

Ignorant du texte, mais flairant quelque chose de désagréable, je fis union à la position de M. Cohen Séat et confirmais au nom de la F.I.A.F. que venu en observateur nous n'étions pas qualifiés pour sortir de ce rôle.

A l'issue de la réunion, je vis enfin le texte et compris immédiatement le bien fondé de notre position car le texte était effarant et nous aurait fait perdre, si nous l'avions accepté, notre indépendance.

Revenu à la Cinémathèque, j'eus une conversation avec M. Sadoul qui ignorait tout du texte. Il le trouva tout aussi effarant que moi et reconnu que Barrot n'avait pas qualité d'engager la F.I.C.C. sans son accord ou celui du Président. Il en fut de même à l'A.I.C.S. où l'on n'avait pas vu la portée du texte, à l'Association du Film d'Art et bien entendu à la Filmologie.

Quand je pense par exemple, qu'on y demandait à l'UNESCO la libre circulation des films alors que dans certains cas urgents l'UNESCO en est arrivé à nous demander d'user de la circulation F.I.A.F. ...

Le mieux était que toutes ces Associations s'unissent comme nous l'avions conçu à Copenhague et que l'UNESCO en prenne acte sans pour cela se mêler de nos affaires.

M. SALES GOMES: Il est très important de discuter ce problème des relations de la Fédération avec d'autres organismes et particulièrement avec l'UNESCO.

Je voudrais demander à Monsieur Langlois, s'il a pu garder une copie de ce texte de l'UNESCO?

M. LANGLOIS: On l'apporte. C'est un texte étrange, car par exemple quand une Cinémathèque se fonde, elle se fonde spontanément ou poussée par la F.I.A.F. Dans ce texte, c'est l'UNESCO qui se chargerait de cela. Et pourquoi l'UNESCO doit-elle nous indiquer également les membres nouveaux?

La position de M. Maddison est très claire: il savait que l'UNESCO avait l'intention de fonder un Institut International du Cinéma et il dit comme quelqu'un qui aurait peur: "N'oubliez pas surtout que nous existons." Pour l'amour du ciel, c'est la maladresse même, avouer une faiblesse qui n'existe pas.

Monsieur Thirifays, qui assistait à un autre titre à la réunion de l'UNESCO, donne à son tour quelques explications:

M. THIRIFAYS: Au cours des discussions qui eurent lieu à l'UNESCO lors de la réunion d'experts cinématographiques avant l'arrivée de M. Langlois, la position de l'UNESCO fut précisée par ses dirigeants. L'UNESCO n'entendait pas s'initier dans les affaires de la F.I.A.F. mais suggérer que les Associations Internationales privées se groupent une fois par an à l'UNESCO pour tenter de synchroniser leur activité. Mais l'UNESCO invitait seulement ces organismes à se réunir mais ne participait en aucune manière aux travaux.

Plus tard, durant les débats les observateurs délégués de ces institutions devinrent insistants et demandèrent une intervention plus effective de l'UNESCO. L'UNESCO a bien refusé d'entendre la motion présentée et rédigée par les Associations en l'absence de M. Langlois, car cette motion ne pouvait entrer dans le cadre des débats.

Cette réunion d'experts cinématographiques ne pouvait inclure dans ses résolutions les souhaits de personnalités qui n'étaient là qu'à titre d'observateurs.

Mais le texte présenté n'était pas sorti par hasard.

Il avait été rédigé sans l'avis du Secrétaire Général ou du Président, absents.

M. LANGLOIS: Lorsque les vrais responsables internationaux ont été informés par moi de ce texte, qui en définitive était exactement le contraire de ce qu'ils souhaiteraient, nous avons emis l'idée d'une réunion commune au cours de laquelle on pourrait former l'Union Sacrée de toutes les Associations internationales pour qu'on ne puisse nous ignorer et pour que nous ne soyons pas obligés de nous soumettre.

Si vous êtes d'accord, nous pourrions faire une réunion officielle pour mettre au point cette question des relations entre Associations et prévoir un "Gentlemen's Agreement" entre toutes les Associations.

M. SALES GOMES: Avant la fin du Congrès, voyez-vous la nécessité d'examiner les textes et de décider ce que nous devons faire?

Nous pourrions à un autre moment discuter cette matière, en voter les décisions.

La proposition de M. Langlois a pour but de nous éclairer sur la situation afin de nous préparer à nous défendre le cas échéant ou de décider d'une réunion à Paris au siège représentant toutes les organisations: Filmologie, Ciné-Clubs, Cinéma Scientifique, etc. ... Dans cette réunion entre comités directeurs on discuterait la question et on ferait un "Gentlemen's Agreement" entre eux et nous. L'Union faisant la force, nous devons pouvoir nous préparer pour faire face à des exigences qui pourraient nous paraître excessives.

M. LANGLOIS: Je pense que dans le cadre de l'Association professionnelle de la F.I.A.F., l'expérience nous prouve que depuis sa fondation et quelle que soit la courtoisie que nous puissions avoir, si nous ne voulons pas périr ou voir notre activité défigurée ou cesser d'être une activité professionnelle nous devons rester une association totalement indépendante.

Mais attention! Comme l'a dit M. Thirifays officiellement l'UNESCO ne sait rien et c'est seulement à l'occasion des réunions de l'UNESCO qu'un certain nombre d'Associations Internationales fantômes, dont la C.I.D.A.L.C. ont voulu faire un coup de force contre les Associations Internationales qui fonctionnent bien et il est regrettable que certains s'y soient prêtés, car en définitive cela se traduit pratiquement par la prise en main, sous prétexte de l'UNESCO, de toutes les organisations professionnelles.

M. COMMENCINI: Je désirerais avoir quelques éclaircissements en demandant à M. Langlois si les Associations Internationales qui ont exprimé le désir d'entrer en relation avec la F.I.A.F. veulent seulement obtenir des bénéfices de la F.I.A.F. ou porteraient aussi une aide à notre travail.

M. LANGLOIS: Pour cela, nous avons à oublier l'affaire de l'UNESCO. A Copenhague, nous avons pensé que l'Association que nous sommes a une double fonction: conserver les films et les montrer.

Or il y a une Association Internationale du Film Scientifique et une Association Internationale du Film d'Art, qui sont des Associations Internationales spécialisées dans le développement du film scientifique et du film d'art.

Mais ces films (les films scientifiques en particulier) ne sont pas des films professionnels, mais des films en 16 m/m, d'amateurs.

L'A.I.C.S. a pensé protéger l'existence de ces films scientifiques en constituant une Cinémathèque de ces films scientifiques.

Après les pourparlers qui se sont clos l'année dernière, ils ont fondé une Cinémathèque à eux, qui n'est pas indépendante cependant de la F.I.A.F., en ce sens qu'elle a été confiée à la Cinémathèque de Belgique et c'est par la F.I.A.F. que s'échangent les films scientifiques. Il en est de même pour le Film sur l'Art.

Quant à l'Association Internationale des Ciné-Clubs, elle a foncièrement intérêt à se rapprocher de nous. Elle nous demande des services très grands et je pense que dans le fond les vrais responsables de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs ne sont pas des commerçants et qu'il faut les aider. Or, lorsque dans une petite ville de province un Ciné-Club se fonde, il est comme un clocher de village et l'homme qui s'en occupe se croit très important, d'où une anarchie, état de chose qui met les dirigeants de la F.I.C.C. souvent en très mauvaise posture, car élus par eux ils sont à leur merci. En se mettant en rapport avec la F.I.A.F. ils ont tout à gagner, en s'appuyant sur nos règlements pour étayer leur propre action.

Petit à petit nous arriverons ainsi à créer un mouvement non-commercial en empêchant que ces tendances à l'anarchie provoque un émiettement de la F.I.C.C. Ce faisant, la non-commercialité stabilisée, tout sera et deviendra possible.

La Filmologie de son côté, fait des recherches que nous avons intérêt à conserver dans nos bibliothèques, car elles intéressent l'Histoire du Cinéma et l'Histoire de l'Art.

L'Association des Auteurs de Films est en réalité composée de metteurs en scène, de scripts, etc. ... qui ont des intérêts à défendre mais aussi une collaboration très utile et très étroite est possible à envisager avec nous.

Il serait dommage que nos efforts soient anéantis par des Associations Confessionnelles et sans objet précis qui, pour se donner de l'importance, sont prêtes à nous entraîner, selon le texte que je dois vous communiquer, pour nous subordonner poings et pieds liés.

Il n'y a aucune raison de se laisser faire et d'aliéner notre indépendance, notre vie, notre travail.

M. SALES GOMES: Nous pouvons être forts dans notre position d'indépendance vis à vis de l'UNESCO en prenant les statuts mêmes de l'UNESCO. Elle ne veut pas off-

ciellement et n'a pas été créé pour comprendre dans son sein et pour contrôler les organismes internationaux.

L'UNESCO est créé pour faciliter les travaux des organismes internationaux existants et fonder des organismes nouveaux quand ils n'existent pas.

Le cas échéant nous pouvons citer à titre de précédents les dispositions fixées pour la Musique. Au dernier Congrès, à Paris, il y a trois ans, l'UNESCO a créé de toutes pièces l'Association Internationale de la Musique Folklorique. Comme cette année cette association affecte une existence propre tout en continuant à l'aider.

Les rapports qui peuvent exister entre nous et l'UNESCO sont des rapports d'égal à égal. L'UNESCO aura besoin souvent de nos renseignements, de notre information et orientation.

Avec son cadre de fonctionnaires, l'UNESCO peut nous rendre des services.

M. THIRIFAYS: La position des dirigeants de l'UNESCO au cours des réunions auxquelles j'ai assisté est celle que décrit M. Sales-Gomes. Ils n'ont pas décidé de s'initier dans nos affaires. Ils ont inscrit au programme à l'exercice prochain, l'étude de leur section cinématographique le film de Fiction, un domaine qui leur était étranger. Comme ils ne s'occupaient jusqu'ici que du film éducatif, pédagogique et culturel et qu'ils se lancent dans le domaine de la Fiction, il serait utile maintenant, que nous ayons une position ferme, pour que nos mandataires puissent s'il y a lieu, négocier avec eux.

Cette position a été acceptée par le Comité Exécutif pour l'année prochaine au prochain Congrès de l'UNESCO.

M. SALES-GOMES: Nous avons un an et je suis sûr que ce sera une circonstance où l'UNESCO devra demander notre orientation. Du moment qu'elle doit s'intéresser au film comme à un art, il est normal qu'elle s'intéresse à la FIAF.

C'est ainsi que logiquement, les choses doivent se passer. La discussion est encore ouverte sur ce problème de rapports de la FIAF avec d'autres organismes internationaux, et l'UNESCO en particulier.

M. LANGLOIS: Nous devons examiner premièrement le sujet de l'accord.

Deuxièmement, nous devons examiner le texte dont je vous ai parlé et voir s'il représente, comme je le crois, une aliénation de notre indépendance. Ce texte n'est pas négligeable, il marque des instructions précises.

Troisièmement, la position que l'on doit prendre est très importante: si L'UNESCO s'intéresse à ce qui nous touche, nous devons lui rappeler sans cesse que nous

existons, et être assez forts pour nous passer de lui.

M. SALES-GOMES: Je pensais à un exemple concret et à la façon dont l'UNESCO pourrait nous aider.

Il ne nous a pas encore été possible, à nous Cinémathèque de Sao Paulo de faire accepter aux autorités brésiliennes l'entrée libre des films portant la marque FIAF.

Si L'UNESCO demande aux divers pays d'ouvrir cette facilité aux cinémathèques locales, le Brésil verra son activité bien améliorée.

M. LANGLOIS: Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis cinq ans, l'UNESCO n'a pas obtenu l'entrée d'un certain nombre de ses propres films dans différents pays, alors qu'à la FIAF nous avons obtenu cette autorisation.

Le sujet étant épuisé, la discussion dévie sur la nécessité de porter son effort à accroître les facilités de l'entrée des films en importation définitive et de formuler pour les pays nouveaux qui éprouvent des difficultés encore, un texte rappelant que les douanes ont reconnu la FIAF en lui donnant la franchise pour l'importation temporaire et dans la plupart, définitive.

La séance est levée à 11 heures.

Samedi, 14 Juillet

10 heures

Quatrième Séance

(Séance réservée aux seuls membres de la FIAF)

Présents: Mme. I. Barry, M. O. Brusendorff,
M. Buache, M. Comencini, M. de Vaal,
M. Favre, M. Langlois, M. Ledoux,
M. Lindgren, Mme. Munk, M. Rognoni,
M. Sales-Gomes, M. Solovei, M. Thirifays.

Le Président de Seance donne la parole à Monsieur Langlois.

M. LANGLOIS: A mon point de vue, comme nous n'avons ici ni la Pologne ni la Tchécoslovaquie, ni la Perse, ni l'Uruguay et que nous ignorons la pensée de certains de nos membres, je pense que nous ne devrions discuter que des choses courantes, des choses que l'on ne pourrait pas nous reprocher ensuite d'avoir décidé sans le Président.

La modification des statuts et l'agrement de nouveaux membres sont des questions trop importantes pour prendre une décision lors de ce Congrès. Je ne voudrais pas voir prendre des décisions qui ne seraient pas prises à l'unanimité et dont un des membres absents pourrait se prévaloir pour quitter la FIAF.

M. LINDGREN: Il y a un malentendu ici, car il n'est pas question de changer les statuts. Mais nous ne pouvons pas laisser là l'organisation future de la FIAF et nous sommes tous intéressés dans son développement. C'est un problème urgent. Avant de nous séparer pour douze mois, il faut discuter de ce que nous allons faire. Bien entendu, nous ne pouvons pas changer ici les statuts mais nous pouvons examiner quels changes soient désirables dans l'avenir. Par exemple, une question difficile est de savoir si nous devons avoir un membre ou deux membres de chaque pays.

M. ROGNONI: Oui mais si par hasard cette année nous acceptons les deux Cinémathèques, il ne nous sera plus possible de discuter librement des modifications de nos statuts sur cette question. Peut-être y a-t-il eu malentendu mais ici nous sommes tous membres effectifs et on peut parler de façon ouverte.

M. LANGLOIS: Je le répète, il faut nous décider. Il ya un certain nombre de points délicats et très gênants qui pourraient soulever des contestations et que les absents pourraient nous reprocher d'avoir tranché sans les écouter. Par conséquent, étant donné le côté, non pas irrégulier mais informel de cette réunion de Cambridge si nous voulons que la réunion de Rome et toutes les décisions que nous sommes appelés à prendre soient utiles à la FIAF, laissons en suspens les points déjà reportés à Rome. Nous en déciderons au prochain Congrès.

Parmi les points délicats, la question des deux Cinémathèques est d'autant plus importante: si nous étions obligés de rejeter la candidature d'une Cinémathèque

Nationale disposant du dépôt légal et de tous les films parce que nous aurions modifié les statuts cette année. N'oublions pas que nous couririons alors le risque d'avoir une seconde Fédération de Cinémathèques constituée et qui serait celle des Cinémathèques Gouvernementales. Nous aurions, en modifiant les Statuts, exclus de la FIAF, des Cinémathèques d'Etat qui deviendraient très riches et dans quelques années la FIAF en serait réduite à mourir d'inanition.

C'est pourquoi il est de notre devoir avant de prendre la moindre décision d'attendre et de voir venir, d'autant que L'UNESCO va prendre également des décisions au sujet de son projet d'Institut International du Cinéma.

Qui pourrait nous le reprocher si nous nous contentons à ce Congrès de prendre uniquement des décisions qui préservent l'unité de la FIAF., c'est-à-dire des décisions non-sujettes à caution.

Monsieur Montesanti, la Yougoslavie, l'Argentine, l'Autriche, tout le monde comprendra ce point de vue.

Nous sommes un organisme professionnel qui navigue depuis un an en période troublée, mais qui espère arriver au bout de ses peines. Il serait ennuyeux que nous précipitions les choses au sein de la FIAF. Laissons de côté toute décision sur des points qui mériteraient l'unanimité et partant pourraient être contestés par les absents. Décidons, par exemple, de ne pas admettre de nouveaux membres, de ne pas modifier les Statuts de la FIAF, jusqu'au prochain Congrès. Ce sont des points essentiels et si l'on doit discuter du budget, ne prenons pas une décision qui augmente la cotisation, car cela peut également gêner les absents.

A l'issue de la discussion qui s'en suit il est décidé de laisser en suspens jusqu'au prochain Congrès la question des deux Cinémathèques et de suspendre toutes les candidatures nouvelles.

M. LINDGREN et M. LANGLOIS sont désignés pour faire des démarches officielles auprès des observateurs afin de leur faire admettre comme un point de vue général et non pas comme un point de vue personnel, la décision prise; elle sera compensée et réduite à sa véritable valeur par le fait que les Cinémathèques présentes essayeront de leur mieux d'accroître les échanges et les relations personnelles avec les Cinémathèques qui n'auront pu voir examiner leur candidature.

Il est également entendu que l'on ne modifiera pas les Statuts de la FIAF.

On passe alors à un autre point de l'ordre du jour pour décider du sort du bureau de la FIAF. privé de Secrétaire Exécutif.

Monsieur LINDGREN prend ensuite la parole.

M. LINDGREN: Je veux exprimer le point de vue officiel

du Comité Directeur de la National Film Library et exprimer le mécontentement qui se manifeste de la part de la National Film Library.

Il apparaît que l'Angleterre a toujours payée sa cotisation de façon régulière et nous sommes heureux que nous pouvons démontrer, par notre hospitalité ici à Cambridge, que nous voulons donner le plus grand appui à la FIAF. Mais chaque fois que nous devons payer cette cotisation, la National Film Library avait à en référer à son Comité Directeur. Celui-ci, qui attache beaucoup d'importance au travail de la FIAF, est naturellement désireux de savoir ce qui avait été fait en retour de cet argent, et en essayant de répondre à ses questions, je me trouve dans une position difficile et inquiétante. En effet, il faut avouer que le travail actif de la FIAF pendant une année est très peu, surtout pendant l'année qui vient de passer.

On peut envisager deux directions différentes pour une organisation comme la nôtre.

La première serait que nous devenions une organisation pour la plupart non-active, une organisation qui serait le cadre dans lequel nous puissions arranger et régler nos échanges etc., mais dont la fonction principale serait de réunir nos membres (les cinémathèques) une fois par an pour un contact direct; au fond le travail réel pendant l'année aurait lieu directement entre les diverses cinémathèques. Dans ce cas, il ne serait pas nécessaire du tout d'avoir un grand bureau central, avec un secrétaire exécutif très bien payé et la cotisation des membres pourrait être très modeste.

La seconde direction serait une organisation active avec un secrétariat qui travaillerait suffisamment pour le salaire qu'il recevrait. Pour que ce travail réel existe, il faut - c'est essentiel - que le Comité Directeur se réunisse plusieurs fois par an.

La contradiction de la FIAF, c'est que du point de vue formel et statuaire, elle a l'air d'être le second de ces deux alternatives: mais dans la réalité, dans le fonctionnement réel de notre existence réelle, nous sommes tout à fait dans le cas premier que a été envisagé: c'est-à-dire une Société qui se réunit une fois par an et qui pendant l'année ne fournit aucun grand travail réel, sauf ce que font les membres entre eux-mêmes.

Je suggère que notre expérience a démontré que la seconde possibilité est impossible, et, parlant toujours du point de vue officiel de la National Film Library, mon Comité Directeur n'est pas prêt d'approuver le paiement de la cotisation actuelle sans l'assurance que la FIAF sera assez active pour justifier une telle somme chaque année. Je ne crois pas que je puisse donner à mon Comité cette assurance. Depuis Rome, aucune réunion n'a eu lieu, et il n'y a vraiment point d'excuse pour cela. Le départ du secrétaire exécutif ne peut pas servir d'excuse, pour ne pas convoquer de réunion, mais le contraire est vrai: le départ du secrétaire exécutif est un événement qui aurait dû provoquer la réunion de comité directeur de la

FIAF, pour faire face à cette crise et trouver une solution. Une autre excuse que l'on pourrait invoquer, c'est que nous étions désireux d'avoir parmi nous Monsieur Toeplitz, lors de nos réunions.

Je suis d'accord que sa présence est désirable au plus haut degré. Mais si, après nos efforts les plus forts, c'est absolument impossible qu'il puisse assister, il n'y a pas d'excuse ici pour que le travail de la FIAF s'arrête complètement. Une fois, au moins, nous étions dans la possibilité d'avoir M. Toeplitz, et en ce temps-là, il y avait des autres (moi-même inclus) qui n'étaient pas libre de voyager à cause du court délai; mais encore une fois, il n'y avait pas ici la justification d'abandonner cette réunion si la majorité des membres pouvaient assister. Si on considère que la présence de chacun parmi nous est toujours indispensable nous n'aurons jamais ni Congrès ni réunion. Je parle très franchement, mais je vous assure, dans un sens tout à fait impersonnel. Dans la tradition de la vie anglaise c'est possible et normale d'avoir des différences avec quelqu'un sur les questions politiques, sans aucune perte d'amitié personnelle. C'est dans cet esprit que je parle. Nous sommes très différents comme individus, mais nous travaillons tous ensemble à cause de notre intérêt dans la FIAF et notre désir de la faire réussir. Je vous assure que je suis animé par le même sentiment; mais nous ne succéderons pas si nous ne regardons la réalité en face.

M. Langlois a parlé d'une augmentation de la cotisation. Je propose au contraire, que jusqu'au moment où nous aurons approuvé un plan de travail effectif pour la FIAF, la cotisation soit diminuée à 10.000 frs. par an. En tout cas, j'ai peur que le Comité Directeur du National Film Library ne décide de ne pas verser la cotisation actuelle entièrement, sans les assurances que le travail de la FIAF sera plus effectif que pendant l'année dernière.

M. LANGLOIS: Je suis très content que Monsieur Lindgren ait posé franchement le problème des deux voies qui s'ouvrent à notre Fédération. Pour ma part, je suis persuadé que si je retournais à Paris et j'allais trouver mon Conseil d'Administration en lui disant:

Vous avez le choix entre deux solutions: La FIAF est un organisme qui a un papier à en-tête, un Congrès annuel, et dont le seul but est d'organiser chaque année un Congrès à la charge du pays invitant; cela va coûter 10.000 frs. à la Cinémathèque Française, je suis persuadé que mon Conseil qui envisage tout du point de vue purement local et national et ne s'occupe et ne s'intéresse qu'aux intérêts propres de la Cinémathèque Française, n'hésitera pas, il considérera que la Cinémathèque Française peut exister sans la FIAF, qu'elle peut développer son activité internationale sans la FIAF, progresser sans la FIAF, continuer à créer des Cinémathèques dans le monde sans la FIAF, se prévaloir de ses accords bilatéraux avec les Cinémathèques existantes pour conserver des rapports avec elles sans la FIAF et dans ce cas, la meilleure solution c'est 10.000 frs.

Je vais plus loin: si j'allais à notre Ministère des Affaires Etrangères et parlais aux jeunes fonctionnaires

et que je leur donne à choisir entre les deux points de vue exprimés par Monsieur Lindgren, je ne doute pas qu'ils répondront: "La première solution est la meilleure, car non seulement vous n'y perdez rien mais elle nous permettra de remplir les Ciné-Clubs et les Instituts français avec vos films".

Mais si je vais trouver ceux qui ont aidé à la formation de la FIAF et que je leur pose le problème, ils me diront immédiatement: "Quoique l'intérêt de la France est d'adopter la première solution, puisque tous les bénéficiaires de la première solution vont à la Cinémathèque Française, ce n'est pas à notre avis une bonne solution car il faut que la FIAF ait une représentation, une vie, une activité internationale!" Et si je parle des difficultés financières: "Qu'à cela ne tienne, me diront-ils, la France et la Cinémathèque Française sont encors assez riches pour se charger de quelques centaines de milliers de francs!"

Et cependant, si l'on me consultait et si tout dépendait de moi, je refuserais cette offre. Car la FIAF à la charge de la France seule, ne serait plus la FIAF. Elle cesserait d'être l'organisme indépendant et international qu'elle est depuis 1938.

Cela ne veut pas dire que je ne comprenne pas la situation difficile devant laquelle se trouve Monsieur Lindgren quand il doit rendre des comptes à son Comité Directeur, car il faut le reconnaître, le fait de ne pas avoir tenu de réunion du Comité Directeur etc. pose un problème grave. Mais ayons le courage d'envisager les choses en face et d'y remédier sans chercher une solution qui profite depuis Rome à un pays ou à un autre, mais la communauté car si nos Cinémathèques sont majeurs et quel que soit le sort de la FIAF continueront à aller del'avant, ce n'est pas le cas des jeunes Cinémathèques et c'est pourquoi nous n'avons pas le droit de les tenter.

60.000 frs. par an, ce n'est rien pour la Cinémathèque Française, la Cinémathèque Anglaise ou la Cinémathèque Américaine, c'est énorme pour beaucoup de membres de la FIAF qui manquent d'argent ou de devises autant que de films. Mais il se trouve justement que pour elles le point de vue de baisser la cotisation de la FIAF, est une chose illogique, contraire à leurs intérêts profonds mais très tentante pour faciliter leurs difficultés intérieures immédiates.

J'ai voulu faire cet exposé avant de vous expliquer pourquoi il n'y a pas eu de réunion du Comité Directeur depuis Rome:

A Rome, nous avons élu Monsieur Toeplitz comme notre Président. Il nous avait cependant expliqué qu'à cause de son énorme travail il pourrait difficilement se déplacer et nous avons insisté et il nous a promis de faire son possible pour se rendre au moins à la première réunion du Comité Directeur.

Egalement à Rome, nous nous étions tous engagés auprès de la Tchécoslovaquie de tenir notre Congrès suivant dans ce pays. Monsieur Thirifays avait simplement fait adopter une réserve sur la question de la date et fait une observation sur la question des visas. Or, il s'est trouvé que

justement alors qu'il était indispensable de tenir une réunion du Comité Directeur liée à la tenue du Congrès de 1950, c'était la France qui avait supprimé le visa aux citoyens polonais.

J'ai profité d'un séjour à Londres et j'ai prié Mr. Formann, sachant que la Cinémathèque Suisse avait invité notre Président à se rendre en Suisse pour une série de conférences, de proposer la Suisse et le moment du séjour de M. Toeplitz pour lieu et date de la Réunion. Il s'est trouvé que le visa suisse de M. Toeplitz n'ayant pas été prêt pour la date exacte où il devait venir, j'ai dû passer une quinzaine de jours à attendre. Quand enfin nous avons su qu'il allait venir, nous avons câblé aux membres d'arriver et tout le monde pouvait venir, sauf M. Lindgren. La réunion n'eut donc pas lieu et pourtant elle était d'importance puisque notre Congrès 1950 en dépendait. Tout ce que nous avons pu faire fût de téléphoner à Londres. Nous aurions évidemment pu tenir la réunion du Comité Directeur et avoir une majorité sans Mr. Lindgren, mais nous avons estimé qu'une décision aussi importante que la date du Congrès nécessitait l'adhésion, c'est-à-dire la présence de tout le monde.

A partir de ce rendez-vous manqué tout devenait épineux, il n'était plus simple de tenir et de convoquer une réunion du Comité Directeur à Paris sans notre Président, car le moindre geste pouvait prêter à interprétation. Avons-nous eu tort? Je ne le crois pas. Lorsqu'à Cannes Mr. Maddison se permit de dire à la Délégation Polonaise que je me plaignais de la non-venue et du silence de Mr. Toeplitz ne lui a-t-on pas répondu?

"Mais c'est notre plus grand voyageur, il est tout le temps en Suisse!"

C'est pourquoi lorsque j'ai fait mon rapport de Secrétaire Exécutif de la FIAF, j'ai expliqué qu'on devait considérer cette absence de réunion, cette attitude négative comme une attitude positive puisqu'elle était la manifestation de notre volonté de ne pas nous désunir.

Je crois que sans fausser les Statuts, sans vexer personne, sans prêter de flanc à des malentendus, nous pouvons prendre ici des décisions qui nous mettront dans l'impossibilité de rencontrer de pareilles situations.

Si à Rome nous avons décidé que le Congrès se tiendrait en Tchécoslovaquie et qu'au cas où la Cinémathèque Tchèque ne pourrait assurer son invitation à Prague ou à quelque autre pays, nous aurions tenu notre Congrès en 1950 le plus normalement possible et sans que personne puisse s'en formaliser.

Pourquoi ne pas adopter cette formule? Nous pouvons également décider que les réunions du Comité Directeur se feront à dates fixes. Ceux qui peuvent venir viennent, ceux qui ne peuvent pas venir ne viennent pas. Nous pouvons décider que la réunion du Conseil d'Administration n'est pas obligatoirement liée au Siège, qu'elle peut aussi bien avoir lieu ailleurs, à partir du moment où pour des raisons de commodité ou de visa il est plus simple de tenir une réunion dans une autre ville.

Fixons quatre réunions du Comité Directeur à Paris ou à Londres, mais précisons qu'au cas où l'un de nos membres ne peut pas y assister il y a possibilité d'en faire une supplémentaire où il voudra.

Pour la cotisation, je ne puis me ranger au point de vue de Mr. Lindgren. Je crois que la cotisation est une assez grande charge pour les petites Cinémathèques, mais dire:

"Jamais la FIAF ne sera cette fameuse grande chose avec une énorme activité"

c'est un peu comme si on reprochait à quelqu'un qui construit une maison de ne pas avoir commencé par y mettre le toit.

J'ai parlé avec le représentant de la AICS nous avons discuté de l'affaire de l'UNESCO. Il a agréé avec nous sur la nécessité de cette alliance Internationale des Associations qui poursuivent une action parallèle à la nôtre. Nous avons évoqué cette possibilité que le Siège de la FIAF groupe, le Siège de toutes les Associations et que ce soit les mêmes employés.

J'ai eu depuis un an des pourparlers avec les Sociétés américaines pour essayer de rompre ce rideau qui nous coupe des U.S.A., et qui fait que Miss Barry ne peut nous envoyer de films indispensables à notre travail.

Les Film-Clubs de R. Clair avec leur campagne contre certains de nos membres, nous ont rendu un immense service: de même que l'occupation a rendu évidents l'utilité de la Cinémathèque Française qui a sauvé le patrimoine cinématographique française; de même ils ont démontré à la profession que la FIAF pouvait seule sauver et conserver les films sans mettre en cause leurs intérêts.

Petit à petit un accord pourrait se faire qui ferait que les Cinémathèques pourraient emprunter dans tous les pays, y compris les U.S.A tout film les intéressant.

La meilleure solution pratique est la suivante: ne décidons rien, restons dans le status quo mais ne tuons pas les Cinémathèques qui ne pourraient payer leur cotisation et si à la fin de l'année on découvre qu'il y a nécessité et qu'au prochain Congrès on s'aperçoit au B.F.I qu'effectivement la FIAF a commencé à devenir un organisme puissant, riche et actif, eh bien, on pourra à ce moment là, défendre le budget de la FIAF et payer.

Car transformer la FIAF en organisme fantôme, c'est abdiquer devant une autre Association Internationale, intergouvernementale ou non, qui fera tout ce que nous devrions faire et qui rendra petit à petit la FIAF, inutile, mais à quel prix. Si la FIAF devient un organisme fantôme, je ne doute pas qu'il y ait des Associations pour pallier à notre manque de circulaires et qui deviendront plus importantes. Mais nous deviendrions les esclaves de ces Associations dont nous serions tributaires et nous ne pourrions plus échanger nos films sans passer par le contrôle d'Associations qui ne seraient pas nôtres.

Après des autres membres ont fait plusieurs observations sur les points soulevés par M. Lindgren et M. Langlois, tout le monde est d'accord de remettre à plus tard la formation exacte d'une formule acceptable sur l'activité future de la FIAF.

La séance est levée.

Samedi 14 juillet

14 heures.

Cinquième Séance.

Présents: Mme Barry, M. Brusendorff, M. Buache, M. Comencini, M. de Vaal, M. Favre, M. Karanovic, M. Langlois, M. Ledoux, Mme Marion Leigh, M. Lindgren, Dr. Montesanti, Mme Munk, M. Neureiter, M. Puig, M. Rognoni, M. Sales-Gomes, M. Solovei, M. Thirifays, M. Timotievic.

Séance ouverte par le Président de séance M. SALES-GOMES, qui salue la présence de Mrs. Marion Leigh, observatrice des Archives du Film au Canada; M. PUIG, observateur de la Cinémathèque de Cuba; et M. NEUREITER, observateur de la Cinémathèque Autrichienne qui remplace M. BIEBER, actuellement malade.

Le Président de séance donne la parole à Mme . Leigh.

MME. LEIGH: La situation du mouvement des Archives du Film au Canada est encore difficile.

Pour le moment, c'est un groupe qui s'est formé plutôt dans le but d'être un Centre d'Information et de Réception du document lui-même.

Les cadres dont le travail est énorme sont encore insuffisants. Il y a peu de monde et pourtant l'organisation d'Archives au Canada est urgente car le nombre des films qui existent déjà là-bas et qui doivent être préservés est énorme.

M. de VAAL qui est venu au Canada peut vous indiquer le chiffre de 10 millions de mètres de film qui sont jusqu'à maintenant gardés dans des installations de fortune et déposés dans des garages, des baraques, et cela est très dangereux.

Ici le rapport de Mrs. LEIGH est interrompu par M. LINDGREN qui rappelle à Mrs. LEIGH que seules intéressent la FIAF, les Cinémathèques répondant à ses Statuts, ce qui n'est pas le cas des Cinémathèques des maisons de production, même lorsqu'il s'agit du "NATIONAL FILM BOARD".

Mrs. LEIGH fait alors savoir qu'il n'existe pas encore de telles Archives au Canada, mais qu'il a été décidé de les créer:

"Le NATIONAL FILM BOARD aura quelque chose à y voir, je crois, mais cela est récent et c'est un espoir que nous avons".

Le rapport étant achevé, la discussion est ouverte par M. de VAAL qui rappelle l'existence au Canada de 30 Sociétés de Films qui souhaiteraient être alimentées par une Cinémathèque Nationale et qui pour l'instant ont les plus grandes difficultés à

assurer leurs programmes, même en faisant appel au Museum of Modern Art Film Library. La douane est en effet très difficile, c'est la raison, comme l'explique Mme. BARRY des difficultés d'envoi de New-York. Ce que confirme Mme. LEIGH.

"C'est la plus soupçonneuse des douanes que vous puissiez rencontrer".

Le Secrétaire Général Adjoint pose alors quelques questions pour savoir si la personne avec qui il a mis au point un programme d'échange de films est vraiment la personne qualifiée.

Ce qui amène M. LINDGREN à préciser les points suivants:

A côté du "NATIONAL FILM BOARD" il y a le "CANADIAN FILM INSTITUTE" similaire au "BRITISH FILM INSTITUTE" appelé originalement la "NATIONAL FILM SOCIETY OF CANADA" qui groupe les Ciné-Clubs. La personne avec qui a traité la Cinémathèque Française appartient au "CANADIAN FILM INSTITUTE" donc parfaitement qualifiée.

La question est épuisée, après qu'un vœu ait été émis qu'il s'établisse une collaboration entre la nouvelle Cinémathèque et le National Film Board de façon à pouvoir recevoir les archives de ce dernier.

La parole est à Monsieur NEUREITER, rapporteur de la Cinémathèque Autrichienne, qui prie les membres de l'Assemblée d'excuser M. BIEBER qui a dû remettre son voyage.

Il donne lecture de son rapport.

M. NEUREITER: La situation de la Cinémathèque Autrichienne a changé considérablement depuis 1949. En mai 1951 nous nous sommes séparés de l'université populaire Alsergrund où nous avons rempli notre tâche comme une section séparée. C'est que les derniers mois la direction de l'université populaire faisait toujours de nouvelles exigences qui entravaient beaucoup nos efforts de constituer nos archives. Entre autre on voulait nous imposer de telles charges financières qu'on ne pouvait plus penser à une collaboration utile. Le ministère de l'instruction publique nous a mis en perspective il y a quelques mois des pièces à nous, pour y loger notre musée cinématographique permanent. Malheureusement ces pièces ne sont pas encore liors pour nous et nous avons donc établi un bureau provisoire.

La situation financière est toujours la même: elle est toujours très précaire.

Par beaucoup de sacrifices personnels des collaborateurs seulement était-il possible de continuer notre travail et notre institut jusqu'aujourd'hui malgré la situation économique générale. Les petites subventions données par le Ministère de l'Instruction publique et par la Municipalité de Vienne n'étaient guère qu'une goutte d'eau dans la mer.

Nous rencontrons toujours de grandes difficultés par l'incompréhension allant parfois jusqu'au grotesque des autorités et des fonctionnaires qui, eux, seraient en premier lieu destinés à faire tous leurs efforts pour la constitution des archives de film. En dépit de tous les obstacles nous avons pourtant réussi à continuer notre travail et à agrandir notre institut.

Le 22 avril 1950 nous avons ouvert une première exposition cinématographique sous le titre "Retour à l'époque 1895-1916".

Cette exposition qu'on avait montrée avec grand succès à Vienne presque 25 semaines durant fut montrée ensuite en province, dans les villes de Linz, Wels, Graz, et Leoben. Actuellement elle se trouve de nouveau à Vienne après avoir été entièrement révisée et considérablement élargie. Cette exposition doit être le premier rapport pour le musée de films autrichien et déjà en la rassemblant on a tenu compte de cette intention. Il ne s'agissait pas seulement de montrer l'évolution de la Cinématographie en général, mais pour la première fois nous avons mis l'accent sur les étapes parcourues par le cinéma en Autriche. Par de vastes recherches nous avons réussi à découvrir bon nombre de documents et des images venant de tous les pays, nous avons également noté les souvenirs de vieilles gens. En effet, nous pouvons dire avec fierté que par cette exposition nous avons fait quelque chose d'unique en Autriche et par cela même nous avons gagné beaucoup d'amis.

Les grands travaux préparatifs pour cette exposition ainsi que les nouvelles impulsions données par elle, nous ont permis d'obtenir du nouveau matériel pour nos archives tels que vieux appareils, images, livres, et revues; de plus, nous avons réussi à dépister respectivement à acquérir de nouveaux stocks de films, comme par exemple:

- "La fille du gardien du phare" avec Rin Tin Tin
- "La poupée" par Lubitsch
- "Zigano"
- "Les petites histoires de feu Son Excellence"
- "Les deux rivaux" (Charlie Chaplin)
- "Chaplin garçon de bureau"
- "Chaplin comme peintre"
- "Le chef des sapeurs-pompiers" Harold Lloyd
- "Summarum" Lubitsch
- "Kismet"
- "L'oncle millionnaire" (le seul film avec le jadis si populaire acteur Alexander Girardi)
- "Napoleon" Abel Gance

Nous nous efforçons alors d'établir des contacts durables avec de nombreuses cinémathèques étrangères. Dans beaucoup de cas, ces efforts ont été couronnés par le succès et nous ont permis d'échanger des copies de films, des livres et du matériel graphique. Ci-dessus, nous donnons la liste des acquisitions nouvelles faites par échange avec des archives de films étrangers:

Cinémathèque française:

Nous avons reçu "Drame chez les fantoches" d'Emile Caol

en donnant "La petite vis", un vieux dessin animé russe. En outre, de nombreux échanges de livres sur le film. Actuellement, une copie est faite en France du film de Lubitsch "Roméo et Juliette au village".

The British Film Institute:

Reçu "Battleship Potemkin" contre "L'express bleu", en outre:

"Waxworks"

"India Rubber Head"

"Foolshead, King of Reporters"

"The well-washed house"

"Under Western Skies"

"Voyage across the Impossible"

"A modern Highwayman"

"The great Train Robbery"

en donnant une certaine quantité de matériel graphique. De même, nous avons fait des échanges nombreux de livres sur le film.

Det Danske Filmmuseum:

Nous avons échangé le film de Lubitsch "La poupée" contre "L'A.B.C de l'Amour" avec Asta Nielsen. Actuellement, nous sommes en train de faire un autre échange, à savoir le film d'Abel Gance "Napoléon" contre le "Faust" de Murnau; avec le musée de films danois nous avons également échangé des livres à plusieurs reprises.

En outre, nous avons pris contact avec les Cinémathèques de Belgique, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie, de Perse et du Brésil. Dans certains cas, nous sommes arrivés à échanger quelques livres sur le film, de façon qu'ainsi nos archives du film ont pu être élargies considérablement. Nous avons encore pu faire de petites échanges avec la collection théâtrale de la Bibliothèque Nationale de Vienne qui, évidemment, a beaucoup d'intérêt dans notre travail.

Dans l'année à venir le but principal de notre travail sera de fonder un musée cinématographique permanent à Vienne. Actuellement, les préparatifs sont en cours en vue de la constitution d'une organisation spéciale qui aura surtout pour tâche d'aider les efforts de la cinémathèque autrichienne.

Il est évident qu'en absence de Monsieur BIEBER, il est difficile de poser des questions, mais M. LANGLOIS tient à faire préciser les rapports qui lient la Cinémathèque Autrichienne, de caractère privé, à M. GREGOR, de la Bibliothèque Nationale Autrichienne.

Il est le directeur du Film Institute de Vienne et il y a intérêt à ce que M. BIEBER s'appuie le plus possible sur M. GREGOR, dont l'intérêt pour le Cinéma est si ancien. Il possède une des plus belles bibliothèques spécialisées sur ce sujet.

Le Président de séance donne la parole à Mme MUNK qui lit le rapport de la Cinémathèque Danoise.

MME. MUNK: Depuis notre dernière rencontre, les conditions se sont considérablement améliorées pour les films de la Cinémathèque Danoise. Nous avons reçu assez d'argent de l'Etat, nos bureaux se sont améliorés,

agrandis. Mais la chose la plus importante est qu'il nous a été possible d'aménager un petit Théâtre d'environ 70 places et des salles où nous pouvons administrer nos Archives.

Depuis l'année dernière nous nous sommes particulièrement intéressé à la fondation de nouvelles sociétés de films. La plus importante est naturellement située à Copenhague, où nous avons des séances quotidiennes, avec des films muets et des films parlants. Chaque film est montré à près de 1000 membres de nos sociétés de films, ce nombre est important, car Copenhague n'est pas une grande ville.

Les Provinces du Danemark ont désiré également fonder des sociétés de film et il paraît naturel que le Musée du Film Danois ait accepté d'être le leader et de contrôler ces sociétés de films. Depuis l'année dernière, environ 20 sociétés de films ont été créées et toutes ont des séances régulières avec des films choisis et introduits par des critiques du film.

Notre situation financière est toujours la même: nous dépensons plus que nous ne recevons. Il est assez dur de tenir ces sociétés de film réunies en province, mais, notre effort le plus grand est d'inscrire le plus de membres à ces sociétés.

Je ne crois pas avoir d'autres détails à signaler et je conclus ici mon rapport au Congrès.

La discussion est ouverte.

A une question posée par M. LANGLOIS, qui désire savoir si les maisons de production et de distribution ne reprochent pas à la Cinémathèque Danoise les projections qu'elle fait dans les Sociétés de Films, M. BRUSENDORFF répond que non, puisqu'elles ont lieu avec l'accord du producteur.

Le sujet étant épuisé, la parole est à M. PUIG, rapporteur de la Cinémathèque de Cuba.

M. PUIG: Nous avons fondé notre société il y a trois ans. Nous avons eu des difficultés, car il y a peu de films européens qui arrivent à Cuba.

Presque la totalité des meilleurs films français et allemands sont en communauté.

Nous n'avons pas l'habitude d'avoir des Sociétés de films. Nous sommes arrivés à acheter quelques films de 16 m/m car ils sont les seuls qu'on puisse acheter, et maintenant nous essayons de trouver de vieux films cubains faits au commencement du siècle sur notre folklore.

M. Langlois nous aide et il avait envoyé à Cuba un programme complet. Nous avons l'aide, aussi de la direction de culture de Cuba, et c'est ainsi que nous arriverons à avoir une grande cinémathèque.

M. LANGLOIS: Je voudrais donner quelques explications.

Nous avons reçu, il y a un an, la visite de Monsieur Rodriguez. Il nous dit qu'il avait fondé une cinémathèque à Cuba et qu'il représentait le département de la direction culturelle. Il nous a demandé de devenir l'exclusif représentant de la cinémathèque française, et membre de la cinémathèque française à Cuba. La personne qui lui a répondu, lui a dit qu'il s'agissait plutôt pour lui de devenir membre de la FIAF.

Quand nous avons pris des films pour les faire circuler dans les cinémathèques américaines, nous avons compris Cuba dans le nombre. Monsieur Puig alors est apparu. Il nous a expliqué l'existence des Ciné-Clubs, des Archives, et nous a expliqué aussi que Monsieur Rodriguez voulait tout avoir mais empêchait tout le monde de faire quelque chose. J'étais embarrassé devant cette situation et j'ai bloqué le programme envoyé à Cuba, jusqu'à plus amples informations. Je connais assez bien les ambassades pour savoir que les ambassades de France ne connaissent pas toujours les choses qui ne sont pas de leur ressort. Je vous rappellerai que lors d'un congrès à New York, avant la guerre, nous avons entendu quelque attaché d'ambassade dire qu'il n'y avait pas de cinémathèque dans leur pays où il en existait.

Donc Monsieur Rodriguez a été assez mondain pour obtenir des ambassadeurs les films que j'avais fait projeter, en disant qu'ils étaient siens. C'est pourquoi nous avons décidé dorénavant, que nous n'aurions de rapports qu'avec la vraie cinémathèque, nouvelle et toute petite. Je me suis permis, pour cette raison, de mettre le nom de M. Puig dans la liste des observateurs".

La discussion est ouverte:

Les films cubains dont il a été question dans le rapport de M. PUIG sont cubains de nationalité, mais aussi parcequ'ils touchent le sujet folklorique se sont des films de fiction.

A ces films s'ajoutent les vieux films muets, tournés vers 1910, par des producteurs locaux.

La parole est donnée à Miss BARRY, rapporteur du MUSEUM of MODERN ART, de New-York.

Miss Barry a d'abord voulu donner quelques explications personnelles: depuis l'année dernière, elle a résilié ses fonctions de Directeur du Film Library du Musée d'Art Moderne de New-York. Son ancien assistant, Monsieur Richard Griffith est en place maintenant dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur.

Dans l'impossibilité où Monsieur Griffith s'est trouvé de venir en Europe, en raison des difficultés financières, il a demandé à Miss Barry de bien vouloir venir représenter le Musée d'Art Moderne à notre Congrès.

Miss Barry nous a indiqué que, dorénavant, les lettres envoyées à New-York doivent être adressées à Monsieur Griffith.

Le Film Library Archives est un département du Musée d'Art Moderne et il l'a toujours été.

En ce moment, la situation financière n'est pas très bonne malgré que le budget soit considérable. La plupart des moyens financiers ont été employés dans l'achat de films pour les collections du Musée. Mais depuis 18 mois, on peut remarquer que le nombre des films acquis est plus important que dans le passé.

Le travail le plus important du Library Archives continue d'être la projection du Film. Il y a un programme chaque semaine pendant toute l'année, et présenté deux fois par jour. Le seul jour où il n'y a pas de projections c'est à Noël; ainsi chaque année, le Musée peut donner une vision historique assez complète de l'histoire du cinéma.

La plupart des films des collections du Musée d'Art Moderne sont d'origine européenne. Le film européen proportionnellement est mieux représenté que le film américain. La raison de cela c'est qu'en Europe les producteurs sont probablement plus conscients de l'importance culturelle des cinémathèques. Malheureusement, en Amérique, le Film Library ne reçoit pas beaucoup d'aide des producteurs qui apparemment continuent à considérer le film comme une industrie parfaitement comparable à celle des savants. Ils ne comprennent pas l'intérêt des travaux d'Archives et pour ce qui concerne les projections dans les Ciné-Clubs ou dans le Musée, ils voient cela sous l'angle de la compétition commerciale. Pourtant le rôle des Ciné-Clubs en Amérique comme ailleurs, a été énorme dans le sens de recueillir un public chaque fois plus large pour les bons films.

Miss Barry préfère poursuivre son rapport sous la forme de réponses aux questions qui pourraient lui être posées.

M. LINDGREN: Si je suis bien informé, il a en effet, depuis longtemps été question d'un projet de création aux Etats-Unis d'une cinémathèque nationale. Cette cinémathèque devait naître de la fusion éventuelle de la bibliothèque du Congrès, des Archives Nationales de Washington, et des films de la Librarie du Musée d'Art Moderne. Où en est cette question?

MISS BARRY: C'est une question qui demande un moment. La Librarie du Congrès est une organisation qui aux Etats-Unis correspond à la Bibliothèque Nationale. Elle a le contrôle de la régistration du droit d'auteur. Théoriquement, pour régistrer un film, il fallait déposer deux copies de ce film dans le Library, mais cela n'a jamais été fait. Dans la pratique, les choses se passaient de la façon suivante: on déposait le générique avec deux ou trois extraits du film, cela faisait un tout petit morceau de film.

Pendant la guerre, les fonctionnaires de la Bibliothèque ont trouvé dans les caves de la maison, de vieux films datant de 1908 et 1910, qui avaient été déposés là à l'époque où la régistration du droit de l'auteur commençait à fonctionner vraiment. Alors ils se sont

souvenus des droits qu'ils avaient de demander tous les films, et ils ont demandé le dépôt à l'industrie. L'industrie n'a pas été contente et a commencé à discuter. Enfin, ils sont arrivés à un compromis.

La bibliothèque nationale, faisait une sélection des films mais cette sélection n'était pas faite suivant la valeur artistique du film. La tendance était de choisir les films les plus typiques. Mais il n'y avait pas dans les cadres de fonctionnaires des personnes qui pourraient se charger de ce travail. Ils ont demandé alors, au Musée d'Art Moderne de les aider et le Musée a pris la charge de cette sélection. Il a formé un comité de 5 personnes éhétérogènes avec trois dames et deux messieurs. La formation de chacun était différente. Ils sont arrivés à un accord concernant les films qui devaient être gardés. Les copies qui devaient être déposées étaient des copies déjà usagées, mais en bonne condition.

La bibliothèque nationale avait l'espoir qu'après la guerre le gouvernement lui fournirait le moyen de se créer une véritable cinémathèque, mais, de suite après la guerre, le congrès s'est refusé à le faire.

La situation actuelle est la suivante: les films qui avaient été sélectionnés sont gardés pendant deux ou trois ans. Ils sont à peu près dans la même situation que les autres: ils sont dans les caves, donc sans sauve-garde, et personne ne peut les voir".

M. LANGLOIS: Je voudrais poser une question. Je dois faire un historique qui amènera la question. Lorsqu'à l'issue de la Biennale de Venise, les représentants du Film-Club en France prirent contact avec les services de police du Ministère de l'Intérieur en France, pour arriver à mettre au point un projet, ils arrivèrent à convaincre le ministère de la police en France que le dépôt légal était nécessaire parce qu'on pouvait projeter en France des films avec des modifications qui n'étaient pas celles de la censure française. Ces films-clubs ont prétendu que lorsqu'un film était censuré en France, on pouvait le modifier après, et avec le même visa de censure. M. René-Clair, par exemple, a longuement expliqué au ministère de l'Intérieur qu'avec des coupures dans un film on pouvait changer le sens du film et arriver à un résultat contraire.

Il y a eu alors une énorme intervention du ministère de l'Intérieur pour exiger le dépôt légal des films en France. Il existe en France, comme il existait en Amérique, une loi, sur la censure et le dépôt légal. Cette loi a été en 1943, à la demande des autorités d'occupation, renforcée et comme les lois de Vichy n'ont pas été supprimées en bloc, ce décret, qui remettait en valeur le dépôt légal, subsiste encore.

On est venu me trouver pour me demander des explications car on m'accusait d'être l'essieu du dépôt légal. De cette prise de contact inattendue, avec les représentants de l'industrie américaine, j'ai découvert que le dépôt légal n'avait jamais fonctionné et j'ai appris que

cette année en Amérique, la Librairie du Congrès a mis en vente aux enchères les films du dépôt légal. Est-ce-exact?

MME BARRY: 'Cela m'étonne. Je n'ai pas été en Amérique depuis le mois d'Août dernier, mais sûrement quelqu'un m'aurait écrit à ce sujet.

M. LANGLOIS: 'Les films qui auraient été mis en vente étaient des films tirés il y a une dizaine d'années.

Par contre, il ressort de ce que l'on m'a dit qu'il existerait à Hollywood une cinémathèque avec tous les films, et que la M.P.A.A. est arrivé à un accord avec le gouvernement de Washington pour ne pas déposer ses films à la Librairie du Congrès mais les déposer à Hollywood .

MME BARRY: 'C'est ce que je voudrais bien savoir aussi.

M. LINDGREN: "J'ai aussi entendu parler de cette histoire de la Library Congres et du voeu de la Compagnie Kodak qui veut aussi avoir une Archive .

MME BARRY: "Je ne suis pas tout à fait informée mais je sais que la Compagnie Kodak vient de fonder un Musée du Cinéma et de la Photographie. Ils parlent de la pellicule, mais aussi ils ont une section technique et scientifique à Rochester. Ils veulent avoir une immense Archive et ils ne veulent pas distribuer les films. Sans fournir aux ciné-Clubs, ils veulent seulement ramasser des films et enregistrer les choses techniques du cinéma.

Mais la maison Kodak a proposé au Musée d'Art Moderne de prendre toute sa collection et de la mettre dans ses blockhaus. Pour cela elle offre même de payer, c'est tentant mais désagréable."

M. LANGLOIS: D'après les renseignements que j'ai, le Musée d'Art Moderne fait circuler ses programmes en Amérique du Sud et je voudrais savoir pourquoi dans ce cas l'Europe continentale ne peut recevoir ces envois.

MME BARRY: Je ne sais pas. Nous avons envoyé dans le passé des films en Argentine, et ces programmes étaient des programmes des films américains des Etats-Unis. Mais c'est très difficile de faire des échanges .

M. LANGLOIS: 'Je voudrais savoir si c'est le Musée d'Art Moderne qui est contre la circulation ou s'il y a une interdiction .

MME BARRY: 'Je puis vous assurer de trois choses; le Musée veut faire circuler des films, l'industrie américaine est contre, nous ne pouvons qu'avoir l'aide du gouvernement pour envoyer les films, et il est très difficile en Amérique d'avoir l'aide du gouvernement'.

M. LANGLOIS: Il y a donc une interdiction?

MME BARRY: 'Je pense que Langlois à Paris a l'occasion de présenter avec plus de facilité des films américains du Sud que nous pouvons le faire à New-York.'

M. LANGLOIS: Non, car toutes les fois que j'ai demandé un film à une Société Américaine j'ai rarement pu l'obtenir.

Le sujet étant épuisé, le Président de séance informe le Congrès que M. ROLAND de la cinémathèque Argentine n'ayant pas reçu à temps son invitation officielle, il a chargé Monsieur Langlois de faire un rapport sur ses activités à Buenos-Aires.

La parole est à M. LANGLOIS pour le rapport de la cinémathèque de Buenos-Aires.

M. LANGLOIS: La cinémathèque argentine a été fondée grâce à l'introduction de Monsieur Sales-Gomes d'une part, de Monsieur de Rider d'autre part. Il y a eu d'abord en Argentine des Ciné-Clubs. Il y a eu également en Argentine, une volonté de fonder un Musée d'Art Moderne de New-York, par un certain nombre de personnes puissantes, et parmi lesquelles Monsieur de Rider. Il est venu en Europe nous demander l'aide de la FIAF pour fonder des cinémathèques argentines.

Au même moment, Monsieur Sales-Gomes, nous a fait connaître M. Roland. Nous connaissions trois personnes qui avaient de grands ciné-clubs en Argentine. Nous avons proposé à ces trois grands ciné-clubs, qui avaient eux-mêmes leurs Archives, de se grouper et de fonder une cinémathèque dans le cadre du Musée d'Art Moderne d'Argentine. Cela a pris un certain temps, mais cela a réussi, et la distance seule a empêché l'Argentine, par deux fois, de pouvoir être présente soit à Rome soit ici.

L'Argentine ne demande qu'une chose, c'est de devenir membre de la FIAF. La cinémathèque Argentine organise dans le cadre du Musée d'Art Moderne de Buenos-Aires des projections très régulières et a des films considérables.

Pour comprendre l'importance du fonds de la cinémathèque argentine, il faut savoir que sur la fameuse liste reçue de l'Uruguay, il y avait beaucoup de films qui étaient déjà à l'Argentine; la fondation de cette cinémathèque a permis à certains films d'être déposés en Argentine et non plus en Uruguay. La cinémathèque de Buenos-Aires organise deux séances: les programmes sont remarquables, et, d'autre part, elle est en train d'essayer d'obtenir un autre "agreement" avec deux importants collectionneurs argentins. L'un, possède la presque totalité des films les plus précieux produits depuis 1895 et 1914 - c'est-à-dire les Méliès - et des films italiens et allemands. L'autre, est un ancien critique de cinéma; il avait obtenu des sociétés américaines à titre privé, l'audition publique des grands films américains d'une certaine période; fin de muet, début du parlant. Ces deux personnes, quand elles accepteront de se joindre à la cinémathèque argentine, feront de cette cinémathèque une des plus riches et des plus importants du monde. La seule raison pour laquelle ces deux personnes n'ont pas encore joint la cinémathèque argentine est pour des raisons de présence: ces deux personnes étant plus importantes dans la vie de société

que Roland, ne comprennent pas pourquoi elles devraient en dépendre à la Cinémathèque quand de Rider est leur égal.

La cinémathèque argentine a commencé à distribuer des films un peu partout et elle est également parmi les personnes qui sont responsables des productions cinématographiques.

Monsieur de Rider avait un point de vue très particulier sur le travail des cinémathèques. Il se disait que le rôle d'un Musée d'Art Moderne était de créer des films d'Art et ainsi la cinémathèque argentine est dans la production de films. Elle a produit un film déjà et cette année ils nous ont écrit pour nous demander deux ou trois mille mètres de pellicule. C'est ce que nous leur avons dit pour la production de films sur l'art. Ils ont demandé à un de leurs célèbres peintres de faire un film comme nous avons demandé à Picassò d'en faire un.

Le cinémathèque argentine ne demande qu'une chose: c'est d'être membre de la FIAF le plus vite possible.

Cette question est délicate à poser car dans deux congrès nous ne les avons pas vus.

La parole est à Monsieur Sales-Gomes, rapporteur pour la cinémathèque brésilienne de San-Paulo.

M. SALES-GOMES: La cinémathèque brésilienne continue à être un organisme privé et jusqu'à présent elle n'a pas réussi à avoir de subventions ni du gouvernement fédéral ni du gouvernement local.

Monsieur Langlois nous a expliqué pourquoi la cinémathèque française n'avait pas eu la possibilité d'aider les cinémathèques comme par le passé.

La cinémathèque brésilienne est une fille de la cinémathèque française, mais elle aimerait expliquer aux cinémathèques soeurs qu'elle n'est pas encore en état de pouvoir vivre par ses propres moyens. Elle aimerait continuer à recevoir comme par le passé l'aide effective des autres cinémathèques.

La chose la plus importante faite depuis notre dernier Congrès est que la salle du cinéma que nous avons, nous appartient maintenant et est installée avec ce qu'il faut au point de vue technique. En outre, nous avons maintenant le moyen financier de poursuivre nos recherches de films sur le Brésil ou de faire faire des copies du film qui nous intéresse.

La situation au BRÉSIL au fond est la suivante:

- (1) la cinémathèque brésilienne est en état excellent, la seule chose que nous manquons est des films.
- (2) Depuis Rome notre source principale, était l'Amérique du Nord, qui a pu nous envoyer un nombre de films très important.
- (3) Chez nous, nous avons pu trouver quelques films qui

pourraient peut-être intéresser d'autres cinémathèques. Cela veut dire - deux films muets de John Ford.

(4) La cinémathèque brésilienne a été instruite par le Musée d'Art Moderne d'organiser un Festival Internationale de films d'art dans le programme de la Biennale qui aura lieu à la fin de cette année.

Pour que tout soit satisfaisant, la cinémathèque de San-Paulo demandera l'appui de tout le monde.

Pas de questions.

M. SALES-GOMES: J'ai expliqué à M. Solovei ce matin comment nous serions intéressés d'avoir des nouvelles de la conservation des films en Russie. M. Solovei a expliqué qu'après être absent de la Russie depuis quelques mois, et pris à Londres par ses travaux, ayant été envoyé ici surtout comme un observateur, il est dans le grand regret de ne pas pouvoir nous donner un rapport des travaux récents, c'est-à-dire, depuis ce qui s'est effectué au lendemain de notre Congrès à Rome. En effet, nous avons eu à Rome un rapport extrêmement intéressant et assez complet du délégué russe. Nous devons donc nous résigner à ne pas avoir pour le moment d'informations sur les travaux de l'Union Soviétique.

A l'issue de quoi le Secrétaire Général Adjoint, au nom de la FIAF et de ses collègues, remercie l'observateur de l'U.R.S.S. Monsieur SOLOVEI, de l'aide et de la compréhension manifestée par son pays aux travaux de la FIAF et de ses membres:

Depuis Rome, il n'est pas une cinémathèque qui n'ait eu la possibilité de projeter des films soviétiques anciens ou récents, ou n'en ait reçu communication et d'autre part, les films que certains d'entre les membres ont reçu de Moscou ont pu librement circuler.

Monsieur SOLOVEI remercie l'Assemblée au nom de son pays et ajoute.

M. SOLOVEI: Dans chaque pays nous avons des films qui sont utilisés pour des projections privées. Nous tâcherons d'envoyer ces films à chaque organisation de films et à chaque société, pour que les gens des autres pays voient nos films. En Angleterre nous avons habituellement un très bon contact avec le British Film Institute et le British Film Academy. Le British Film Institute est en même temps distributeur de beaucoup de nos films.

Ce point de l'ordre du jour est épuisé.

Avant le levée de séance, M. LANGLOIS demande la parole pour rappeler que les travaux de la FIAF vont permettre chaque jour le sauvegarde de nouveaux films, si bien que le nombre de films qu'on croyait perdus diminue sans cesse. Il suffirait pour s'en convaincre de comparer la liste des films allemands tenus pour perdus en 1946, et celle réduite au 10ème telle qu'elle est établie actuellement. Malheureusement, il est un pays où, bien au contraire, cette liste loin d'être comblée risque d'aller en grossissant: ce sont les U.S.A.

Or, si les Cinémathèques Européennes, Sud-Américaines ou Asiatiques ont pu assurer un travail de sauvegarde pour les films des autres productions, elles sont impuissantes à travailler à la récupération des films américains, ces films étant automatiquement détruits en fin d'exploitation depuis 1924.

Comme jusqu'à présent cela n'offrait aucun inconvénient, à quelques exceptions près, les négatifs étant conservés par Hollywood, mais avec le temps ces négatifs sont fatalement plus ou moins en danger et l'âge critique approche pour eux, sans que personne aux U.S.A. ne réalise quelle catastrophe cela représentera si l'on s'en tient simplement à la sélection de 2 ou 3 archives.

Il y a donc lieu de se pencher sur ce problème et d'en proclamer la gravité afin de tout faire pour créer un mouvement d'opinion en vue d'amener les U.S.A. à assurer la conservation de leurs films.

La séance est levée.

Samedi 14 Juillet

22 heures.

Sixième Séance.

Présents: Mme Barry, M. Brusendorff, M. Buache, M. Comencini, M. de Vaal, M. Favre, M. Langlois, M. Lindgren, Mme Munk, M. Rognoni, M. Sales-Gomes, M. Thirifays, M. Solovei.

SECRETARIAT ET BUDGET.

La question se pose de savoir quelles décisions prendre au sujet du Secrétariat, de son budget et du montant des cotisations.

Tout d'abord, le délégué de la CINEMATHEQUE FRANCAISE estime que ce serait une erreur de s'hypnotiser sur les 40.000 frs. affectés au Secrétaire Exécutif et d'essayer de faire des économies en supprimant le poste, car le bureau aura besoin d'un secrétaire. Or, il suffit de comparer ce que touchait Madame de MALEWSKY et ce que touche une sténo-dactylo à l'UNESCO pour s'apercevoir que le Secrétaire Exécutif de la FIAF gagnait moins qu'une petite salariée de l'UNESCO et c'est ce qui explique la faiblesse de la FIAF et les critiques faites. Il continue:

M. LANGLOIS: Je l'ai fait et je me permet de rappeler que la FIAF se trouve dans une situation de trésorerie avantageuse en ce sens que depuis Janvier elle a théorisé certaines dépenses et par conséquent elle est en mesure de fonctionner sans officiellement couper le budget et sans avoir souffert de la carence de certains de nous.

Dans mon bureau, je paie trop peu mes collaborateurs, c'est pour cette raison que mes collaborateurs sont mauvais. Maintenant, je constate qu'il est préférable de n'avoir que trois personnes bien payées au lieu d'un tas mal payées.

Le Siège de la FIAF étant à Paris, on ne pouvait faire payer avec les fonds de la Fédération, le personnel de la Cinémathèque Française qui aurait travaillé pour la FIAF. Il allait de soi qu'on ne pouvait le permettre ni attribuer des frais de représentation au Secrétaire Général. C'est pourquoi nous avons créé le Secrétariat Exécutif. Madame de MALEWSKY a accepté de faire le travail avec peu d'argent. Son travail consistait à préparer le Congrès, à répondre au courrier et à servir de trait de liaison entre nous, travail de diplomatie au dessus de la mêlée, qu'elle a su assumer et qui a mis la FIAF à l'abri des heurts de caractère ou d'intérêts qui peuvent nous opposer parfois.

Ce rôle délicat rend déjà difficile son remplacement et pour ma part, je ne regrette qu'une chose, c'est que Madame de MALEWSKY nous ait mis devant le fait accompli de son départ, sans nous avoir donné le temps de réfléchir à pourvoir au remplacement du poste.

Nous avons tous été pris au dépourvu et c'est pourquoi je vous propose de surseoir provisoirement au remplacement de Madame de Malewsky et de profiter de ce que l'un de nos vice-président, Monsieur Sales-Gomes et notre présidente fondatrice Miss Iris BARRY séjournent en France pour les prier d'assurer, provisoirement l'office avec de bonnes secrétaires dactylographes, ce qui nous permettrait d'attendre jusqu'à notre prochain Congrès de la FIAF.

J'ai une lettre de New-York à ce sujet. Je pense que c'est aussi le désir du MUSEUM OF MODERN ART et je pense qu'il est très bon en Europe d'avoir une personne comme Miss BARRY qui assure la liaison entre nous. Qu'en pensez-vous?

MME BARRY: Avez-vous suggéré également que si les gens ne peuvent payer cette année cela ne fait rien ?

M. BRUSENDORFF: C'est impossible.

MME BARRY: Je ne veux pas voir le budget coupé pour quelque raison que ce soit, il ne repartira jamais.

M. SALES-GOMES: Si vous permettez que j'exprime mon opinion sur ce point, je dirais que les critiques qu'on a fait en ce qui concerne les cotisations n'ont pas été que les cotisations étaient trop fortes en soi; la critique a été que le travail fourni ne correspondait pas à cette cotisation; au lieu de penser résoudre ce problème en payant la cotisation, je crois vraiment que ce qui nous intéresse n'est pas d'avoir des facilités pour payer, mais de voir un travail effectif se faire. En ce qui concerne la filmothèque de San Paulo qui n'est pas riche, la somme de cotisation représente un effort mais c'est un effort que nous sommes disposés à faire du moment où vraiment la FIAF fournit un travail international important.

La proposition de Langlois, qu'on laisse la cotisation des soixante mille francs et que ceux qui ne peuvent payer ne paieront pas, est à mon avis extrêmement dangereuse parce que je vois là l'origine d'une possible désintégration dans le sens suivant; ce serait une solution de facilité. En prenant cette position nous ne ferions que louvoyer devant les véritables problèmes du moment. La plupart des membres ne paieraient pas et quelques membres seulement paieraient; la FIAF commencerait à dépendre du point de vue financier entièrement de ces quelques membres, c'est à dire qu'il y aurait un danger à ce qu'on arrive exactement à l'une des solutions que Monsieur Langlois avait envisagé.

Pour nous, petites cinémathèques du Brésil, le fonctionnement de la FIAF ne doit pas être celui d'un organisme qui se réunit une fois par an, seulement pour un échange de paroles, mais la FIAF doit être un instrument réel de travail et de contact permanent entre cinémathèques. Nous ne pouvons pas vivre sans une FIAF travaillant avec efficacité. Sur ce point je veux exprimer comment le Brésil ressent aussi certains malaises dont parlait Lindgren.

Quand nous sommes rentrés à la FIAF, nous avons trouvé dans les cinémathèques plus fortes une aide effective mais malheureusement, depuis quelques temps malgré la présence permanente du délégué de la cinémathèque brésilienne en Europe, il a été presque impossible à la cinémathèque brésilienne de recevoir quoique ce soit. Pour le Brésil, payer la cotisation, cela signifie que la FIAF fonctionne mais aussi que ce fonctionnement se manifeste par l'intérêt constant des grandes cinémathèques pour les cinémathèques naissantes.

M. FAVRE: Au sujet de ces deux points: cotisation et secrétariat exécutif, je pense que pour la Suisse, la question du paiement de la cotisation se pose avec beaucoup d'acuité, car nous avons un retard d'une année et nous nous trouvons avoir deux cotisations à payer sur le même exercice financier.

M. LANGLOIS: Vous avez payé.

M. FAVRE: Nous devons cette somme, elle représente le dixième des dépenses de la cinémathèque suisse. C'est une charge énorme mais nous sommes prêts à faire un effort tout particulier pour tâcher de payer, de façon à ce qu'il y ait un secrétariat exécutif constant. L'hiver dernier, lorsque nous avons eu différentes questions à mettre au point, nous aurions eu souvent besoin de l'aide d'un secrétariat permanent et notre seul appui, notre source de renseignements et de conseils, a été la cinémathèque française. Ceci prouve qu'un secrétariat est bien nécessaire. Au point de vue financier, je voulais demander si le fait que la cotisation avait été fixée à soixante mille francs l'était en vertu des statuts ou bien est-ce une question qui peut être posée chaque année.

M. SALES-GOMES: C'est une question qui peut être posée chaque année. Nous sommes libres de fixer le montant de la cotisation qui est lié au budget.

M. FAVRE: Donc à chaque assemblée générale, il s'agit de discuter du montant de la cotisation?

M. SALES-GOMES: Dans le Congrès de Rome, on avait prévu l'éventualité où nous serions en demeure d'avoir des frais plus importants pour logement ou autres choses, on avait prévu que dans cette éventualité d'une façon automatique, les cotisations seraient doublées.

M. LANGLOIS: Toutes les difficultés viennent de ce que la FIAF est devenue un comité technique alors que toutes les questions diplomatiques ont cessé de prévaloir.

Le choix de Madame Malewski était un choix pour faciliter les relations, mais cette personne s'est trouvée inapte dès qu'il s'agit d'assumer des responsabilités. Il fallait quelqu'un qui comprenne et qui connaisse le cinéma et c'est toute l'histoire de ces deux dernières années.

M. SALES-GOMES: Je voudrais encore dire quelque chose

sur ce point. N'ayant pas suivi de près, parce que je n'étais pas membre du comité directeur, les travaux de la FIAF, cette dernière année, je ne suis pas en mesure de pouvoir avoir une opinion sur certains conflits que seraient apparus entre certains membres du comité directeur et le secrétaire exécutif, Madame Malewski. Mais je crains de toutes façons que la manière imagée et souvent humoristique que Monsieur Langlois a de parler, puisse donner l'impression que nous ne sommes pas en train d'être très "fair" avec Madame Malewski.

Personnellement, dans la mesure où j'ai eu des contacts avec Madame Malewski pendant qu'elle était secrétaire exécutif, donc dans la mesure où je l'ai vu au travail, je suis souvent en désaccord avec les opinions exprimées par Monsieur Langlois. Je ne peux pas juger les points et litiges qui ont surgi entre Madame Malewski et quelques membres du comité directeur, mais la façon générale dont on a parlé d'elle, n'a pas été juste, et ce que je veux souligner, c'est que si à chaque Congrès, on avait l'occasion de décerner des éloges unanimes à l'activité et à l'efficacité de Madame Malewski, c'était pour constater qu'elle avait travaillé avec une énorme bonne volonté.

M. LINDGREN: Il ne faut pas adopter cette solution de facilité et mettre sur le compte de Madame Malewski qui est partie, pas mal des problèmes qui en ce moment nous occupent. Il nous faut reconnaître loyalement, que si elle a eu des défauts, si elle n'a pu résoudre certains problèmes, nous aussi nous avons pas mal de responsabilités.

M. LANGLOIS: Maintenant je peux vous dire le fond de ma pensée. Je n'ai rien à reprocher à Madame Malewski sur le plan du travail. On ne peut que reprocher à Madame Malewski d'avoir mal travaillé, et c'est pourquoi j'ai tenu ce propos.

La première étape était diplomatique. Nous sommes entrés dans l'étape technique. Au point de vue diplomatique, on ne peut décerner que des éloges à Madame Malewski; elle ne nous a pas quittés; d'ailleurs, elle nous a simplement informés officiellement, qu'elle avait trouvé un autre travail.

Mais pour le fonctionnement du fonds international par exemple, elle s'est trouvée devant des questions techniques qu'elle ne pouvait pas résoudre seule, et si nous voulions avoir un fonds international qui puisse être résolu, il faut donner cent mille francs au technicien qui s'en charge. Cela implique quelqu'un qui soit comme un directeur de cinémathèque. Madame Malewski avait le sens diplomatique mais pas les connaissances techniques suffisamment développées. Elle n'avait aucun problème à résoudre seule, elle avait à travailler sous les données du directeur.

M. ROGNONI: Je voudrais faire quelques petites remarques sur ce que je viens d'entendre, parce qu'il me semble que nous sommes ici en présence de problèmes à caractère purement pratique. L'expérience nous a démontré

que les résultats ont été, je n'ose pas dire négatifs mais pas complètement positifs et productifs pour notre Fédération. Il faut que le comité Directeur puisse se réunir sans entraves et au moins 4 ou 5 fois par an pour établir, d'une façon très nette et détaillée, le programme de l'activité de la FIAF.

Le secrétariat exécutif a une grande importance pour ce qui concerne l'activité ordinaire. Monsieur Favre nous a dit que pour lui, le Secrétariat exécutif s'était montré plusieurs fois important car il y avait des questions intérieures à résoudre et il fallait demander à la FIAF des suggestions. Mais quand le secrétariat ne fonctionnait pas, il était obligé évidemment, de s'adresser aux membres les plus proches de la FIAF, qui avaient l'expérience la plus complète sur ces questions: particulièrement à Monsieur Langlois. Pour ce qui concerne l'activité plus délicate des problèmes d'action internationale ou le problème du fonctionnement d'un fonds, c'est le comité directeur qui doit étudier et décider. Donc, il faut que le comité directeur se réunisse. Mais l'expérience des deux dernières années, après le Congrès de Rome, nous a montré que le comité directeur, une fois pour une raison, une autre fois pour une autre raison, n'a pu se réunir une seule fois. Il sera absolument indispensable, pour établir un programme de travail et pour confronter les résultats accomplis, d'avoir des réunions fréquentes du comité directeur.

Croyez-vous que le comité directeur puisse fonctionner sur des bases telles qu'il a fonctionné jusqu'à présent? Evidemment non. Il faudrait étudier donc une possibilité de réunions même partielles du comité directeur même si le Président ou un autre membre, ne peut pas venir. Je pense alors que sur ces bases, nous pourrions bien accepter la réorganisation de la FIAF.

Monsieur le Président Toeplitz, n'a malheureusement pas pu, dans ces deux dernières années, se déplacer très facilement pour nos réunions parce qu'il a évidemment des difficultés plus grandes que les autres pour ses visas: Je propose donc, de prendre en principe cette décision: que le comité directeur puisse effectivement fonctionner toutes les fois qu'on peut rejoindre du moins la majorité statuaire?

M. LANGLOIS: Il faut des réunions de Comité Directeur, à condition que le comité directeur ait au moins une personne de plus que la moitié. Il faut que tout le monde sache d'avance quand aura lieu la prochaine réunion du comité directeur. La difficulté jusqu'à présent n'était pas de tenir les réunions du comité directeur, c'était que chaque fois qu'on voulait convoquer le comité il y avait des impossibilités de pouvoir fixer une date convenant à tous et qu'on passait outre sur les objections des uns ou des autres, on soulevait des commentaires d'un côté ou de l'autre, et il s'agit de maintenir l'unité de la FIAF.

Le seul moyen de travailler sans que personne ne puisse dire qu'il est disponible à un autre moment, c'est de

fixer à chaque Congrès les dates des quatre réunions du Comité Directeur. Personne ne pourra dire avoir ignoré ces dates et ne pas avoir eu le temps de s'y préparer.

Il y a quatre réunions du Comité Directeur dans les Statuts de la FIAF. Une, le matin de l'ouverture du Congrès, une, quinze jours avant le Congrès, une, après le Congrès et la dernière fixée entre les deux Congrès.

M. ROGNONI: Croyez-vous qu'à la fin de ce Congrès le Comité Directeur peut se réunir et donner une idée nette et précise de l'activité immédiate?

M. LANGLOIS: Pour rentrer nous allons tous être obligés de passer par Paris, on peut donc réunir le Comité Directeur à Paris.

M. LINDGREN: Ne peut-on pas le faire à Londres? A l'issue du congrès on fait une réunion du comité directeur à Londres et nous communiquons cela à tous les membres de la FIAF, les dates où auront lieu les réunions du comité directeur.

M. ROGNONI: On peut donc, maintenant fixer la ville de rencontre?

M. LANGLOIS: On peut fixer la ville si quelqu'un ne vient pas, c'est de sa faute. Il faut éviter que l'on puisse dire que nous avons fait quelque chose d'hostile. J'ai voulu que la première réunion du comité directeur puisse avoir lieu pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec la cinémathèque.

M. LINDGREN: Il me semble qu'il est utile d'avoir la réunion de notre meeting de suite après notre congrès.

M. LANGLOIS: On peut fixer une autre date et il peut y avoir un mois de délai entre les deux réunions.

M. SALES-GOMES: La date dépend des décisions qu'on prendra.

M. ROGNONI: Si on arrive à une décision de membres actifs de la Fédération, c'est très utile de se réunir tout de suite.

M. SALES-GOMES: Non, parce qu'il faudra donner un certain temps pour que lorsqu'il y aura la réunion du comité directeur, celui-ci puisse se rendre compte si certaines choses prévues dans le congrès et fixées ont déjà eu un commencement de réalisation.

M. LANGLOIS: Le prétexte pourrait être la fameuse rencontre de toutes les Associations Internationales et à l'occasion de cette rencontre on fait notre réunion du comité directeur.

M. THIRIFAYS: Peut-on conclure de ceci que l'on maintient le status quo comme l'an passé?

M. SALES-GOMES: Pour le moment, c'est le problème du comité directeur que a seulement être résolu. Pour les dates cela peut être fait après nos résolutions, dans la suite de cette session. Le principe des quatre séances est fixé et conservé.

Motion présentée par le Président de Séance.

PRIMO. Les réunions du comité directeur auront lieu suivant un calendrier établi à l'avance par le Congrès à la majorité de ses membres, à condition que la majorité de ses membres soient présents.

SECONDO. En prévoyant le cas où des membres du comité directeur peuvent être dans l'impossibilité de se rendre dans une réunion établie par le calendrier, on essaiera de combler ces lacunes en accord avec les possibilités de déplacement.

Vote à l'unanimité.

M. SALES-GOMES: Passons aux autres questions de l'ordre du jour.

M. LANGLOIS: Nous pouvons inclure que dorénavant il est souhaitable de fixer deux pays pour le Congrès. On ne peut, lorsqu'on s'est engagé de faire un Congrès dans un pays, changer sa décision, mais s'il y a deux pays, il est normal qu'en cas de défection de l'un, on puisse avoir recours à l'autre, par automatisme donc avec l'accord implicite du premier.

M. ROGNONI: Pensez-vous garder toujours un Congrès par an?

M. LANGLOIS: En résumé, je vous propose la résolution suivante: Chaque année, le Congrès décide des pays où doivent avoir lieu les deux Congrès suivants. Si le premier se dérobe, le Congrès prévu aura lieu automatiquement dans le second pays.

Proposition votée à l'unanimité.

Ensuite on discutait le temps et lieu du prochain Congrès. L'Hollande, le Brésil, la Pologne, le Benélux (Amsterdam ou Bruxelles), la Suisse et Copenhague étaient tous considérés comme possibilités.

Répliquant à une question M. Langlois a dit que le Congrès pouvait avoir lieu à n'importe quel temps de l'année, bien que la période juillet-octobre était plus normal. Il a suggéré aussi qu'il est mieux d'avoir une petite cinémathèque comme hôte plutôt qu'une grande, parce que le Congrès pourrait avoir une grande valeur de propagande dans le pays où il était tenu. Enfin on proposait et adoptait unanimement (par vote) que sous réserve de l'arrangement déjà proposé

par M. Langlois, le Congrès de 1952 devrait avoir lieu en Pologne et ce de 1953, en Danemark.

M. SALES-GOMES: Nous devons décider de la cotisation?

M. THIRIFAYS: J'ai une proposition à faire. L'année dernière a été une période relativement calme pour la FIAF, certains pays ont payé leur cotisation et certains pays ne l'ont pas fait. Comme les petits pays sont en difficulté pour payer leur cotisation en retard, je suggèrais que ce soit la même cotisation que serve pour deux années: 1950 et 1951 et qu'elle reste au même chiffre. Il y a une encaisse à la FIAF, donc la nécessité de l'argent est moins impérieuse. Ceux qui ont versé en 1951 ne verseront pas en 1952 et ceux qui n'ont pas versé en 1950 verseront.

M. LANGLOIS: Je pense que cette question de la cotisation, tout le monde sera d'accord, pour qu'on la réalise l'année prochaine. Plus il y aura de membres à la FIAF, plus il sera facile de payer la cotisation sans gêner le secrétariat. Pour l'instant, l'interim Malewski permet de dire que si la Pologne, le Danemark et la Belgique n'ont pas payé la cotisation de l'année 1950, la FIAF peut fonctionner cette année tranquillement sans gêne.

M. BRUSENDORFF: Il est impossible de discuter combien, et si nous paierons quelque chose l'année prochaine, avant que nous décidions exactement l'argent que nous aurons à notre disposition l'année prochaine.

M. SALES-GOMES: Si nous agréons la question Thirifays, nous n'aurons pas à revenir là-dessus.

M. FAVRE: Je voulais poser la même question, à savoir quel est le budget annuel de la FIAF avec un secrétariat permanent?

M. LANGLOIS: 400.000 francs environ et il y a des cotisations de 1950 qui sont dues pour environ 150.000 francs.

M. BRUSENDORFF: Combien vous coûte la dactylo?

M. LANGLOIS: Presque rien, car le secrétariat de la C.F se charge au besoin du gros des travaux. J'approuve la proposition Thirifays.

M. SALES-GOMES: Suivant la proposition Thirifays, nous avons déjà payé cette année. Je pense que la proposition de Thirifays, que les cotisations de 1950 seront valables pour 1951, peut être retenue, c'est donc au comité directeur de dire si oui ou non il est en condition de fournir le même travail que lorsque les cotisations sont payées.

Nous pouvons procéder à un vote sur la proposition Thirifays.

M. FAVRE: Cette proposition nous assure-t-elle un Secrétariat exécutif permanent?

M. LANGLOIS: Oui. La proposition 1951 est une proposition unique.

Mais il se fait tard, les membres du Comité sont surmenés et demandent la suspension de la séance. Le Président y agrée et décide de lever la séance quel que soit le désir de conclure. Elle reprendra le lundi à 10 heures.

Lundi 16 Juillet

10 heures

Septième Séance.

Présents: Mme Barry, M. Brusendorff, M. Buache, M. Comencini, M. de Vaal, M. Favre, M. Langlois, M. Lindgren, Mme Munk, M. Rognoni, M. Sales-Gomes, M. Thirifays, M. Solovei.

Monsieur SALES-GOMES, Président de Séance prend la parole au sujet du calendrier des réunions du Comité Directeur.

M. SALES-GOMES: En ce qui concerne le calendrier des réunions du Comité Directeur, il était décidé que les quatre réunions seraient fixées par le Congrès. Décidons, quelles seront les dates de convocation du Comité Directeur.

M. LANGLOIS: Nous devons décider de trois dates; la première, la deuxième et la troisième réunions; la quatrième est celle qui se tient au Congrès, et la date du prochain Congrès sera décidée par la deuxième réunion.

A l'issue de la discussion qui s'en suit, il est décidé de fixer les dates de convocation du Comité Directeur pendant l'année 1952/1953 comme ci-dessous:

La première réunion: Deuxième semaine de sept.
La deuxième réunion: Fin de Janvier
La troisième réunion: Avril ou Mai
La quatrième réunion: A la veille du Congrès de 1953.

M. LANGLOIS: Je voudrais faire une communication. J'ai entretenu la Yougoslavie de nos difficultés en ce qui concernait leur admission immédiate en tant que membre de la FIAF. Monsieur Timotievic a très bien vu la situation et il m'a assuré que pour lui une seule chose comptait: recevoir et d'échanger des films avec nous. Je lui ai fait part de la décision prise de les proclamer membres au début du prochain congrès, mais cela n'a pas paru avoir une extrême importance à ses yeux.

M. LINDGREN: Moi aussi j'ai parlé à Dr. Montesanti au même sujet. Naturellement, il est désappointé d'apprendre que nous ne pouvons pas admettre le Centro Sperimentale immédiatement, comme membre effectif, mais il comprend bien que ce n'était pas une question du Centro seul, mais de principe très importante pour la ETAF, et que nous ne voulons pas prendre des décisions irrévocables sans consulter les quatre membres qui sont absents, dont l'un est notre Président. Je l'ai assuré que dans l'intervalle, nous sommes tout prêts à faire des échanges etc. avec le Centro.

M. SALES-GOMES: Nous avons le bilan des comptes; nous pourrions essayer de nommer pour la journée d'aujourd'hui deux personnes qui comme à Rome feraient la vérification comptable.

M. ROGNONI: Ces deux commissaires ne doivent pas être des membres appartenant au comité directeur.

M. LANGLOIS: A Rome, nous avons constaté que pour couvrir le trésorier il est indispensable que deux autres membres de la FIAF examinent les comptes. Mais si les membres du comité directeur sont exclus, il n'en reste plus beaucoup.

M. SALES-GOMES: Dans quels délais ces comptes doivent-ils être examinés?

M. THIRIFAYS: Nous avons une position facile: que le comité directeur examine les comptes. Ils sont assez simples et s'il y a une question de légalisation, il y a des organismes dont les comptables ratifient les comptes.

M. LANGLOIS: La comptabilité ici est pratiquement une formalité car les comptes ont été très régulièrement tenus, et vérifiés tous les mois. Je propose M. THIRIFAYS. Cette année il n'y a pas de complications mais si cependant, la lecture des comptes s'avère pour les deux commissaires aux comptes, difficile à comprendre, alors nous pourrions envisager l'aide de comptables agréés.

M. THIRIFAYS: Je pense que nous avons beaucoup d'ouvrage aujourd'hui et qu'il serait malaisé de vérifier les comptes aussi vite. Le congrès pourrait donner son approbation sous réserve que le comité directeur, lors de sa prochaine réunion, vérifie l'exercice passé et donne son approbation définitive.

M. FAVRE: J'ajoute qu'à ce congrès nous ne devons pas oublier de nommer deux vérificateurs pour le congrès prochain qui dès le premier jour pourraient examiner les comptes et remettre la comptabilité à l'issue du prochain congrès.

M. SALES-GOMES: Je propose Monsieur Thirifays et Monsieur Favre.

M. LANGLOIS: Que l'un des deux trésoriers lise le bilan et ensuite je donne quelques explications si c'est nécessaire.

Lecture du compte-rendu financier par M. de Vaal.

(A voir annexe No. 1)

M. LANGLOIS: Je ne suis pas trésorier, je n'ai connaissance de ce bilan que maintenant, mais dans ces chiffres il y a des sommes disproportionnées. Pour les frais de poste par exemple, le gros des frais restant supporté par la cinémathèque française.

M. BRUSENBORFF: Pourquoi 15.000 francs du Danemark?

M. LANGLOIS: Vous aviez envoyé cet argent à la FIAF pour avoir des facilités d'échanges, et Madame Malewski a compris que cet argent était envoyé pour payer la cotisation.

Il faut considérer que les ronéo-typies de l'année dernière sont facturées, parce qu'elles ont été commandées à l'extérieur de la cinémathèque.

M. THIRIFAYS: Je voudrais avoir une explication de ce qui reste d'argent pour l'exercice à venir.

M. LANGLOIS: Pour l'encaisse, nous avons la signature de Monsieur Brusendorff qui est à la Banque, mais il faudrait décider en comité directeur qu'une autre personne, étant à Paris, pourrait avoir aussi la signature et serait autorisée à prélever l'argent en banque. Monsieur Sales-Gomes qui réside à Paris pourrait avoir sa signature déposée à la banque.

M. SALES-GOMES: Il faut prévoir le cas de mon départ et d'autre part je dois être absent de Paris pendant la plupart de l'été. A la rentrée, je partirai pour le Brésil.

M. LANGLOIS: Serez-vous là pour la deuxième semaine de Septembre?

M. SALES-GOMES: Oui.

M. LANGLOIS: Cela irait, car à ce moment là, Monsieur Brusendorff sera là. Je ne veux pas avoir de signature parce que comme je suis en France et que la FIAF est logée dans le même immeuble que la cinémathèque française, je ne veux pas donner une raison de plus à ceux qui laissent entendre que la cinémathèque française a la haute main sur la FIAF.

M. SALES-GOMES: Je ne suis pas membre du comité directeur.

M. LANGLOIS: Alors nous maintenons la chose comme elle est. Brusendorff a la signature de la banque, nous enverrons tous les mois les factures à Copenhague.

Nous devrions étudier le principe d'une petite caisse ou d'un fonds de roulement. Tous les mois, Monsieur Brusendorff ou le trésorier recevrait le chèque qui permet à la FIAF de mener une vie courante, et pour les dépenses exceptionnelles à faire, le secrétariat lui envoie des chèques supplémentaires.

M. ROGNONI: Sur le bilan en quoi consistent ces crédits divers?

Mlle CATALA: C'est une avance que Madame Malewski avait faite et qu'on lui a remboursé cette année.

M. THIRIFAYS: Je reviens sur ma proposition. Je crois qu'en fin d'exercices, il faudrait un expert comptable qui rédige les derniers pages du bilan afin qu'il soit tout à fait en ordre, car il doit y avoir une certaine forme de rédaction technique.

M. LANGLOIS: Brusendorff vient à Paris, il pourra choisir l'expert comptable immédiatement.

Quand Madame Malewski est partie, elle n'a pas pensé prévenir la banque qu'il y aurait intérêt à ce qu'une personne ait la signature. Nous nous sommes trouvés devant une situation qui était la suivante: toutes les cotisations, qui arrivaient par chèque adressées à notre banque ne pouvaient pas être touchés. Cela aurait pu amener l'impossibilité pour la FIAF de couvrir toutes les dépenses. Heureusement, il se trouvait que la France devait payer la cotisation et pour le compte des Etats-Unis la cotisation des Etats-Unis. L'argent étant bloqué, les travaux de la FIAF ont été payés par jour et mois par mois avec cet argent, par notre caissier. Nous n'avons pu envoyer de reçu aux Etats-Unis que par addition de l'argent dépensé petit à petit pour la FIAF.

MISS BARRY: Pour qui vous a-t-on demandé de verser cet argent?

M. LANGLOIS: Au compte de la pellicule Kodak.

M. SALES-GOMES: On a nommé deux vérificateurs des comptes qui doivent vérifier le bilan. D'après les documents qui nous ont été soumis, je pense qu'il serait plus utile que ce bilan soit complété par le bilan technique d'un expert comptable.

M. LANGLOIS: En France, l'exercice de fin d'année est représenté: No. 1 bilan, No. 2 compte-rendu d'exercice de fin d'année ... Plus on rentrera dans des détails et plus ce sera précieux.

M. SALES-GOMES: On pourrait appeler l'exercice de fin d'année avant le Congrès.

M. FAVRE: A ce congrès la vérification qui se fera à Paris, sera intégrée dans les comptes depuis Malewski, de façon que Thirifays et moi, nous n'ayons à vérifier qu'à partir du congrès de Cambridge jusqu'au prochain congrès.

M. SALES-GOMES: Il vous faudra vérifier les comptes anciens.

M. LANGLOIS: Il y a là confusion. On nomme deux experts avec la décision qu'au prochain comité directeur on pourra assurer la vérification du bilan. Avant le prochain congrès on nommera deux experts de façon que ces deux experts arrivent au congrès et donnent le quitus sans qu'on ait à revenir sur cette discussion.

M. SALES-GOMES: Favre et Thirifays ont été nommés non pas pour vérifier les comptes depuis Cambridge jusqu'à la Pologne, ou au Danemark, mais depuis Rome jusqu'au prochain congrès.

Passons au budget 1952.

M. LANGLOIS: Il faudrait prévoir cette année qu'on fera le budget d'après les cotisations. Mais cela représente une inconnue. On peut donc seulement décider de faire le budget avec deux cent mille francs.

En principe, il y a deux cotisations de 1950 qui n'ont pas été versées.

M. SALES-GOMES: On pourrait prévoir deux budgets, un pour le cas où de l'argent rentrerait et un autre pour le cas où nous utiliserions seulement l'argent que nous avons déjà.

M. LANGLOIS: Désignons deux personnes pour faire le projet du budget qui nous serait communiqué cet après-midi. Après la séance du Congrès, il suffirait d'un quart d'heure de discussion sur les deux budgets proposés.

M. THIRIFAYS: Nous allons discuter la question, mais l'organisation éventuelle d'un secrétariat exécutif a été faite en fonction de l'argent dont nous disposons. Nous devons avoir un projet d'activité qui conditionne déjà le budget.

M. LANGLOIS: Renversons la situation et discutons le secrétariat exécutif à la lumière des quelques indications que nous avons sur ce qui sera notre budget.

La discussion est ouverte sur la question du secrétariat exécutif.

M. SALES-GOMES: Il est nécessaire de voir le vrai travail que nous voulons faire.

M. LINDGREN: Je crois qu'un secrétariat exécutif comme celui qui existait au temps de Madame Malewski n'est pas nécessaire.

M. SALES-GOMES: Il est nécessaire d'avoir un secrétaire exécutif mais il est impossible en ce moment de l'organiser.

M. LANGLOIS: Le secrétariat doit faire plus que ce qu'il faisait en 1949. Il doit être plus important qu'un agent de liaison. Même si nous avons un million en banque actuellement et si nous pouvions payer très cher un secrétaire exécutif, je crois que le problème du remplacement d'un fonctionnaire international qui ne sera plus un simple agent de liaison destiné à aplanir diplomatiquement les angles entre les membres, est un problème qui mérite réflexion. On ne peut pas choisir en une seconde un secrétaire exécutif qui doit avoir à la fois des aptitudes diplomatiques, plein de souplesse, et avoir des connaissances cinématographiques. Le secrétaire de la FIAF équivaut à un secrétaire de direction de l'UNESCO. Pour que la FIAF ait une vie telle que nous la souhaitons tous, il faudrait quelqu'un qui ait à peu près les fonctions de Monsieur Farr il y a quatre ans, et sa personnalité.

D'autre part, le choix de cette personne doit à la fois agréer à six nations importantes et aux petites, car le poste de secrétaire exécutif, c'est la neutralité parfaite sur le plan diplomatique et le plan travail. Un choix pareil implique une réflexion assez considérable.

Par ailleurs, notre état financier ne donne pas la possibilité actuellement, de payer ce qu'il faudrait payer un fonctionnaire de cet ordre, car un directeur cinématographique de l'UNESCO qui fait beaucoup moins que ce que devra faire le secrétaire exécutif de la FIAF, doit gagner dans les cent mille francs par mois.

Il faudra admettre tout de même l'existence d'une secrétaire qualifiée qui doit gagner quarante à cinquante mille francs, d'après la loi en France. Par conséquent, nous avons intérêt à attendre pour trouver le secrétaire exécutif de la FIAF.

Pour avoir un secrétariat qui réponde aux vœux de tout le monde, cela demande réflexion, or nous n'avons pas l'argent et c'est pourquoi je pense qu'il y aurait intérêt à décider cette année de ne pas remplacer Madame Malewski. Mes raisons sont donc différentes de celles de Monsieur Lindgren qui nous dit que: s'il s'agit de faire un secrétariat de la FIAF comme celui de Madame Malewski, ce n'est pas la peine.

M. de VAAL: Monsieur Langlois pensait à Miss Barry, mais est-elle prête à le faire?

MME BARRY: J'aimerais le faire si je peux. Le seul problème est un problème de géographie. Il me serait possible de venir à Paris, mais peut-être s'il y a 4 rencontres en un an, cela représente beaucoup d'argent. Je pense que si Langlois dit que je suis capable d'avoir ma signature à la banque, je peux le faire.

M. LINDGREN: Vous êtes la meilleure personne que nous puissions mettre à cette place.

M. LANGLOIS: Vous êtes président permanent de la FIAF.

M. LINDGREN: Si vous représentez le Muséum en France je pense que le Muséum aura à trouver une autre personne pour le représenter à nos sessions quand vous serez secrétaire exécutif.

MME. BARRY: Langlois ne me demande pas d'être secrétaire exécutif, mais d'aider la FIAF à préparer le travail du prochain secrétaire exécutif. Il s'agit d'un travail de supervision générale et d'orientation, en attendant le choix de cette personnalité qu'il faudra trouver.

Reprise de la Séance du 16 juillet.

11h. 30.

M. SALES-GOMES: Devant la bonne volonté de notre présidente fondatrice, qui veut bien continuer le travail du secrétariat, en attendant la nomination du prochain secrétaire exécutif, il nous reste à la remercier de ce travail qu'elle veut bien assurer de notre part.

Pour faire face à des problèmes de déplacements qui se poseront, la FIAF fera le plus possible pour faciliter l'aspect financier du travail de Miss Barry.

M. ROGNONI: Je voudrais demander à Miss Barry, comme elle s'est retirée à Faillence, si le fait d'aller à Paris pendant trois ou quatre fois dans cette période ne gêne pas son travail personnel.

MME BARRY: Puisqu'il nous faut nous réunir à Paris pour les réunions du comité directeur, cela ne me dérangera pas. D'ailleurs Mademoiselle Catala et sa soeur m'ont offert de m'aider et même m'ont offert un lit.

M. LINDGREN: Je désire remercier Miss Barry, et je trouve que nous ne pouvons pas avoir de meilleure personne. Je ne veux pas lui laisser ignorer que nous reconnaissons que c'est pour elle un embarras et un travail difficile. Sur ce que j'ai dit hier, à propos des cotisations, je voudrais suggérer que je crains qu'en suivant la méthode décidée hier, que la FIAF ne sera pas en condition de pouvoir assurer à Miss Barry, toutes les facilités de déplacements dont elle aura besoin pour son travail. Il serait dommage que pour ces questions elle ne puisse assurer sa charge. Je reprends une partie des déclarations faites hier, en ce sens que peut-être il serait possible de décider qu'une cotisation quelconque ait lieu cette année de la part des membres de la FIAF pour pouvoir être en condition d'aider le secrétariat exécutif dans son travail qui s'annonce tellement riche pour nous tous.

Je vais proposer, à mon comité directeur, que la Film Library fasse un effort cette année, pour aider la FIAF à faire face aux travaux de secrétariat.

M. ROGNONI: Si je ne me trompe pas, Monsieur Langlois dit, quand Monsieur Thirifays avait proposé la solution de rendre valable la cotisation de 1950 pour 1951, qu'il y avait trois cinémathèques qui avaient payé. Monsieur Thirifays pensait que cela suffisait pour 1951.

M. LANGLOIS: C'était un palliatif.

M. SALES-GOMES: La chance d'avoir Mme. Barry ne s'était pas présentée.

M. LANGLOIS: Tout le monde pourrait payer sa cotisation, parce que cela marquerait l'intérêt que tout le monde a pour la FIAF. Je ne peux que remercier Monsieur Lindgren en tant que membre de la FIAF, de faire l'effort de payer la cotisation.

M. FAVRE: La Suisse avait exprimé ses craintes au sujet du budget avec la solution de la cotisation valable pour 1951, et malgré le vote nous sommes restés sur une impression un peu défavorable en nous disant qu'une cotisation de principe aurait dû être votée même si elle est inférieure au montant prévu par le règlement.

M. SALES-GOMES: Monsieur Lindgren n'a pas demandé de rouvrir la discussion, il a seulement exprimé la volonté pour la Film Library de faire un effort. Si d'autres cinémathèques veulent faire une même déclaration, nous serons très heureux, mais je ne pense pas que nous puissions revenir sur cette décision.

M. THIRIFAYS: Je trouve cette position élégante; je trouve qu'on pourrait solliciter tous les membres de la FIAF de verser une sorte d'indemnité pour le secrétariat et de leur laisser librement le choix du chiffre en conservant le principe de 25.000 francs, en tant que contribution extraordinaire aux frais de secrétariat.

M. LANGLOIS: Il y a des pays trop pauvres pour payer une cotisation, mais ils peuvent faire un effort pour marquer leur intérêt à la FIAF.

M. SALES-GOMES: Comme délégué du Brésil sur cette question, je voudrais dire que Miss Barry a été avec Langlois à l'origine de la cinémathèque brésilienne, c'est pour nous une grande joie de la voir dans ce poste de supervision des travaux d'orientation technique et historique des choses du cinéma telles que la FIAF les étudie.

Pour ce qui concerne le mouvement de bonne volonté le Brésil ne voudrait être en dehors de cette action.

Nous avons décidé que pour les pays qui avaient versé les cotisations de 1951, ils verraient celles-ci reportées à 1952. La somme versée par le Brésil pour 1951 représentera la contribution pour faire face aux frais extraordinaires de secrétariat, et pour 1952 nous ferons face à nouveau à notre cotisation.

MME. BARRY: Je vous remercie tous de comprendre si bien les choses dans un moment difficile. J'ai beaucoup parlé avec Mlle Catala à Paris, et j'ai pu sentir que depuis sept mois qu'elle est toute seule sans directions, elle a pu se familiariser avec le travail, d'autant plus qu'elle connaît bien le cinéma, et avec son aide, je crois que toute marchera.

Le Congrès passe à l'élection du comité directeur pour l'année 1952/1953.

M. Lindgren propose que M. Toeplitz soit réélu comme Président, proposition avec laquelle s'associent M. Sales-Gomes, M. Langlois, M. Rognoni, et M. Favre.

M. Toeplitz est réélu Président de la FIAF à l'unanimité.

A la suite d'une considération des postes restants, M. Thirifays propose que le comité directeur depuis Rome soit réélu dans son ensemble, sauf pour un point: c'est que la vice-présidence qui était attribuée à lui-même soit attribuée à M. SALES-GOMES.

M. Lindgren est d'accord avec la nomination de M. SALES-GOMES, pour des raisons personnelles et parce qu'il pourrait aussi représenter l'Amérique du Sud dans le comité: mais il n'est pas nécessaire de perdre M. Thirifays en échange; on pourrait élire tous les deux.

M. Rognoni propose une autre modification: c'est-à-dire que M. Lindgren accepte de prendre le secrétariat général à sa place. M. Sales-Gomes, Mme Iris Barry, M. Langlois et M. Thirifays ayant donné leur appui à cette proposition, M. Lindgren demande un délai jusqu'à l'après-midi pour donner sa réponse.

A l'unanimité on vote de réélire le comité directeur, avec l'addition de M. Sales Gomes, comme vice-président nouveau, et on reconnaît la possibilité d'un échange entre les positions de M. Rognoni et M. Lindgren.

M. SALES-GOMES: J'ai reçu une lettre de Monsieur Denis Forman:

"Au nom de la réunion de la Fédération Internationale du Film-Club Academy, je voudrais inviter le congrès de la FIAF à nommer une petite délégation pour discuter des questions d'intérêt mutuel dans un petit comité. Cette invitation est envoyée avec la connaissance de l'importance du travail fourni par les Archivistes du monde et avec une idée très claire de la valeur de ce travail pour les membres de notre organisation."

M. LANGLOIS: Je suis très embarrassé en tant que France, Cinémathèque Française et membre de la FIAF, et hôte de l'Angleterre. Il est difficile de ne pas répondre à cette lettre de manière favorable, mais d'autre part, et je parle d'abord de la FIAF, nous existons depuis quelques années et si nous sommes une association importante c'est que nous faisons partie des quelques rares associations sérieuses au point de vue efficacité du travail, et que nous avons été prudent dans nos démarches.

Nous avons devant nous, une nouvelle association. Cette association a des buts d'ordre général. J'ai lu avec intérêt les travaux du Congrès de Venise et je ne vois rien dans ces travaux qui puissent nous gêner, mais il se trouve qu'autour des Film-Clubs il y a des rumeurs qui circulent. La FIAF est une association professionnelle sérieuse, que tout le monde prend en considération. Le Film-Club a beaucoup d'ennemis. Si cette lettre nous parvenait d'une autre ville que Cambridge, il nous serait facile d'y répondre d'une façon prudente, lente et polie; le fait de tenir nos Congrès tous deux à Cambridge, ne nous oblige pas à donner une réponse hâtive.

Du point de vue purement français, c'est une situation gênante. L'année dernière, la Fédération Internationale des Film-Clubs avait pris une curieuse position: la fondation par exemple en France de la Film

Academy avait suscité énormément de suppositions de la part des professionnels du cinéma français. A l'origine de la fondation du Film-Club en France, se trouvait Marcel L'Herbier, qui a mené une politique ambiguë à l'égard de la Cinémathèque Française. L'élection de Monsieur René Clair à la tête du Film-Club, fait qu'il n'a pu être réélu pour notre Vice-Présidence de la Cinémathèque Française.

Autour de la fondation de cette association il y a eu toute une série de campagnes de presse qui m'obligent à me poser la question: quels rapports y a-t-il entre les projets du Film-Club et toutes ces personnalités qui sont les ennemis de la Cinémathèque Française, et qui gravitent autour du Film-Club?

J'ai vu René Clair, et il m'a autorisé à vous dire qu'en ce qui concernait s'il a eu des discussions avec le ministère de l'Intérieur pour hâter le dépôt légal en France, dès qu'il a appris par des tiers qu'il était lui-même joué car on voulait une mesure de police et non pas la conservation des films, il a changé son fusil d'épaule.

Il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu d'étranges manœuvres faites l'année dernière pour changer les statuts de la Cinémathèque Française, et j'ajoute que l'année dernière Monsieur Forman quand il est repassé par Antibes, lors de son déplacement à Venise, m'a informé que des discussions qui nous intéressaient en propre ont été tenues par les Film-Clubs et lorsque lui-même a voulu prononcer le nom de la FIAF, on lui a répondu que c'était un organisme qu'on ignorait.

D'autre part, la Film-Club Academy, n'est pas très importante du point de vue du nombre des nations qui la composent. Je suis frappé car ou je ne comprends pas le but du Film-Club, ou, s'il poursuit des buts identiques à ceux de la MPA de Hollywood, pourquoi celle-ci ne figure-t-elle pas parmi les membres fondateurs du Film-Club et comment se fait-il par exemple, que dans la délégation française des personnalités très importantes du cinéma français ne soient pas là?

J'ai l'impression que nous sommes en train d'entrer sans le vouloir trop vite dans une situation très embarrassante, parce que si les bruits qui se répandent sur le Film-Club en Europe continuent, qu'ils soient faux ou exacts peu importe, le Film-Club aura l'unanimité dans chaque pays, des techniciens contre lui. J'ajoute que cette campagne de presse qu'il a faite a complètement affolé les producteurs et que la cinémathèque française doit à la fois, pour conserver les films, être appuyée par les techniciens, le gouvernement, et par les producteurs, car la propriété matérielle des films appartient aux producteurs, les droits appartiennent aux auteurs et les richesses annexes, maquettes, décors, documents etc. appartiennent aux techniciens et que c'est une situation extrêmement délicate qui

exige un équilibre permanent. Il y a une différence entre ciné-club et film-club, car le ciné-club montre les films, le film-club n'a aucune forme précise.

La seule chose précise qu'il ait, c'est qu'il poursuit un but comparable à la Motion Picture Academy de Hollywood. Alors, pourquoi n'est-elle pas avec les Film-Clubs, et pourquoi les syndicats professionnels français ne sont-ils pas représentés au Film-Club?

M. SALES-GOMES: Je demanderai à Monsieur Langlois d'exprimer ses vues par une proposition concrète.

M. LANGLOIS: La meilleure manière de discuter avec certaines personnes est de mettre son chapeau et de s'en aller. Mais ce n'est pas une proposition polie. Je voudrais que le refus poli que nous pouvons faire au Film-Club ne provoque pas dans notre pays une campagne de presse de la part du Film-Club français qui nous nuirait.

M. ROGNONI: La chose la plus dangereuse est que le Film-Club nous entraînera à donner notre approbation à une motion.

M. SALES-GOMES: Il ne pourra jamais être question de cela, et nous pouvons l'éviter.

M. LANGLOIS: La démarche que nous allons faire ne doit pas être défigurée par une campagne de presse qui laisserait entendre que nous nous sommes entendus à Cambridge.

M. SALES-GOMES: De toutes façons, il faudra envoyer des personnes pour cette démarche qui aient cette expérience, ce flair désirable, et la connaissance de ce qui se prépare peut-être de l'autre côté et non pas envoyer quelques naïfs qui seront ceux qui tomberont dans le traquenard, s'il y en a un.

M. LINDGREN: J'ai vu Monsieur Forman hier, et il m'a donné quelques renseignements sur cette lettre qu'on allait recevoir. Il s'agirait de la rencontre de trois membres de leur Fédération et de trois membres de la nôtre. La rencontre se ferait à 6 heures et demi à l'Université Arms Hotel. Apparemment, la lettre dit bien que les trois membres iront là-bas. Ils n'auront aucun pouvoir pour décider mais seulement le pouvoir de dire: merci.

M. ROGNONI: Peut-être qu'ils nous demanderont quel est notre avis même personnel sur le problème du dépôt légal.

M. SALES-GOMES: Cela dépend, car il y a toujours des difficultés d'exprimer sa pensée là-dessus.

MME. BARRY: Je suggère qu'on réponde qu'on sera heureux d'envoyer trois délégués de notre Organisation pour rencontrer trois membres de la leur, plus

tard, puisque maintenant, malheureusement, il reste peu de temps et qu'il y a des délégués qui s'en vont; si nos trois délégués se rencontrent avec les leurs, ils n'auront pas le temps de s'en rapporter à nous. Entre temps, on aimerait mieux être informés des buts de leur Association.

Suggestion adoptée.

M. LANGLOIS: Je voudrais passer à une question que vous m'avez demandée. Il s'agit du texte de l'UNESCO.

J'ai eu une conversation avec Monsieur Maddison, qui avait présenté l'affaire de la réunion des Associations à l'UNESCO; il s'est montré d'accord pour la solution nouvelle. Le texte qui m'avait tellement surpris et dont Monsieur Maddison maintenant reconnaît qu'il était surprenant, est le suivant:

RESOLUTION.

Le Comité d'Experts du Film recommande:

- 1) que l'UNESCO s'attache à faciliter dans toute la mesure du possible les contacts entre les organisations internationales non gouvernementales et qu'elle facilite notamment la réunion, avant la fin de 1951, d'une conférence de travail où les organisations internationales non gouvernementales pourraient se consulter pour définir avec précision leur champ d'activité respectif, étudier les problèmes qu'elles ont à résoudre, établir les conditions d'une aide mutuelle et d'une collaboration efficace. Un comité de coordination pourrait ainsi être constitué qui se réunirait, par la suite, chaque fois que cela serait nécessaire, à la demande d'une des organisations internationales non gouvernementales, pour examiner une question précise;
- 2) que l'UNESCO facilite dans toute la mesure du possible aux organisations internationales non gouvernementales les prises de contact avec les organisations ou institutions nationales qui, dans différents pays, poursuivent des objectifs analogues, sans toutefois être en rapport avec ces organisations internationales;
- 3) que l'UNESCO facilite dans toute la mesure du possible aux organisations internationales non gouvernementales la création d'organisations ou d'institutions nationales dans les pays où il n'en existe pas encore;
- 4) que l'UNESCO facilite, en conséquence, la diffusion des informations émanant des organisations internationales non gouvernementales;

- 5) que l'UNESCO entretienne, d'une façon générale, des rapports plus étroits avec les organisations internationales non gouvernementales, qu'elle les informe et les consulte chaque fois que cela sera nécessaire;
- 6) que l'UNESCO recherche les moyens d'aider matériellement les organisations internationales non gouvernementales de façon que celles-ci puissent fonctionner avec le maximum d'efficacité tant dans le domaine de la production et de la distribution que de la conservation et, d'autre part, de la recherche scientifique et filmologique;
- 7) qu'en particulier, l'UNESCO fasse appel, chaque fois que cela sera possible, aux organisations internationales non gouvernementales pour les confier des travaux dans leur spécialité;
- 8) que la création d'un Institut International du Film soit ajournée et reconsidérée ultérieurement, les conditions de réalisation d'un tel projet ne paraissent pas actuellement suffisamment établies;
- 9) que l'UNESCO poursuive son effort de façon continue pour que les films d'un intérêt éducatif et culturel circulent librement de pays à pays, notamment sans entrave douanière;
- 10) que l'UNESCO prenne note de la création à Paris, par la Fédération Internationale des Archives du Film, d'une cinémathèque Internationale et à Bruxelles, par l'Association Internationale du Cinéma Scientifique, d'une Cinémathèque Internationale de Consultation.

Je veux donner comme explication que c'est étrange que nous passions par l'UNESCO pour faire une réunion commune que nous pouvons organiser nous-mêmes.

J'attire votre attention sur le fait que ce rapport de l'UNESCO nous est envoyé par la Fédération Internationales des Ciné-Clubs et non par l'UNESCO.

Je pense qu'il n'est même pas besoin de répondre à cette lettre, car le Secrétaire Général de l'organisme à l'entête duquel on nous a écrit, n'est pas d'accord avec cette lettre et nous offre au contraire de faire une réunion commune.

M. THIRIFAYS: Je dois vous dire que ces papiers n'ont pas été lus à l'Assemblée de l'UNESCO; ces notes ont simplement été ajoutées au procès-verbal.

M. LANGLOIS: Les deux seuls organismes qui ont approuvé ce texte, sont des organismes à tendance confessionnelle.

MME. BARRY: Je suggère que l'on écrive à Monsieur

Sadoul qui a signé la lettre, et qu'on lui demande de plus amples informations.

M. SALES-GOMES: Nous pouvons charger de ce travail le secrétaire adjoint.

M. LANGLOIS: J'ai plusieurs informations à vous communiquer. D'abord une lettre de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs à la Fédération des Archives du Film, nous informant du voeu qu'ils ont émis pour les différentes questions qui parfois nous intéressent. Ils nous demandent de bien vouloir prendre connaissance de ces choses de façon à voir si nous pouvons nous associer.

Monsieur Langlois lit les voeux de la Fédération Internationale des Ciné-Clubs:

RESOLUTIONS adoptées par le Bureau de la FÉDÉRATION INTERNATIONALE au cours de ses réunions des 7 et 8 octobre 1950.

RESOLUTION N° 1

La Fédération Internationale des Ciné-Clubs (F.I.C.C.) se réjouit des divers résultats récemment obtenus pour une libre circulation internationale en franchise des droits de douane des films présentant un intérêt culturel et se félicite en particulier qu'une résolution dans ce sens ait été récemment prise par l'UNESCO. Mais la Fédération Internationale des Ciné-Clubs regrette que les facilités accordées ou envisagées n'aient pas été étendues aux oeuvres de l'art du film indispensables pour diffuser entre les peuples la culture cinématographique et l'histoire du cinéma.

La F.I.C.C. exprime le voeu que l'UNESCO étende les bénéfices de sa résolution aux films circulant sous le label F.I.A.F. délivré par la Fédération Internationale des Archives du Film.

La F.I.C.C. demande qu'une action soit entreprise dans chaque pays par ses organisations nationales adhérentes et que sur le terrain international cette campagne soit poursuivie et étendue en union avec les diverses organisations culturelles internationales et en premier lieu avec la Fédération Internationale des Archives du Film.

RESOLUTION N° 2

La Fédération Internationale des Ciné-Clubs (F.I.C.C.) constate que dans la plupart des pays, les films ne font l'objet d'aucun dépôt légal, comparable à celui qui existe

pour les livres et imprimés. Une des parts les plus importantes de la Culture contemporaine, se trouve ainsi dans sa majeure partie anéantie, et l'art du Film n'existerait plus qu'à l'état de souvenir essentiellement si les cinémathèques membres de la Fédération Internationale, des Archives du Film (F.I.A.F.) n'avaient réussi, le plus souvent pas des initiatives privées, à préserver une partie des oeuvres essentielles du Cinéma. Mais la majorité des films actuellement produits restent menacés de destruction.

La F.I.C.C. forme donc le voeu le plus pressant qu'un régime de dépôt légal des films soit organisé dans les pays où il n'existe pas encore, demande à ses organisations nationales de poursuivre dans leur pays une énergique campagne dans ce sens, en accord avec les organisations de culture cinématographique existantes, le dépôt légal devant naturellement être établi dans les Cinémathèques de la F.I.A.F. pour les pays où celles-ci existent.

RESOLUTION *N 3

La Fédération Internationale des Ciné- Clubs (F.I.C.C.) constate que dans la plupart des pays les auteurs de films se voient pratiquement privés de leurs droits de propriété artistique, et estime que cet état de choses est préjudiciable à l'art et à la culture cinématographique.

La Fédération Internationale des Ciné-Clubs émet le voeu qu'une action internationale pour la reconnaissance des droits d'auteurs de films par les organisations culturelles cinématographiques soit entreprise en accord avec les auteurs de films eux-mêmes, et qu'un Congrès International touchant ces questions soit prochainement convoqué.

M. ROGNONI: Est-ce que le Film-Club connaît ce voeu?

M. LANGLOIS: Cela e'est la contre-attaque des autres organismes contre la politique des Film-Clubs, mais c'est important que des associations internationales différents, en discussion avec le dépôt légal, aient donné leur avis favorable pour la FIAF. Nous ne pouvons pas le faire parce que ce serait intéressé.

M. LINDGREN: Il nous faut penser aussi à un problème qui nous intéresse tous: c'est la possibilité de créer un catalogue des films que nous avons pour le bénéfice de tous les membres de la FIAF.

Si les membres de la FIAF peuvent fournir des informations sur les films qu'ils ont, la National Film Library pourrait essayer d'organiser un catalogue provisoire qui pourrait servir à tous les

membres. Ce catalogue ne pourra pas être un catalogue complet, mais il s'agira d'un catalogue avec des informations générales sur le Film. Si chaque membre est disposé à envoyer la liste des films qu'il a à sa disposition à la National Film Library, celle-ci essaiera de grouper ces listes en un catalogue qui sera envoyé à chacun et qui pourra être d'une grande utilité.

Bien entendu, il est d'accord que cet catalogue ne sera pas imprimé mais simplement mimeographé, et que sa circulation sera limitée aux membres de la FIAF.

Je demande à chaque cinémathèque, dès la rentrée des délégués de commencer ce travail et d'envoyer des informations à la National Film Library.

Proposition de Monsieur Thirifays d'envoyer des télégrammes d'amitié aux délégués qui n'ont pu venir.

La séance est levée à 13 heures.

Lundi 16 Juillet

15 heures

Huitième Séance.

PRÉSENTS: Mme. Iris Barry, M. Brusendorff,
M. Buache, M. Comencini, M. de Vaal,
M. Favre, M. Karanovic, M. Langlois,
Mme Leigh, M. Lindgren, M. Maddison,
Dr. F. Montesanti, Mme Munk, M.
Neureiter, M. Puig, M. Rognoni,
M. Sales-Gomes, M. Solovei, M. Timotievic.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il salue la présence de Monsieur MADDISON, obser-
vateur de l'A.I.C.S. et donne lecture de la compo-
sition du nouveau Comité Directeur.

Président	TOEPLITZ, Pologne.
Présidente-Fondatrice	Mme. Iris BARRY, U.S.A.
Vice-Présidents:	ROGNONI, Italie. THIRIFAYS, Belgique. SALES-GOMES, Brésil. LINDGREN, Grande-Bretagne.
Secrétaire Général	LANGLOIS, France.
Secrétaire Général Adjoint	BRUSENDORF, Danemark.
Trésorier	de VAAL, Pays-Bas.
Trésorier Adjoint	

La parole est ensuite donnée à Mme. Iris BARRY,
Présidente de la Fédération Internationale des
Films sur l'Art, chargée du rapport de cette
Fédération, à la F.I.A.F.

Au cours du Congrès de FIAF on a défini le but
principal de la Fédération: encourager la
production.

Parallèlement, l'Association des Critiques d'Art
qui était également réunie en Congrès dans la
même ville a fait connaître son idée particuli-
ère en ce qui concerne un film sur l'Art.

Il a été également question de s'associer à la
FIAF. On a reconnu que c'étaient les ciné-
mathèques et les membres de la FIAF qui avaient
créé le mouvement.

Le Congrès s'est terminé le jour même de l'arri-
vée de Mme. BARRY à Cambridge. Monsieur
SANDBERG doit envoyer un rapport à la FIAF.

M. LANGLOIS; Il a été question dans la réunion de la
Fédération Internationale du Film sur l'Art de former
une Cinémathèque spécialisée du Film. Le point de
vue défendu par Mme. BARRY serait beaucoup plus inté-
ressant pour eux; il serait de dépendre pour les
questions de cinémathèques des cinémathèques exis-
tantes. Ainsi elles auraient plus d'intérêt d'utili-
ser les facilités douanières avec le tampon FIAF. En

autre, il y a aussi tout le travail technique que nous avons préparé et le service des films conservés par nous.

M. SALES-GOMES: Ces éléments ne sont pas encore officiels parce que la séance a fini le jour même du départ de Miss Barry pour venir nous rejoindre.

M. LINDGREN: La production des Films sur l'Art, est considérée comme très importante en Angleterre. Le British Film Institute, en encourageant les Films sur l'Art, et ensuite en faisant lui-même des Films d'Art a obtenu un nombre de films sur l'Art en Grande Bretagne. Des copies de ces films vont être préservées dans la Film Library.

M. LANGLOIS: La situation est à peu près la même en France, et la découverte de ces films a créé un renouveau.

En général, le Film sur l'Art en France, est produit avec des subventions du gouvernement en partie et d'autre part ce sont deux ou trois producteurs qui se sont spécialisés dans cette constitution de film sur l'Art. Comme cela est né autour de la cinémathèque française, ces films sur l'Art sont ceux qu'on peut avoir le plus aisément et qu'on projette le plus facilement.

L'Association à l'origine de sa fondation, travaillait en collaboration avec nous et c'est nous qui lui avons fourni presque toujours des Films sur l'Art.

MME. BARRY: En Amérique mon association, le Museum of Modern Art, devient aussi un point intermédiaire comme la Cinémathèque Française.

Je parle de cela parce que c'est une nouvelle fonction de notre organisation.

Grâce à Langlois et à nos amis d'un peu partout, à New-York le Museum est devenu la porte d'entrée des Films sur l'Art dans les Etats-Unis, que ce soit pour les montrer aux commerçants qui voulaient les acheter pour le commerce, ou pour l'examen des Films gouvernementaux ou non commerciaux. C'est encore une fonction des cinémathèques dans le monde entier.

M. de VAAL: En Hollande la cinémathèque est liée au Museum d'Art Moderne.

M. LANGLOIS: La Cinémathèque Française fait des suggestions pour les Films d'Art à faire. Si on peut émettre un vœu de la FIAF, toutes les cinémathèques doivent susciter de bons films sur l'Art.

Rapport de Monsieur Maddison, délégué de la
Fédération Internationale des Films Scientifiques.

M. MADDISON: L'association que je représente est extrêmement reconnaissante envers le bureau de la FIAF d'avoir bien voulu nous inviter à envoyer un observateur à votre congrès. On avait espéré que Monsieur

Luc HAESAERTS de BRUXELLES, un de nos vice-présidents aurait pu être observateur, mais il n'a pu se rendre à Cambridge.

Sa présence aurait été plus concevable que la mienne peut-être, puisque c'est lui qui s'est chargé de la cinémathèque, de consultations sur place, du Film scientifique que nous venons d'établir à Bruxelles sous le haut patronnage du ministère de l'Instruction Publique de Belgique.

La FIAF dans un échange de lettres a reconnu ce projet et a donné son accord pour coopérer avec nous dans cette tâche. En l'absence de Monsieur Luc HAESAERTS je voudrais vous apporter les salutations les plus chaleureuses et confraternelles de la part de la Fédération Internationale des Films scientifiques. Quelques-uns parmi vous, connaissent déjà beaucoup de nos travaux à cause des rapports personnels et amicaux de camaraderie qui existent entre nous. Je pense surtout à l'Association amicale avec Ernest Lindgren, Miss Barry, M. Langlois, M. Toeplitz M. de Vaal et M. Thirifays.

J'espère que ce cercle de contacts personnels va bientôt s'élargir surtout par la présence de vos observateurs à notre cinquième congrès annuel et Festival du Film Scientifique qui se déroulera à LA HAYE du 14 au 23 Septembre 1951, sous le haut patronnage du ministère des Arts et Sciences des Pays-Bas.

Nos autres Congrès ont eu lieu depuis 1947 à Paris, Londres, Bruxelles et Florence.

Notre premier Congrès s'est déroulé dans les locaux de la Cinémathèque Française, Avenue de Messine, et Miss Barry était parmi nous.

Votre champ, c'est le vaste univers du cinéma, tandis que le nôtre est plus spécialisé c'est surtout celui de la contribution du cinéma à la Science et ce que la Science peut faire pour le Cinéma. Nos activités pour une part, coïncidant absolument, c'est la contribution du cinéma au progrès humain et au maintien de la Paix. Nous avons les mêmes buts, et je voudrais si vous le permettez, souligner l'importance pour nous, qui faisons parti du mouvement du Film Scientifique, de ce que vous faites pour la conservation des documents de la pensée et des réalisations scientifiques. Je voudrais souligner l'importance de ne jamais oublier la science dans vos travaux.

En ce qui concerne la Science, je voudrais vous recommander un système qu'on établit dans mon propre pays. La National Film Library a établi une sous-commission spéciale à laquelle elle a donné la tâche de sélectionner les films scientifiques pour leur conservation future.

Lindgren confirmera que c'est un grand succès, c'est un point de rencontre entre l'Archiviste et ceux qui travaillent pour les films scientifiques.

M. SALES-GOMES: La discussion est ouverte sur le rapport de Mr. Maddison.

M. LINDGREN: Puis-je commencer? Je voudrais souligner simplement un point qu'a soulevé M. Maddison dans son discours. Pendant les réunions de notre comité du Film Scientifique à la National Film Library, on m'a demandé de vous dire que le Film Scientifique est un champ important pour chaque Archive en Angleterre. Comme j'ai dit dans mon rapport, nous ramassons les Films de deux espèces: les films importants dans l'Art du Cinéma et aussi les films historiques et scientifiques. Nous les traitons comme une espèce de film historique, c'est-à-dire, un film qui est important comme a dit M. Maddison à cause du sujet spécialement. Nous espérons que chaque Archive pourra ajouter à ses activités cette branche nouvelle.

M. LANGLOIS: L'année dernière nous avons découvert l'intérêt que représentait une caméra pour un peintre, mais nous avons eu l'énorme surprise dès que l'on a su que je cherchais à faire des films avec des 16 m/m de voir des hommes comme Joliot-Curie, de Broglie, Leprince-Ringuet, le professeur Perrin, s'adresser à nous pour nous demander de la pellicule, des caméramen, et si l'année dernière nous n'avons pas pu donner une suite pratique à cela, c'est parce que les laboratoires s'étaient trouvés fermés au moment des vacances. Mais si nous avions eu l'idée un peu plus tôt, à l'heure actuelle Joliot-Curie aurait fait un film sur l'atome.

Leprince-Ringuet voulait faire un film sur des problèmes mathématiques et je crois que là aussi, nous pouvons collaborer d'une façon intéressante avec les sciences. Le Prince-Ringuet avait demandé si on connaissait un moyen de rendre intelligible ses travaux qui sont des travaux de pures mathématiques, et je lui avait conseillé de faire son film en l'illustrant de schémas qu'aurait fait par exemple, Grimaud. Ce projet va trouver sa réalisation mais pour des raisons financières nous avons dû la suspendre cet hiver. Il y a grand intérêt à ce que chaque cinémathèque dans chaque pays cherche de tous côtés la possibilité de faire les films avec des scientifiques.

M. MADDISON: Je suis très heureux d'entendre ce que dit M. Langlois sur l'expérience de Joliot-Curie et de Leprince-Ringuet. Nous serons heureux de collaborer avec vous. Nous avons un comité de recherches et l'UNESCO en France. Je voudrais suggérer que si nous avions connu par le film toutes les découvertes scientifiques, l'oeuvre scientifique de Pasteur par exemple, cela aurait une très grande valeur.

A Bruxelles, nous avons, au cours d'une Conférence Internationale du Film Scientifique, dit que si nous avions le monopole de ce film, nous attendions et espérons que chaque cinémathèque dans chaque pays se souviendrait de la conservation du Film Scientifique.

Ma présence avec vous aujourd'hui a pour but de poser les bases de notre collaboration. Il m'importe beaucoup de vous dire cela.

Je peux dire qu'il existe une collaboration déjà inter-gouvernementale et peut-être à la fin de cette année à Paris, les organismes eux-mêmes vont organiser une petite réunion pour renforcer la liaison.

M. LANGLOIS: Nous avons pensé à cela en prévoyant notre réunion du comité directeur pour le mois de Septembre.

M. SALES-GOMES: Nous serions très heureux si lors de la réunion du Comité directeur de la FIAF à la fin de Septembre vous arrangez une réunion pour que le groupement de nos deux organismes ait lieu à ce moment là.

Passons maintenant à la question de la F.I.F.C.A. que nous avons intervertie.

Nous avons reçu une lettre très aimable, nous demandant de participer à une rencontre avec la Fédération Internationale des Clubs et Académies du Film. Nous avons répondu à cette lettre en ces termes:

"Des membres du Congrès de la FIAF à Cambridge m'ont demandé de vous remercier de votre aimable invitation d'envoyer une petite délégation pour rencontrer les représentants de l'International Film-Clubs et Académies. Nous serions très heureux de vous rencontrer de la façon dont vous nous proposez, mais nous aimerions suggérer que cette réunion se réalise plus tard.

Les travaux de notre Congrès sont en train de finir et il serait impossible pour nos délégués de participer à une réunion comme celle que vous proposez, et ensuite revenir au Congrès pour faire leur rapport.

Nous sommes sûrs que bientôt, plus tard, une autre opportunité va se présenter et alors nous serions en position pour échanger des vues avec de bons résultats.

En attendant nous serions très heureux s'il vous était possible de nous renseigner sur le but et l'objet de votre Fédération".

*

* * *

Passons aux questions diverses.

Monsieur le Secrétaire Général m'a demandé de vous lire la lettre suivante, qu'il a reçu de M. PETRUCCI, Directeur de la Biennale de Venise:

"Pour l'organisation de la 12ème exposition Internationale d'Art cinématographique, la

direction de la Biennale de Venise a décidé de présenter une sélection rétrospective des meilleurs films de toutes les nationalités qui seront présentes.

En vue de la difficulté qu'on trouve souvent pour obtenir des maisons de production les copies des films, nous nous adressons à la FIAF, pour lui demander de bien vouloir collaborer avec nous pour obtenir de bonnes copies des films que nous désirons présenter. Nous vous ferons parvenir bientôt la liste dans une lettre prochaine.

Nous serions en outre, reconnaissant à la FIAF de bien vouloir inviter les cinémathèques associées à la Fédération afin qu'elles nous aident dans cette recherche de films.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration, et nous vous présentons nos salutations distinguées".

M. ROGNONI: Je voudrais vous donner des explications sur cette lettre. La Biennale de Venise a toujours eu l'habitude de faire des séances rétrospectives comme dans la première année de l'après-guerre. En 1947, on a invité la Cinémathèque Française, la National Film Library, la Cinémathèque Italienne et le Musée de Modern Art pour qu'ils envoient quelques films. Après la Biennale de Venise, l'année suivante n'a rien fait. En 1950, elle a établi de faire de grandes expositions et a voulu s'adresser directement aux producteurs.

Elle avait songé faire une exposition de Greta Garbo, de Carné etc. L'année passée a donné un résultat presque négatif, car on n'a pu obtenir presque rien des maisons américaines et tout ce qu'ils ont pu faire a été de projeter quelques fragments de films, d'ailleurs, en version italienne de Greta Garbo, trouvés sur le marché.

Monsieur Petrucci, directeur de la Biennale de Venise m'a parlé directement et m'a dit qu'il souhaitait une aide de la cinémathèque car il s'était aperçu qu'en dehors de la cinémathèque, on ne pouvait arriver à organiser quoique ce soit dans ce domaine. En tant que secrétaire général, il m'a envoyé cette lettre officielle, en me demandant de la transmettre au Congrès de la FIAF afin de voir si les cinémathèques peuvent envoyer quelque chose, c'est-à-dire, participer officiellement à l'organisation de ces séances rétrospectives en envoyant des films qui sont en leurs mains avec la permission des ayant-droits, c'est-à-dire, les producteurs. Je peux lire la liste que j'ai reçu depuis la première lettre, pour voir ce que les cinémathèques peuvent faire. On nous dit, que la commission de la Biennale de Venise du cinéma, s'est réunie et il a été décidé cette année de choisir des films pour la session rétrospective des films

uniquement primés aux biennales passées. C'est pourquoi vous trouverez des films qu'il est presque impossible d'avoir. (La Femme et le Pantin de Sternberg, Forbidden de Frank Capra, The Informer de John Ford, A nous la liberté de René Clair, La Kermesse Héroïque, La Bête Humaine, la Grande Illusion, Camelini, Genina, le Chemin de la Vie etc.)

M. LANGLOIS: L'année dernière la Biennale a pensé faire une rétrospective en s'adressant directement aux metteurs en scène; or elle s'est trouvée devant une situation inattendue et n'a rien eu. Cette année, la Biennale de Venise, a dû admettre qu'il était très important de collaborer avec la FIAF.

Mais il ne faudrait pas non plus, parce qu'on nous demande des films dont certains sont quasi impossibles à trouver, que nous nous placions dans une mauvaise position en ne pouvant pas tenir les promesses qu'ils espèrent.

Nous devons dire que la FIAF répond favorablement qu'elle transmet la demande et la lettre, en divisant les films par nations. Elle les transmet aux membres de ces nations qui feront le nécessaire.

D'autre part, je crois qu'il est plus poli que ce soit dans le cadre de la participation nationale qu'entrent ces films, tout en passant officiellement par la FIAF, car cela peut poser des problèmes délicats.

Un membre de la FIAF peut ne pas pouvoir participer à la Biennale de Venise, parce que son gouvernement n'y participe pas. Avec la réponse que nous faisons, nous sommes polis, chaleureux, mais ce ne sera pas la faute de la FIAF si, par exemple, ne figure pas "La Femme et le Pantin" qui est une production que le gouvernement espagnol a fait interdire, depuis 10 ou 15 ans.

MME. BARRY: Je m'excuse, je ne peux exprimer que ce que je pense moi-même et ce que le Museum Modern Art doit penser.

Si je ne suis pas mal informée, les Festivals de Venise et de Cannes existent purement pour l'intérêt commercial ou pour l'Hôtellerie ou le Tourisme, donc ce n'est pas notre affaire parce que nous sommes non commerciaux.

Deuxièmement, je le dis un peu en plaisantant, mais cela cache une vérité: on soupçonne que les nouveaux films que tous les pays présentent sont souvent si ennuyeux que pour faire marcher le Festival on peut se servir de nous pour projeter de vieux films plus intéressants.

Ils ont demandé aux producteurs des films qu'ils ont à eux, ce sont les producteurs seuls qui peuvent inventer ces festivals et il paraît bizarre que l'on revienne à nous. Pour 4 des films américains demandés, je ne peux pas les avoir moi-même pour

les conserver, quant aux autres, je suis persuadée que les compagnies diront non, elles ne veulent pas la concurrence des vieux pour les nouveaux films qui seront présentés comme une marchandise.

M. LANGLOIS: La FIAF ne peut pas participer au Festival de Venise parce qu'il n'y a pas de raison que l'on se serve de nous. Demain ce sera Cannes, après-demain Bruxelles, etc.. mais rien n'empêche la Biennale de Venise de faire ce que le gouvernement français fait pour Cannes: voulant organiser une rétrospective, il demande à la cinémathèque italienne d'organiser la rétrospective du Festival de Venise.

Nous pouvons faire remarquer que la plupart des films qu'ils demandent et en particulier les films américains, sont des films que nous cherchons à avoir depuis 25 ans et que nous ne pouvons pas avoir.

M. COMENCINI: Nous sommes d'accord avec la proposition de Monsieur Langlois mais du moment que la Biennale de Venise nous a adressé une lettre, il faudra par politesse répondre.

M. LANGLOIS: Le bureau de la FIAF devra d'autant plus répondre que comme ils vont demander les mêmes films, nous pouvons les mettre en garde et leur dire que parmi les films qu'ils demandent, il y en a qui ne peuvent plus être trouvés.

Il faut les avertir qu'ils vont à l'encontre d'un insuccès s'ils s'obstinent à chercher des films que personne ne peut trouver d'ici la fin de l'année.

Peut-être les bons rapports de la Biennale de Venise et de Madrid feront que l'interdit espagnol sur "La Femme et le Pantin" sera levé.

M. ROGNONI: Je vous serais très obligé si vous pouviez faire cela dès maintenant en envoyant une lettre de réponse de Cambridge, expliquant notre opinion.

M. MONTESANTI: Je suis d'accord.

M. ROGNONI: Pourrais-je connaître le texte de cette lettre pour mon information, avant que la lettre soit envoyée?

M. LINDGREN: Bien entendu.

M. SALES-GOMES: Monsieur Lindgren veut poser une autre question. Je lui donne la parole.

M. LINDGREN: Je pense qu'il y a trois pays ici représentés cet après-midi qui sont membres provisoires et qui s'attendent à être admis comme Membres Effectifs, à ce Congrès. Monsieur Langlois, Monsieur Sales-Gomes et moi-même nous avons eu un entretien personnel avec eux.

J'ai parlé à Monsieur Montesanti, Monsieur Langlois a parlé à Monsieur Timotievic, je devais parler aussi à Monsieur Neureiter. Je pense qu'il faut leur dire ouvertement au cours de cette séance, que nous formons le vœu qu'il y ait au cours du prochain congrès, une constitution qui prévoit deux membres de chaque pays à la FIAF. L'année dernière nous avons déjà décidé que nous prendrions une décision, à ce Congrès de Cambridge, or il est difficile de prendre une décision, car un nombre important des membres ne sont pas là. M. Toeplitz de Pologne, Gaffary de Perse, les représentants de Suède, de Tchécoslovaquie et Monsieur Trelès d'Uruguay.

N'ayant pas l'occasion de contacter ces délégués, nous pensons que nous ne pouvons pas conclure cette matière.

En effet, si nous acceptons ici, de prendre plusieurs membres d'un seul pays, nous ne pouvons revenir sur cette décision.

Nous devons être très prudent et la question n'est pas le fait de la Yougoslavie et de l'Autriche mais cela peut importer pour l'Italie avec Monsieur Montesanti.

Mais d'autre part, si nous admettons la Yougoslavie et l'Autriche, nous ne pouvons pas exclure M. Montesanti sans l'avis des autres membres absents à ce Congrès car en Italie, des protestations pourraient s'élever.

La conclusion à laquelle nous sommes arrivés a été de maintenir le status quo en ce qui concerne les Membres effectifs de notre organisation.

Pour certains pays, le problème de l'admission ne se posait pas de la même façon que pour d'autres, mais nous n'avons voulu faire aucune discrimination. Nous demandons à tous d'être patients encore jusqu'à notre prochain Congrès.

Pour compléter cette décision, nous adressons nos excuses non seulement aux membres provisoires qui ne peuvent pas encore devenir Membres effectifs, mais aussi aux observateurs qui étaient en condition de devenir des membres provisoires.

Tous ces problèmes au fond sont des problèmes formels, car dans la pratique, il a été décidé que le rapport entre les membres effectifs et provisoires seraient comme si ces membres étaient déjà effectivement à la FIAF pour ce qui concerne l'échange des films et documentation, et tout échange concernant la participation à la vie internationale de la FIAF.

M. SALES-GOMES: Je viens de recevoir de nos amis de FIFCA une réponse à la lettre que je vous ai lu au commencement de cette séance. Voici la réponse:

"Les membres de la Réunion de la Fédération

Internationale de Film-Clubs et Académies regrettent qu'il n'ait pas été possible de rencontrer les représentants de la FIAF pendant la période de son Congrès actuel.

Ils remarquent, cependant, que vous suggérez qu'une telle réunion devrait avoir lieu à l'avenir, et ils voudraient faire une proposition qu'on fixera un jour au cours du Festival de Venise, préférablement, pendant la dernière semaine du Festival, quand la dite réunion pourrait avoir lieu entre les délégués des deux organisations."

Monsieur Forman voudrait que nous décidions immédiatement de notre prochaine rencontre afin de communiquer cette information à son Congrès, avant la fin de leurs travaux.

A la suite d'une discussion, tout le monde était d'accord de répondre que la FIAF fera son mieux d'envoyer un observateur au Congrès de FIFCA à Venise, cet observateur étant nommé par le comité directeur.

M. FAVRE: Dans les questions diverses, je voudrais poser la question des rapports des pays.

Dans les règlements, ces Rapports sont prévus obligatoirement un mois avant l'Assemblée Générale.

Sera-t-il prévu que chaque cinémathèque envoie son Rapport? Le Secrétariat permanent pourrait les grouper et les envoyer au Congrès où chaque pays fournirait ses constatations, ses remarques, ce qui laisserait la possibilité de discuter d'autres problèmes comme par exemple, le Fonds International des films, la conservation de la pellicule, les droits de douane etc..

C'est-à-dire des questions techniques qui intéressent vivement des cinémathèques, en formation.

M. LANGLOIS: Est-ce qu'on peut conclure les divers en disant que depuis Rome les rapports qui sont ressortis étaient très détaillés pour certains pays.

Depuis il semble que d'ici un an, la plupart des films dans toutes les nations devront être protégés par la création de toutes ces cinémathèques.

Le fait est que dans les principaux pays de production, il existe des cinémathèques importantes qui collectionnent des films. Certaines pertes de films pendant la guerre, ont été rattrapées, mais je crois qu'il y a maintenant une action intéressante à accomplir. Il y a un pays où les films ne sont pas protégés, ce sont les U.S.A. Même la majorité des grands chefs d'oeuvre du cinéma américain ne sont pas protégés.

Je pense que l'on pourrait décider d'émettre un voeu pour montrer le danger que cela représente aux

U.S.A. et chacune de nos cinémathèques s'associe pour essayer de circonvenir les maisons de production américaines de déposer et de protéger les films.

M. SALES-GOMES:

Madame la Présidente Fondatrice,
Mesdames,
Messieurs,

S'il y a une constatation finale à faire à la fin de nos travaux, ce sera de souligner la maturité du travail de la FIAF pour préparer l'avenir.

Une des plus belles assurances a été la demande que vous avez bien voulu adresser à notre Présidente fondatrice.

Les travaux de notre fédération ne souffriront pas d'une discontinuité; puisque Madame Barry a bien voulu nous aider dans cette circonstance présente. Nous lui présentons tous nos remerciements.

Vous avez bien voulu honorer la Modern Art de San Paulo en m'invitant à présider vos travaux.

Il s'agissait de remplacer notre Président, auquel depuis deux Congrès nous étions habitués et auquel nous envoyons nos meilleurs vœux tout en lui disant combien il nous a manqué. Si, malgré cela, les travaux de direction du Congrès ont été menés à bien, c'est grâce à votre bonne volonté.

Mais si ce Congrès était une réussite, on le doit à notre collègue et ami du British Film Institute.

Au nom de tous je présente à Monsieur Lindgren et à Monsieur Forman nos remerciements pour l'accueil chaleureux dont nous avons été l'objet.

M. LINDGREN: Je vous remercie Monsieur le Président, pour vos mots très gentils, nous sommes très contents de vous recevoir ici en Angleterre.

Pour moi-même, je regrette beaucoup, que ce soit la fin du Congrès parce que maintenant vous tous partirez et il se passera une année peut-être avant notre prochaine réunion.

J'espère que vous pardonneriez peut-être certaines fautes dans notre organisation et j'espère que vous emporterez dans votre propre pays un bon souvenir de ce Congrès à Cambridge.

Fédération Internationale des Archives du Film

Compte d'exploitation du 1/12/49 au 30/11/50

Cotisations perçues:

Etats-Unis - Italie - Brésil - France - Suède - Angleterre - Tchécoslovaquie - Uruguay - Hollande - Suisse - Perse -	60.000 Frs. 11 fois	660.000	
Belgique		30.000	
Danemark		<u>15.370</u>	705.370

Cotisations à recouvrer:

Belgique		30.000	
Pologne		60.000	
Danemark		<u>44.630</u>	134.630

DEPENSES

Frais de représentation du Secrétaire Exécutif	480.000	
Traitement du Secrétaire Administratif	<u>137.000</u>	617.000
Frais administratifs		
Travaux extérieurs	77.091	
Bureau	35.910	
Postes	<u>13.959</u>	126.960
Frais divers		
Déplacements	1.415	
Réception	370	
Divers	<u>1.225</u>	3.010
Frais voyage		
Suisse	<u>14.962</u>	14.962
Frais Bancaires	<u>875</u>	875

Bénéfice de l'exercice

840.000 762.807

77.193

840.000 840.000

Fédération Internationale des Archives du Film

Exercice 1950 (1/12/49 - 30/11/50)

B I L A N

		<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
<u>REALISABLE</u>			
Cotisations à recouvrer:			
Pologne	60.000		
Danemark	44.630		
Belgique	30.000		
Débiteurs divers	<u>1.500</u>	136.130	
 <u>TRESORERIE</u>			
Banque	19.507		
Caisse	<u>20.699</u>	40.206	
 <u>Comptes 1951</u>			
Avance Italie	<u>4.386</u>		4.386
 <u>Resultats</u>			
Antérieurs	94.757		94.757
1950	<u>77.193</u>		<u>77.193</u>
		<hr/>	<hr/>
		176.336	176.336
		<hr/>	<hr/>

Le résultat est établi compte tenu des cotisations Belges, Polonaises et Danoises non encaissées. Si ces deux derniers ne paient pas, il y a aura un déficit de 27.437 francs.

